DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Annie DIZIER Bruno VAN DOOREN

Le Grand Dictionnaire Universel du XIX° siècle et le Grand Larousse Encyclopédique: étude comparée d'articles sur le livre et son environnement .

ANNEE : 1982 18 ème PROMOTION

sous la direction de Melle Marcelle BEAUDIQUEZ .



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21 , Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

TABLE DES MATIERES

—



G s. m. (*je*, d'après l'ancienne appellation; *ghe*, d'après la nouvelle). Septième lettre et cinquième consonne de l'alphabet français : *Un grand* G. *Un petit* g. *Un* G *majuscule*. *Un* g *minuscule*.

— Tous ensemble ils ne font rien qui vaille;
Depuis dix ans dessus l'*f* on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé,
S'il m'avait dit : « Tu vivras jusqu'au *g*. »

BOISROBERT (au sujet du *Dictionnaire de l'Académie*).

Le G, qui force l'*R* à courir sur ses traces,
Voit toujours à son gré se grouper les trois Grâces;
Un jet de voix suffit pour engendrer le *g*,
Qui gémit quelquefois dans la gorge engagé,
Mais qui, de l'*I* voyelle allongeant le visage,
L'emprunte pour jouir d'un plus grand avantage.

DE PIIS.

— *G* est nul au milieu des mots, comme *sangsue*, *vingtième*, *doigt*, etc., excepté quand il est suivi d'un *n*, cas que nous examinons plus bas.

— *G* final est généralement nul à la fin des mots, comme *sang*, *long*, *poing*, *coing*, *étang*, etc.; cependant il se prononce dans *joug*, *bourg*, et dans les noms étrangers, comme *Young*, *Canning*, etc. Il faut excepter encore le cas où le *g* final est suivi, sans repos, d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, auquel cas *g* se prononce comme un *k* : *De rang en rang*, *un sang échauffé*, *un long hiver*; prononcez : *De ran ken rang*, *un san kéchauffé*, *un lon khiver*. Toutefois, cette règle est loin d'être absolne; l'usage et l'oreille apprennent les exceptions, qui sont fort nombreuses.

— *Gn* est généralement une véritable articulation simple, une vraie consonne que nous représentons par deux signes, et que nous ne pouvons traduire par aucun équivalent. Nous l'avons désignée, dans ce dictionnaire, par l'expression *gn* mouillé (*gn* mll.), à cause d'une ressemblance éloignée entre cette articulation et l'articulation *ill*. Ici nous ne pouvons que renvoyer à des mots connus où *g* a cette valeur, comme *agneau*, *espagnol*, etc.

— Dans certains mots dérivés du grec ou du latin, *gn* est une double articulation équivalant à *g* et *n*, comme dans *gnostique*, *magnificat*, *ignition*, etc.

— *Gli* a à peu près la valeur de *ll* mouillés dans les mots empruntés à l'italien, comme *Cagliari*, *imbroglio*, *de Broglie*.

— *G* ne se redouble que dans les mots suivants : *agglomération*, *agglomérer*, *agglutinatif*, *agglutination*, *agglutiner*, *aggraver*, *suggérer*, *suggestion*.

— Dans les titres d'honneur précédant un nom propre, S. G. signifie sa grâce ou sa grandeur; V. G., votre grâce ou votre grandeur.

— *G*, en chimie, est le symbole dn glycinium.

— En physique, il représente le nombre qui exprime l'intensité de la pesanteur à Paris.

— *G* s'emploie dans le commerce comme abréviation de *gros* et de *gramme*.

— Dans le comput ecclésiastique, *g* est la dernière des sept lettres dominicales et marque le dimanche sur le calendrier, dans les années où ce jour de la semaine tombe le 7 janvier.

— En musique, *G-ré-sol*, pour *sol-si-ré-sol*, indiquait le ton du *sol* dans l'ancienne solmisation française. *G* indique le *sol* dans la notation musicale des Allemands et des Anglais.

— *G*, sur les anciennes monnaies de France, est la marque des monnaies qui avaient été frappées à Poitiers; il indique Genève sur les monnaies suisses, et Stettin sur les monnaies prussiennes.

— Dans l'ancienne métrologie, *G* signifiait gros, et *g* grain.

— En grammaire, *g* veut dire genre.

— En imprimerie, la lettre *g* a désigné la septième feuille d'un volume; mais maintenant cette sorte de numération ne s'emploie plus que dans les introductions et les préfaces, et l'on se sert des chiffres arabes pour marquer l'ordre des feuilles qui composent le reste du volume.

— Comme signe d'ordre, *g* indique le septième rang ou la septième place : *Le casier* G.

— Comme lettre numérale, *g* valait quatre cents, d'où ce vers barbare :

G quadringentos demonstrativa tenebit.

ou, suivant Ugutio :

Ergo quater centum, G nunc caudata...

Surmontée d'un trait horizontal, cette lettre s'employait pour désigner quarante mille.

— Employé dans les manuscrits ou sur les monuments romains comme abréviation, *G* tient la place de *Galliarum*, *Gallica*, *gemina*, *Germania*, *Gaius*, *Gellius*, *gratis*, *gratia*, *genius*, *gens*, *gaudium*, *gloria*, etc., etc.

— *GPRF* est l'abréviation de cette phrase latine : *Genio populi romani feliciter*.

— Parmi les formules abréviatives les plus fréquentes où l'on rencontre la lettre *G*, nous citerons encore les suivantes : *G. L.*, *genio loci*; *G. S.*, *genio sacrum*; *G. V. S.*, *genio urbis sacrum* ou *gratis votum solvit*.

— **Encycl.** *G* est la troisième lettre de l'alphabet des Orientaux et des Grecs. Il était appelé *gamma* par les Grecs, *ghimel* par les Hébreux et les Phéniciens, *gomal* par les Syriens et *gum* par les Arabes. Le sanscrit possède un *g* simple et un *g* aspiré. Dans les langues slaves, *g* tantôt quatrième lettre de l'alphabet, comme en russe, en serbe; tantôt septième, comme en polonais, est toujours la gutturale douce du grec. Dans quelques-unes seulement, elle reçoit une légère aspiration. En allemand, cette aspiration est beaucoup plus fréquente, surtout devant les syllabes finales. Cependant, dans certaines parties de l'Allemagne, on prononce les deux *g* comme dans le mot français *gué*. Souvent aussi, cette lettre s'y confond avec l'*i*. Le *g* espagnol, devant les voyelles *i* et *e*, est une gutturale moins douce que le *g* français.

Voici comment M. Léon Vaïsse explique la formation du son dur du *g* : « Les lèvres laissant entre elles un écartement, la languo se

PREFACE

Les deux ouvrages de la maison Larousse que sont le Grand Dictionnaire Universel du XIX° siècle de Pierre Larousse et le Grand Larousse Encyclopédique, ont été édités à presque un siècle d'intervalle. Le premier est paru en quinze volumes de 1865 à 1876, le second en dix volumes de 1960 à 1964. Au regard de cette distance temporelle, l'étude comparée des notices relevant du livre et de la lecture peut paraître superflue. Après tout, chacun des ouvrages témoigne de son propre moment historique, car aucun ne peut prétendre à la neutralité et à l'universalité. Or, de ce point de vue, notre étude se réduisant à une comparaison entre deux reflets, ne produirait pas de résultat tangible sur la réalité du monde du livre aux XIX° et XX° siècles, mais plutot un dyptique insolite dans lequel chaque panneau reproduirait sa propre économie indépendemment de l'autre. Bref, ce serait une comparaison sans objet.

En réalité, ce ne sont pas le livre et la lecture aux XIX° et XX° siècles que nous nous proposons d'étudier, mais plutot la manière dont deux outils bibliographiques ayant conçu le même projet encyclopédique, les ont abordés. Autrement dit, il s'agit surtout de considérer sous quelques facettes, comment deux dictionnaires parlent d'eux-mêmes : le livre et la lecture participent en effet d'un discours dont la réflexivité est évidente.

De cette autobiographie bibliographique procède l'étude des bibliothèques et de l'édition, vecteurs des livres et de la lecture. Dès lors, les comparaisons permettent l'émergence des mutations qu'a traversée la théorie d'un "savoir-faire" de 1860 à 1960: pourquoi ne considère t-on pas la science bibliographique, les bibliographes, le livre, les écrivains, etc... de la même façon dans deux ouvrages qui ont en commun d'appartenir à un même type d'ouvrage de références et comment ses divergences se manifestent-elles ?

L'ambition encyclopédique de la maison Larousse se prêtait on ne peut mieux à une approche de ce genre, en nous offrant la possibilité de travailler sur deux"dictionnaires encyclopédiques". Inversement, la permanence du même nom confère à la comparaison un semblant dynastique, puisque deux générations séparent les deux ouvrages : le Nouveau Larousse illustré de 1897 (édition mineure en huit volumes du GDU) et le Larousse du XX° siècle en 1927.

Définition

Nous venons de signaler que nous avions affaire à deux outils comparables qui répondent à la définition de dictionnaire encyclopédique : jouer le rôle, à la fois d'un dictionnaire de langue, avec une étude sémantique, grammaticale et littéraire de chaque mot, étayée d'abondantes citations d'auteurs classiques ou contemporains ; et celui d'une encyclopédie faisant le point des connaissances acquises par l'humanité à un moment donné de son histoire, avec la volonté d'englober le savoir dans sa totalité.

Caractères

Les deux ouvrages proposent un classement alphabètique de type dictionnaire, qui suppose le recours à des renvois - le propre d'une encyclopédie étant non seulement de répondre aux questions posées par le lecteur, mais aussi d'élargir le champs même de chaque article. A cet égard, le GLE est plus fiable que le GDU. Les renvois y sont clairement indiqués en fin d'article, ou bien suggérés, pour certains mots, par un astérisque. En revanche, le GDU est franchement capricieux. Les renvois ne figurent que lorsqu'ils s'imposent au jugement du rédacteur, prennent diverses formes (explicites et implicites), et par suite n'occupent pas de place bien déterminée dans le plan de l'article. Toutefois, la pratique du GDU montre que cette versatilité est compensée par un bavardage qui entraine souvent le lecteur dans des digressions interminables... Elles suscitent en effet un intérèt nouveau - lorsque la lassitude ne l'a pas préalablement émoussé - pour certains sujets évoqués au fil de la plume. Paradoxalement, le GDU produit une moindre impression d'atomisation du savoir (propre au classement alphabètique) que le GLE, dont la rigueur satisfait davantage l'attente du lecteur.

En tant qu'encyclopédie, le GDU et le GLE doivent, comme l'écrit Louise-Noëlle Malclès dans son Manuel de Bibliographie, pp. 158-159, proposer au lecteur une bibliographie permettant un approfondissement du sujet : "...par les références qui, en règle générale, sont groupées en fin d'articles, ou de chapitres ou de volumes, toute encyclopédie joue le rôle de bibliographie d'orientation par science ou par sujet.". En effet, le GLE établit une bibliographie qui permet ce passage d'une information générale à une information spécialisée à la fin de chaque volume pour les articles importants. Le GDU, lui, la donne parfois dans le corps de l'article à l'occasion d'une citation, mais le plus souvent en fin d'article.

La fréquence et la régularité des bibliographies reviennent surtout au GLE qui manifeste plus de rigueur - c'est cette même rigueur qui permet sans doute au GLE d'affirmer qu' "une telle bibliographie, absente des précédents "Grand Larousse", n'a pas été établie sans peine...".

D'autre part, le Larousse du XIX° joue le rôle de bibliographie critique pour le XIX°siécle, avec une entrée au titre à la suite des mots définis : "toutes ces créations du talent,de l'imagination, de la fantaisie et du génie (.)nous les avons tirées de leur obscurité relative et mises au grand jour dans notre ouvrage, où chacun les trouvera dans l'ordre alphabétique de leurs titres, avec une analyse détaillée qui en fait ressortir (.) les vices de forme ou de fond qui les ont condamnées en naissant à l'indifférence et à l'oubli, les cotés brillants qui leur ont attiré ou leur promettent une vogue passagère, ou les idées fécondes qui leur assurent une éternelle vitalité" ; tous ces titres étant "évoqués au tribunal d'une critique impartiale" (Pref. p. LXXI).

Le GLE opère une plus grande sélection et manifeste davantage de prudence : "les oeuvres qui sont considérées comme les plus importantes font l'objet, à leur ordre alphabètique, d'une notice particulière, qui résume leur sujet et caractérise leur intérêt et leur valeur" (Avant-propos). On remarque déjà comment, dans leurs intentions, les deux dictionnaires divergent pour ce qui relève de cette matière (1).

(1)On tentera d'étudier les différents aspects de cette divergence aux articles BIBLIOGRAPHIE, NAUDE, CATALOGUE, LIBRAIRE, SATIRE.

Le GDU étudie le plus de titres possibles et émet des jugements qui aboutissent à une hierarchisation des oeuvres, tandis que le GLE ne consacre que les oeuvres célèbres sans émettre de verdict. Dans le premier, la sélection résulte de l'analyse in ipso tempore; dans le second, elle procéde d'un choix préalable.
Dans un même esprit d'exhaustivité et de rigueur scientifique, Larousse signale au lecteur, dans la plupart des développements encyclopédiques, les sources mêmes qui lui permettent de justifier et d'étayer tel ou tel point de vue. Le GLE se contente d'affirmations sans évocation des textes originaux.
Les deux ouvrages, dans la recherche d'une caution scientifique, relèvent donc d'un esprit différent. L'histoire est la principale courroie de transmission du savoir dans le GDU, tandis qu'à eux seuls la notoriété de la maison Larousse et son passé encyclopédique renforcent la crédibilité et le sérieux du GLE.

On sait que toute encyclopédie doit également fournir une documentation annexe sous la forme d'illustrations, de croquis, de tableaux permettant de fixer le savoir apporté par l'article, dans des cadres qui peuvent le rendre plus clair et plus accessible. Cela -on le verra- correspond mieux au souci d'une encyclopédie du XX° siècle, plus attentive aux différentes techniques d'impression disponibles qu'à celui de P. Larousse qui fait même preuve d'hostilité à l'égard de l'illustration dans un ouvrage encyclopédique : "des gravures! des gravures! Etait-il bien nécessaire, dira-t-on, de nous offrir l'<u>image</u> d'un <u>âne</u> à l'article <u>âne</u>. On pouvait peut-ètre s'en passer, répondrons-nous; mais, après tout, si cela n'<u>apprend</u> rien (souligné apr nous), cela peut amuser les enfants, de voir au milieu de ce texte ces oreilles si connues" (Pref. p. XLV, à propos du <u>Dictionnaire général de biographie et d'hitoire</u>, de Debrozy et Bachelet).
Cependant, le GDU recourt à deux types d'illustration. D'une part, dans le domaine des techniques (voir notement les schémas des mots PRESSE, MESURE, EAU de SELTZ, COIFFURE, LAMPE), pour des articles longs où elles figurent au milieu du texte tandis que le GLE affirme qu' "une mise en page nouvelle, qui supprime les habillages et place nettement en colonnes tous les éléments de petit format, est la marque d'une évolution tendant à une mise en valeur d'illustrations sélectionnées, qui les rend plus claires donc plus précises" (Préface). D'autre part, le GDU a illustré la page qui inaugure chacune des lettres de l'alphabet. Ces lettrines ornementales et récréatives représentent des objets, des saynètes théatrale

littéraires et artistiques relatives à la lettre traitée (1). Elles ont également une fonction commerciale dans le cadre publicitaire de la souscription lancée par P. Larousse : "la lettre A, qui représente Adam au milieu des animaux, est une magnifique gravure déssinée sur bois par un des premiers artistes de la capitale" (2).

Le GLE annonce en revanche, le souhait d'attribuer une place importante à l'illustration : "on ne pouvait négliger les moyens améliorés - et notamment l'impression en offset (...) : des photos plus nombreuses, des reproductions plus fidèles, des dessins plus évocateurs, des schémas plus nets, des cartes plus précises, des graphiques plus éloquents, voilà qui remplace les explications de texte ou bien les abrège, tout en familiarisant le lecteur avec des machines inconnues ou des pays éloignés"(Pref).

On mesure ici la distance qui sépare les deux ouvrages : elle témoigne, en sus des progrès techniques, de l'évolution du projet pédagogique contenu dans toute encyclopédie ("plaire en instruisant", dit Larousse au mot DICTIONNAIRE). Finalement, là où le GDU contait des anecdotes et racontait des articles, le GLE s'emploie à éclaicir son texte d'illustrations explicatives et non plus descriptives : nous sommes passés de la pédagogie du Verbe à celle de l'Image. Cette tendance, qui correspond à une attente du public, est peut-être encore plus encore plus affirmée aujourd'hui, comme le montre le récent Grand Dictionnaire Encyclopédique paru chez Larousse, qui réserve une "part importante à l'illustration, dont la valeur documentaire est irremplaçable".

D'autre part, les propriétés descriptives du GDU compensent, en partie bien sûr, l'absence d'illustration. En effet, les nombreuses entrées aux titres d'oeuvres d'art et de tableaux annoncent de minutieuses analyses qui induisent une représentation mentale

---

(1) Notons la place importante occupée par le livre et la littérature dans ces gravures. Voir les lettres A (album); F (François I°, un livre à ses cotés); G (Gutemberg); I (Imprimerie); L (livre, lunettes); N (Newton lisant); R (Rousseau lisant).
Le théatre, la poèsie et la littérature sont représentés dans toutes les lettrines.

(2) L'Ecole Normale, vol. X, p. 129.

des oeuvres. Elles permettent enoutre -sur le plan bibliographique- l'élaboration d'iconographies.

Pour ce qui concerne la langue, les deux ouvrages ont les mêmes exigences scientifiques avec une plus forte sensibilité du GDU sur ce point(1). Ainsi, le signalement des synonymes, antonymes, épithètes.et homonymes revient plus fréquemment dans le GDU que dans le GLE qui n'indique que les synonymes des mots principaux On retrouve ici le souci d'exhaustivité du GDU qui s'avère, en l' occurence, très partiellement satisfait puisque Larousse ne fait preuve d'aucune constance.
Pour la prononciation, le GLE prévient, dans sa Notice d'emploi que: "seules ont été indiquées dans cet ouvrage les prononciations des mots français ou tout au moins des syllabes qui présentent une difficulté". Le GDU signale, lui, systématiquement, la composition syllabique de tous les mots.
Les étymologies sont évidemment précisées par le GLE qui, "quand il a semblé necessaire (...), indique une étymologie complète.". Le GDU procédait déjà de la sorte, la "science étymologique" étant une préoccupation majeure de Larousse : "le Dictionnaire du XIX° siècle, est le premier jusqu'ici, nous pouvons le dire sans vanité, qui ait inauguré en France ce progrès capital." (Larousse cite Littré, mais pour en signaler les limites...).(2)
Les deux dictionnaires s'attachent à mentionner les sens propres, les sens par extension, par analogie et les sens figurés, le GDU revendiquant ce mérite avec ardeur : "le Grand Dictionnaire Universel du XIX° siècle étant, avant tout, le dictionnaire de la langue, la partie encyclopédique a reçu des développements qu'on checherait vainement ailleurs." (Pref. p. LXV).
Le traitement de la langue suppose, pour des dictionnaires encyclopédiques, un traitement des auteurs. La place qu'occupent les citations littéraires est donc capitale, leur choix et leur occurence témoignent d'une certaine conception lexicographique.

---

(1) Cette exigence revêt un caractère politique : le GDU par son sérieux et sa rigueur doit s'imposer à tous : "Par elle -même, la langue n'a point de doctrine fixe, puisqu'elle doit servir d'instrument à l'athée comme au dévot le plus fanatique, au révolutionnaire le plus exalté comme au partisan de l'immobilisme, et une sorte d'éclectisme est le seul système qui puisse lui convenir".
Pref. p. LXVI

(2) Voir le mot ENCYCLOPEDIE dont l'étymon est analysé dans le développement encyclopédique des deux ouvrages.

Les deux ouvrages partent du même principe selon lequel "la langue évolue sans cesse"(LE), le GLE indiquant clairement la distinction entre "la langue commune actuelle" et la"langue classique". Le GDU affirme quant à lui : "les immortels écrivains du XVII° siècle ont fixé notre idiome, lui ont donné sa forme nationale ; mais ceux de notre époque l'ont assoupli, étendu, plié aux innombrables besoins de l'esprit et de la pensée" (Préface p. LXV).
Cependant, on constate que ce principe ne revêt pas le même caractère du GDU au GLE. Pour le premier, il s'agit de "s'attacher de préférence à reproduire la physionomie de la langue au moment actuel" (Pref. p. LXV-LVII); pour le second il s'agira, en empruntant des citations aux auteurs des XIX° et XX° siècles, de "marquer les relations qui peuvent exister entre la langue parlée et la langue écrite" (Avant propos). Autrement dit le GDU reste sur le terrain de la littérature, la langue littéraire - fût-elle celle des auteurs contemporains - ne se dermarquant pas d'une langue parlée. D'ailleurs, la préoccupation essentielle du GDU, en présentant des "exemples de bon langage" et des "exemples de singularités", réside dans le fait que "les uns et les autres s'adaptent au sujet de telle sorte qu'ils s'incrustent dans la mémoire" (souligné par nous) (DICTIONNAIRE).
Nous aurons l'occasion de souligner à plusieurs reprises, l'écart quantitatif qui existe entre le GDU et le GLE dans l'utilisation des citations. Cet écart revêt un caractère particulier lorsqu'on relit ce qu'affirme P. Larousse dans sa Préface p. X : "pour pouvoir donner des phrases d'auteurs comme exemple sur toutes les acceptions, il fallait un temps considérable à lire les principaux chefs d'oeuvres de notre littérature, depuis le XV° siècle jusqu'au XIX° siècle : nous n'avons pas reculé devant la difficulté de la tache." De son coté, dans sa Préface, le GLE prétend qu'il "a tenu a repartir de zéro, et ce en dépit des facilités que lui offrait son inégalable fonds de dictionnaires".
Il faut cependant admettre que ces propos -aussi bien pour l'un que pour l'autre - contiennent une certaine part d'éxagération et de mensonge ; on verra notamment que le GLE réutilise fréquemment les pages du GDU, sans parler des autres dictionnaires. Toutefois, il faut reconnaitre dans le GLE, la présence de nombreuses citations d'auteurs étrangers qui ne sont pas représentés dans le GDU.
Si Larousse explique clairement que "les citations ne sont pas des hors d'oeuvres inutiles; mais choisies avec une critique judicieuse

et un goût sévère, elles ajoutent aux explications données par le texte, l'éclat de nouvelles lumières" (DICTIONNAIRE), il n'en faut pas moins considérer qu'elles relèvent chez lui d'un souci d'érudition qui a en grande partie disparu de l'esprit concis et efficace du GLE.

Pour mettre un point final à l'exposé des traits de caractères des deux ouvrages, il nous faut signaler qu'ils ont tous les deux fait l'objet de rajeunissements avec deux suppléments chacun (1).
Enfin, le GDU comporte une pagination justifiée par la longueur de certains articles (cf. DROIT = 80 pages), tandis que le GLE n'en possède pas.

Le discours encyclopédique

Dans leur préface respective, les deux dictionnaires exposent leur projet encyclopédique.
Ainsi, chacun fait une place à la destination du dictionnaire en précisant le public auquel il s'adresse.
Dans l'ordre, le GLE désigne ses lecteurs par les termes d' "honnête homme", de "jeunesse désireuse de s'intégrer à une humanité qu'elle n'a fait, dans ses études, qu'entrevoir sans en pénétrer la complexité", de "travailleur" et de "chercheur".
Le GDU s'adresse "au savant, au littérateur, à l'historien, au philosophe, à l'industriel, au commerçant, à l'artiste, à l'ouvrier"
Le premier désigne surtout des catégories intellectuelles, le terme le plus large d' "honnête homme" contenant une restriction qui montre que le GLE vise un public dont on suppose qu'il organise sa vie autour de la réflexion intellectuelle; la dernière ligne de la Préface ne laisse d'ailleurs peser aucune ambiguité : "Ainsi espérons-nous avoir fourni les éléments d'une connaissance indispensable à ceux qui veulent savoir, puis comprendre avant d'engager leur pensée et leur vie". (souligné par nous).

---

(1) 1° Supplément du GDU en 1878, 2° Supplément en 1890
1° Supplément du GLE en 1968, 2° Supplément en 1975

Le second, en nommant les catégories sociales s'adresse à tous - pourtant cette universalité doit être corrigée par deux occurences au moins (dans la Préface et au mot DICTIONNAIRE), de l'expression "gens du monde" opposée aux "érudits", aux"savants" et aux "lettrés". Dès lors, cette expression n'est-elle pas un signe d'appartenance à la bourgeoisie et ne primerait-elle pas, en dernier ressort, sur la prétendue universalité de la déclaration d'intention ? L'universalité du GDU n'est-elle pas celle de la bourgeoisie qui a pratiquement trouvé une traduction politique viable à sa domination économique : la démocratie politique, en réunissant un large consensus, serait appelée à durer et donc à s' "universaliser" ? Nous pensons qu'il serait faux de voir dans ce discours une contradiction. Le GDU s'adresse effectivement à tous, à l'ouvrier et à l'industriel, au lettré et au commerçant, qui, dans l'esprit hâtif de Pierre Larousse , doivent se trouver réunis autour de la démocratie politique et du Progrès, autour de la République et de la Science. Comme l'écrit C. Girardin, "quoiqu'il en soit, les lecteurs attendent du dictionnaire un certain type de discours qui leur permet de se reconnaitre comme participant à une même culture" (1). La seule distortion qu'on peut relever dans le GDU ne tient-elle pas dans son empressement à soutenir un discours dominant, dans lequel l'idéologie de classe est explicite et imposée ? L'inflation de citations littéraires et de comportements érudits - nécessaires à sa reconnaissance "universelle" - semble significative à cet égard.

Ce qui est vrai du GDU l'est aussi, d'une manière évidemment plus masquée du GLE : le dictionnaire fonctionne toujours comme un "signe de ralliement, un signe de reconnaissance" (C. Buzon)(2). Certaines préoccupations de la préface du GLE le suggèrent implicitement : "à plusieurs reprises déjà, la librairie Larousse a fourni à <u>ceux qui lui font confiance</u> cet inventaire du savoir humain", par certains choix du GLE "<u>le lecteur se sent guidé</u> tout au long de sa recherche" (souligné par nous).
Quant au Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, en cours de

---

(1) GIRARDIN (Chantal) .- Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire
(In : Langue française, 43, septembre 1979, p. 84)

(2) BUZON (Christian) .- Dictionnaire, langue, discours, idéologie. (In : Langue française, 43, Septembre 1979, p. 44.)

parution, il tient, d'ailleurs à une mise au point sur l'esprit de sa réalisation : "les auteurs de l'ouvrage n'ont pas la naiveté de s'affirmer "objectifs" : ils se savent tributaires de leur époque et des idéologies qui la caractérisent". On peut noter du reste, que l'emploi du pluriel contribue à une évacuation du problème...

Finalement les deux dictionnaires se posent en oeuvre de ralliement. Celui-ci, dans les deux cas, s'élabore sous le signe de l'humanisme. Le GLE le déclare sans ambage : "c'est aussi un dictionnaire "humaniste" : à une époque où la science semble tout réduire en équations, et la technique commander en maitre, il s'intéresse à l'homme, au progrès social, à l'art, à la littérature..." Le GDU affiche lui, "les droits de la pensée", "les droits imprescriptibles de la justice et de la vérité", "il vient (le dictionnaire), ce qui sera désormais une nécessité séculaire, dresser la véritable statistique, offrir l'inventaire de la science moderne". L'humanisme moderne du GLE revient à permettre à l'homme de s'y retrouver face à une "invasion" des techniques, celui du GDU procède encore de l'humanisme du XVI° siècle : l'homme maitrise la nature par le moyen de la technique qui contribue donc à sa libération. C'est en cela que le GDU n'est pas purement techniciste.

Dans leur rapport au lecteur, les deux dictionnaires tiennent donc évidemment à respecter et à favoriser son "jugement personnel" (GLE) et, à l'amener "à prononcer lui-même en connaissance de cause" (GDU). Il s'agit donc de rassurer l'homme.
C'est ici que se comprend la justification de leur entreprise respective. Tous deux partent d'un développement gigantesque des connaissances, qui revet une dimension "angoissante" et "effroyable": "comment parvenir à assimiler cette masse de connaissances sans cesse en évolution ? La même angoisse atteint la jeunesse" (GLE), "comment se diriger dans cet effroyable dédale de toutes les connaissances humaines ?" (GDU)(1).
Le dictionnaire vient alors naturellement contribuer à la résolution de cette angoisse existentielle face au savoir : il permet aux lecteurs "de voir plus clair dans l'univers où ils vivent, et par là de s'y mieux comporter" (GLE). La thérapeutique, empreinte de

(1) Cf L'article DICTIONNAIRE : "On a jamais mieux senti l'utilité (des dictionnaires) qu'à notre époque, où les connaissances tendent à se répandre dans toutes les couches de la société".

moralité, passe ici par un ordonnancement, une classification, une systématisation en vue d'une plus grande "clarification".
Au contraire, de l'avis du GDU, s'il s'agit aussi de s'y "retrouver" il apparait surtout primordial d'avoir accès aux connaissances : "un dictionnaire universel, qui renferme tout ce qui a été dit, fait, écrit, imaginé, découvert, inventé, est donc une oeuvre éminement utile, destinée à satisfaire d'immenses besoins; car un tel dictionnaire met, pour ainsi dire, sous la main de tout le monde, l'objet précis de toutes les recherches qu'on peut avoir besoin de faire."

Il va sans dire que, dans " l'esprit bibliologique" de Pierre Larousse, si les bibliothèques ne servent pas directement à clarifier l'esprit du lecteur - "eût-on à sa disposition la Bibliothèque Impériale et les prodigieuses richesses qu'elle renferme, que l'on serait encore embarassé, qu'on le serait même davantage"(pref. p. LXV) - On doit quand meme les fréquenter car, en retour, les dictionnaires sont "les fondements obligés de toute bibliothèque". (DICTIONNAIRE).

—

Le Préfixe -Biblio

L'intéret majeur accordé par le GDU à tout ce qui relève du livre est confirmé par la longue liste de mots contenant le préfixe "biblio"; comparé au GLE, le GDU est plus "complet" ; tous les mots mentionnés par le GLE se trouvent dans le GDU qui définit en plus dix termes disparus du GLE : bibliognosie, bibliognoste, bibliographiquement, bibliolatrie, bibliomancien, bibliomappe, bibliotacte, bibliotaphe, bibliotique, bibliolathe.

BIBLIOTHEQUE

—

Comme on aura souvent l'occasion de le dire, il y a entre chacune des articles consacrés à cet article dans nos deux ouvrages, une notable différence quantitative : le GLE traite le mot "bibliothèque" en 2 colonnes, le GDU en plus de 7 colonnes. la répartition entre les parties "dictionnaire" et "encyclopédie" est proportionnellement égale. Au point de vue du contenu, si la partie dictionnaire est tout à fait comparable entre les deux ouvrages, en revanche, la partie "encyclopédie" diffère notablement de l'un à l'autre.

Partie dictionnaire

Ce qui frappe dès l'abord, c'est le grande similitude des principaux emplois : GDU et GLE voient 4 sens au mot, et ils sont représentés dans le même ordre, et quasiment avec le même formulation (nous donnons les définitions GDU et soulignons ce qui est repris mot à mot dans le GLE) :

- Collection de livres classés, disposés dans un certain ordre.
- Meuble à tablettes dans lequel sont rangés les livres d'une collection.
- Salle dans laquelle les livres sont déposés; édifice construit pour recevoir une grande collection de livres.
- Recueil, assemblage de livres traitant d'une même matière ou formant un ensemble encyclopédique. Collection de livres traitant de matières spéciales et dans un but déterminé.

Est-il nécessaire d'insister sur l'absence d'évolution d'un siècle à l'autre ?... Le GDU apparait déjà comme l' "ancètre recommandable" du GLE, par la justesse de son approche léxicographique.
Il faut noter cependant dans le GDU, un développement conséquent de l'approche littéraire par prolifération des citations illustrant les différents emplois du mot, et que l'on ne retrouve pas dans le GLE.
Pour les emplois plus particuliers, nous relèverons simplement dans les deux ouvrages la présence de l'expression "bibliothèque forestière", dont la définition est rigouresement identique.
En revanche, il faut souligner que le GLE ne reprend pas l'expression "bibliothèque publique", définie par le GDU : "celle dans

laquelle le public est admis, soit à visiter l'ensemble, soit à consulter les livres, ou à travailler dans les salles qui la composent (...)". L'absence de cette acception dans le GLE s'explique par le fait qu'elle va aujourd'hui de soi, et qu'il est donc inutile de de l'opposer à la bibliothèque du particulier, à laquelle le GDU fait un sort, et qu'on ne considère plus comme une bibliothèque au sens courant du terme. Par contre, la partie encyclopédique du GLE fait une distinction entre bibliothèque d'état et bibliothèque privée (d'entreprise...etc,).

Avant d'aborder les développements encyclopédiques, il nous faudra souvent dire un mot, pour le GDU, des emplois plaisants et souvent obsolètes de certaines expressions : ici retenues "bibliothèque renversée": se dit d'un homme qui sait beaucoup mais dont la science est confuse (...)" et "une bibliothèque : nom que donnent à leur cave certains gourmets (...) qui placent un flacon de chambertin bien au-dessus de la Bible aux quarante deux lignes". Ces locutions familières compensent souvent l'aridité de la partie dictionnaire.

Partie encyclopédique

La différence essentielle, évoquée plus haut, réside ici dans la présence d'un très long exposé (6 colonnes) sur l'histoire des bibliothèques, dans le GDU, qui n'est même pas évoqué par le GLE (si ce n'est pour ce qui concerne le meuble). Le gle distingue quatre centres d'intérêt :

- Le meuble bibliothèque
- Classement de livres
- Bibliothèques françaises
- Bibliothèques étrangères

auxquels il rajoute une rubrique "droit administratif".

La structure du GDU est moins apparente, nous distinguons trois parties :

- Exposé historique
- Classement des libraires
- Rubrique droit civil et pénal

Le développement du GLE, après quelques lignes consacrée au "meuble bibliothèque" dans son évolution, est essentiellement axé

sur une approche très contemporaine des problèmes techniques et d'organisation, pour lesquels il donne des informations ponctuelles. Par exemple, on trouve des références bibliographiques, destinées à compléter l'information du lecteur : Répertoire des bibliothèques de France, Répertoire des centres de documentation , The World Of Learning, Index Generalis. Comme on le verra, le GDU, lui,remplit presque directement ce role d'annuaire national et international, ou du moins, en manifeste l'intention (en effet, comment comparer la somme d'un annuaire contemporain avec les 32 colonnes de Pierre Larousse, qui ont le mérite de pallier l'absence de tels instruments à l'époque).

Pour ce qui concerne le classement des livres, le GLE se limite à l'aspect matériel de la question : au rangement des livres sur les rayons, en évoquant les différentes possibilités (par formats, méthodique, alphabètique, chronologique.).

Ce que le GDU appelle classement recouvre autre chose : il s'agit en fait d'une classification, c'est à dire d'une opération intellectuelle : la répartition des connaissances dans le classement des libraires. (En revanche, quand il nous parle de l'antiquité, Larousse ne manque pas de détailler tout ce qui a trait au rangement des livres). Faut-il voir dans le manque d'attention au coté purement matériel, un reflet des attitudes de l'époque à l'égard de ce problème? Etant donné la qualité de lecteur assidu et informé de Larousse, cela ne nous semble pas impossible.

Sous la rubrique "Droit civil et pénal" du GDU, sont traitées les différents types juridiques de bibliothèques et les problèmes du vol et de la destruction des documents. Nous trouvons dans le GLE une approche juridique sous la rubrique "Droit administratif", qui est précédée d'un panorama des différents statuts des bibliothèques françaises. La différence d'intitulé des rubriques n'est en rien signifiante puisque le principe de l'autonomie du droit administratif n'est acquis vraiement qu'en I873 (célèbre arrèt Blanco).Ce qui est signifiant, par contre, c'est le place importante consacrée par Larousse à tout ce qui se raporte aux problèmes du vol et de la destruction, que nous avons soulevés dans l'article LIVRE. Ici, Larousse détaille les peines prévues par la loi en cas de vol ou de destruction dans les bibliothèques. Notons que Larousse mentionne à cette occasion le célèbre Libri, auquel il consacre par ailleurs une longue notice à son nom, où figure la liste des ouvrages qu'il déroba.

Le GLE consacre un assez long paragraphe aux bibliothèques françaises, à leur organisation actuelle, à leurs services et à leurs fonctions " dépot légal, échanges, prêt, catalogues... Cet aspect n'apparait pas dans l'article du GDU, sans doute parcequ'il relève de la science bibliothéconomique, fort peu développée à l'époque; il faut toutefois signaler qu'il en est fait rapidement mention dans les articles suivants qui traitent des biblithèques particulières. Ainsi, comme on le verra pour l'article BIBLIOTHEQUE NATIONALE, le fonctionnement du Dépot légal et la nécéssité d'établir un catalogue d'imprimés sont abordés succintement par Larousse qui mentionne en outre l'existence d'un "catalogue des estampes". Pour l'ensemble des bibliothèques décrites par le GDU, il s'agit surtout de nous en faire connaitre les fonds.

En conclusion, on peut donc dégager pour l'un et l'autre ouvrage une assez grande similitude des traitements liguistiques du mot, tandis que chaque partie encyclopédique s'organise autour de pôles différents. Dans le GLE, nous rencontrons des informations ponctuelles sur le classement des livres, les répertoires fournissant les listes et les adresses des bibliothèques, les différentes catégories de bibliothèques (grands établissements, BM, BCP, BU, Bibliothèques privées). Ces informations sont complétées par une description bibliothéconomique traitant des grands problèmes posés aux bibliothèques dans les années 60(échanges, prêt catalogues collectifs, normalisation du catalogage .)
Au ton neutre et"technicien" du GLE, s'oppose évidemment la vivacité de la description littéraire, passionnelle et anecdotique du GDU. Sans doute aucun rédigée par Pierre Larousse lui-meme, lecteur assidu des bibliothèques parisiennes, l'article , dans sa construction, fait apparaitre les trois centres d'intérêt, qui sont: l'approche historique, (longuement étudiée), les problèmes juridiques, et, bien sùr, la conservation coûte que coûte des fonds existants; la destruction et le vol constituant les principales phobies de l'auteur, surnommé ironiquement "le bibliothécaire" - cf. Rétif p.62.

-

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE/BIBLIOTHEQUE NATIONALE *

On constate là encore une forte disproportion : deux colonnes dans le GLE, près de quatorze dans le GDU (auxquelles il faut ajouter ce qui est dit dans les deux suppléments).

Le plan suivi par le GLE est très clair, il distingue nettement la partie historique des autres aspects; après avoir évoqué l'origine des collections et les différents locaux qui les ont abritées jadis, il se limite au temps présent : problèmes de place, modes d'accroissement, chiffres des collections, conditions d'admission, activités bibliographiques, expositions; tout ce qui est dit concerne uniquement l'époque actuelle. Chez Larousse au contraire, la partie historique, très développée, "raconte" véritablement la B.N. au fil des temps; c'est la chronologie qui règle toute cette partie, aussi tous les aspects se trouvent-ils abordés de front : changement de locaux, dépôt légal, dons, chiffres des collections, vols, etc: par exemple, on apprend dans le même temps qu'en 1728 la Bibliothèque Royale fut transférée à l'Hôtel de Nevers et qu'elle fit l'acquisition de 1000 volumes, que pendant la Révolution, la Bibliothèque s'enrichit de 18000 manuscrits et qu'elle fut alors ouverte à chacun, etc. De plus, on trouve encore des informations historiques ailleurs que dans la partie historique proprement dite.

La partie historique du GDU est donc très précieuse, extrêmement documentée; elle vise à l'exhaustivité;mais il faut dire que sa structure est telle que la consultation n'est pas très aisée pour qui cherche un renseignement précis ou s'intéresse à un point particulier, car, comme nous l'avons dit, tout est mêlé. Pour ce même aspect historique, le GLE a adopté une autre approche: il a renoncé à l'exhaustivité, en faveur d'une information rapide, mais cependant assez riche dans sa concision et capable de satisfaire un public non spécialiste, que l'article BIBLIOTHEQUE avait quelque peu "frustré" du point de vue historique.

Nous avons énuméré plus haut les autres points traités par le GLE;

* Nous utiliserons les abréviations B.I. ET B.N.

.../...

ils figurent également dans le GDU (nous mettrons ici à part l'aspect bibliographique, sur lequel nous reviendrons); cependant, souvent, là où le GLE signale, le GDU analyse longuement. Mais il est inutile d'en dire davantage sur cette question: le GLE est limité dans l'espace, le GDU ne l'est pas. Toutes proportions gardées et exhaustivité historique mise à part, les deux ouvrages permettent une information complète sur la B.N.

Là où la différence devient véritablement sensible à la lecture des deux articles, c'est dans ce que l'on peut appeler la digression: inexistante dans le GLE, elle triomphe dans le GDU; plus exactement, disons que le lecteur d'aujourd'hui voit des digressions là où Larousse n'en voyait sans doute pas; c'est par rapport au GLE, et aux encyclopédies modernes en général, que certains passages sont sentis comme des digressions.Elles sont particulièrement sensibles dans l'article BIBLIOTHEQUE IMPERIALE et elles participent pour beaucoup au réel plaisir de la lecture.

II nous paraît intéressant d'en examiner ici rapidement l'une des modalités de fonctionnement, d'épanouissement, pourrait-on dire. Ayant décidé de dire quelques mots de la physionomie et des bâtiments de la B.I., Larousse commence effectivement à en décrire l'aspect extérieur; puis on arrive avec lui au seuil de la salle de lecture" depuis longtemps jugée insuffisante pour le nombre considérable de lecteurs". C'est ce mot de "lecteurs" qui va déclencher la digression:"M.de la Bédollière dans son Histoire du Nouveau Paris a tracé un tableau très exact des habitués de la Bibliothèque..." Et Larousse ne résiste pas à la tentation de laisser la parole à ce monsieur, pour la lui retirer après 33 lignes, pour défendre les "novices" de la Bibliothèque et déplorer l'absence d'un bureau de renseignements dans la salle de lecture. Il n'hésite pas non plus à faire part d'une expérience personnelle, pour tracer ensuite le portrait de quelques originaux de la salle de lecture. Enfin, il revient à son propos premier:la description extérieure de l'établissement, suivie de celle des différents départements.

.../...

Contrairement au GLE, où ils ne sont qu'énumérés et où leurs fonctions sont rapidement évoquées, ils sont largement décrits: Larousse indique le nombre d'ouvrages ou de pièces qu'ils renferment, les divisions et les classements. Cet exposé sur les départements est complété à la fin de l'article par une nomenclature des différents dons faits depuis 1865, ce qui n'est évidemment pas le cas dans le GLE.

D'autre part, en ce qui concerne la bibliographie, le GLE consacre un assez long paragraphe aux réalisations de la BN en matière de catalogues. La différence que l'on constate ici avec le GDU est bien sûr le reflet de deux réalités, de deux époques; à plusieurs reprises, au cours de son développement sur les départements, Larousse déplore le manque de catalogues; tout en étant conscient des difficultés, il les appelle de ses voeux : "Il est permis d'espérer qu'un jour viendra où des catalogues complets offriront un guide sûr et commode pour diriger et abréger les recherches". A ce sujet, tous les détails sur les conceptions de Larousse sont fournis par l'article CATALOGUE.

Enfin, la seconde grande "digression" par rapport au GLE se trouve contenue avant le développement consacré à l'administration de la B.I.et elle constitue véritablement un "sommet" dans la manière de Larousse. Après avoir dit sa désapprobation du prêt à l'extérieur,"abus capital", il ajoute un "mot" sur les réformes qu'il souhaiterait : l'une consisterait en l'ouverture permanente de la B.I.,"la nuit comme le jour,la nuit de Noël comme le jour de Pâques", car pour les "laborieux pionniers des encyclopédies, des dictionnaires (...), la Bibliothèque, c'est l'église pour le prêtre ";pour cela, il faudra créer de nombreux postes de bibliothécaires :"il n'y en aura juste assez que le jour où il y en aura dix fois trop". C'est ici l'occasion pour Larousse de déplorer les longues attentes et aussi de décocher quelques traits véhéments contre l'administration,qui paie,ailleurs que dans les bibliothèques, tant d'employés "2ou 3000fr.uniquement pour se brosser les ongles ou pour deviser sur la

.../...

pluie et le beau temps".La seconde "excentricité" de Larousse, comme il le dit lui-même, consiste à proposer une solution pour lutter contre les vols, qui le préoccupent beaucoup:"qu'on enlève au néophyte(...)cet ample vêtement muni de poches perfides qui servent de recéleurs à certains bibliomanes,et qu'on les remplace par un vêtement uniforme (...) sans coutures et surtout sans poches", si ce n'est "un très modeste gousset destiné à loger la tabatière".

Le GDU laisse donc "éclater" ici la forte personnalité de Larousse, qui ne craint pas de prendre parti:"le Grand Dictionnaire va être radical comme il ne l'a peut-être encore jamais été, ce qui n'est pas peu dire. On va nous accuser de singularité,d'originalité,d'excentricité, et pis encore; qu'importe !"

Le GLE, lui, fait un article synthétique, concis et neutre sur la B.N., à mille lieues du ton de son prédecesseur.

Si nous n'avons pu résister ici à la tentation de la citation, c'est parce qu'elle illustre bien un aspect de l'intérêt encore actuel du GDU, qui est le plaisir du texte, mais aussi parce qu'elle rend presque superflu tout commentaire au sujet de l'abîme qui sépare souvent le GDU du GLE !

Disons encore quelques mots de la teneur des deux suppléments du GDU; c'est sous le mot "Bibliothèque" que ces suppléments traitent de la B.N. (c'est ainsi que se nomme désormais la B.I.), en effectuant une mise à jour des informations du volume 2.

1) Supplément I.

Il fournit quelques données chiffrées sur le budget global de la BN, en rappelant l'existence et l'importance du dépôt légal, du "dépôt international", les dons et les acquisitions , sur le nombre de lecteurs et d'ouvrages ; notons qu'il maugrée contre l'approximation des estimations des fonds de la BN, qui montre bien "la nécessité d'une administration plus sérieuse dans les bibliothèques publiques". Cet aspect critique se trouve aussi à propos de la discussion sur le décret du 5 mai 1860,

.../...

qui divise les lecteurs en deux catégories : les "travailleurs" et les simples "lecteurs" ces derniers ne pouvant accéder qu'à 25000 volumes ; le GDU critique sévèrement cette mesure et la séparation des lecteurs en deux salles.

Du point de vue bibliographique, il loue la réalisation du catalogue de la B.N. qui "a marché avec une rapidité relative", mais il ne l'estime pas parfait. Il énumère les différents catalogues de la B.N.

Enfin, il parle de l'Enfer, sans critiquer le fait qu'on ne communique pas les livres "d'une obscénité révoltante"

2) Supplément II.

L'article est surtout axé sur la législation concernant la B.N. (loi du 28 décembre 1880 pour l'isolement et l'agrandissement de ses bâtiments par sécurité; législation sur les "reproductions photographiques") et sur son administration (départements, administrateur, personnel, budget "modeste"). De plus, on trouve quelques chiffres sur les collections, (il y a 2,2 millions d'imprimés en 1885).

Il faut aussi noter que le supplément II ne dit plus rien contre la distinction entre lecteurs et chercheurs à la B.N.; cela est "passé dans les moeurs".

Le GDU adopte donc, dans le supplément II un ton nettement plus neutre, moins engagé que par le passé. Il fait ici office de précis bibliothéconomique pour ce qui concerne la B.N.

BIBLIOTHECAIRE

II y a entre l'article du GDU et celui du GLE consacré au mot "bibliothécaire" une importante disproportion quantitative : une vingtaine de lignes dans le GLE, deux colonnes et demie dans le GDU.

La partie dictionnaire est très brève dans les deux ouvrages : pour le GLE, le bibliothécaire est la "personne chargée de la conservation et de la communication des livres dans une bibliothèque" ; pour le GDU, c'est "celui qui est préposé à la garde, à la conservation d'une bibliothèque". L'évidente différence entre ces deux définitions réside dans le mot "communication", que l'on ne trouve pas dans le GDU ; l'interprétation de cette absence peut paraître bien simple au premier abord : c'est que, dira-t-on, les bibliothèques et donc les bibliothécaires, à l'époque de Larousse, avaient comme fonction essentielle d'assurer la conservation, fonction qui de nos jours se double de celle de la communication, en particulier avec le développement du prêt, que Larousse considère avec suspicion. Cependant, Larousse, qui fut un usager si assidu des bibliothèques au point que, comme nous le révèle Rétif, ses compagnons d'hôtel l'avaient plus ou moins ironiquement surnommé "le bibliothécaire", Larousse sait bien qu'un bibliothécaire qui se contenterait de veiller à la conservation des livres ne serait pas digne de ce nom. En réalité, la définition que nous avons transcrite plus haut ne donne qu'une idée incomplète, tronquée,du rôle de bibliothécaire selon Larousse; en fait, les autres aspects de ce rôle seront longuement développés dans la partie encyclopédique où l'on verra que la fonction de communication se révèle essentielle. On peut d'ailleurs déjà le deviner par l'une des deux citations littéraires de la courte partie dictionnaire, de Voltaire : "Un bibliothécaire ignorant est un ennuque préposé à la garde du sérail". On pressent d'ores et déjà que le

.../...

bibliothécaire digne de ce nom est précisément pour Larousse celui qui saura communiquer non seulement ses livres mais aussi sa science. D'une certaine manière, contrairement à ce qu'une première lecture pourrait laisser croire, le GDU va plus loin que le GLE. Mais venons-en à la partie encyclopédique.

On retrouve entre les deux développements encyclopédiques la même que celle qu'on a rencontrée dans l'article BIBLIOTHEQUE : il n'y a dans le GLE aucune approche historique, mais simplement un énoncé très rapide du statut actuel des bibliothécaires : une phrase précise l'appartenante administrative des bibliothèques du secteur public, une seconde phrase est consacrée à l'ENSB. Le GLE se veut donc ici "ouvrage pratique" résolument tourné vers le présent. Ce parti se trouve d'ailleurs défendu dans la préface de l'ouvrage. Le risque à courir est celui d'être un peu "dépassé" au bout de quelque temps, lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi mouvant que celui des bibliothèques. Quant au GDU, son développement garde aujourd'hui encore tout son intérêt, même s'il date et peut-être même parce qu'il date car il est un excellent reflet de la pensée de Larousse.

Mais le premier intérêt du GDU est de nous offrir une vision historique : Larousse commence ici par l'antiquité et dès ce moment, on le voit préoccupé de connaitre les noms des bibilothécaires de cette époque : il cite ceux que l'histoire nous a légués. Pour la période carolingienne c'est la fonction des bibliothécaires qui l'intéresse : "ils n'étaient pas seulement commis à la garde des livres", écrit-il. Puis de nouveau, apparaît ce souci de nommer : retenons ici Gilles Malet, le premier bibliothécaire français, et Guillaume Budé, en faveur de qui la charge et le titre de bibliothécaire furent créés par lettres royales de François 1er.

Cette double préoccupation - nommer les bibliothécaires et mettre en valeur leur rôle - qui se dégage de la partie proprement historique va

se retrouver dans la partie "actualité". En effet, après avoir signalé que la Révolution supprima la charge de bibliothécaires pour la remplacer par celle de conservateurs en faisant fonction, Larousse va consacrer l'èssentiel de son article à l'exposé des qualités nécessaires au bibliothécaire et d'autre part à l'énoncé des noms des bibliothécaires, disparus et vivants. Tout ce qui concerne les "vertus" du bibliothécaire est évidemment très savoureux. Il laisse d'abord la parole au citoyen Parent, puis à l'abbé Cotton des Houssayes. Il faudrait ici citer les textes pour en apprécier tout l'intérêt ; ils constituent un véritable "bréviaire" du bibliothécaire. Selon le citoyen Parent, qui devient en fait le porte-parole de Larousse, le bibliothécaire doit être une "bibliothèque parlante" ; "il travaillera au succès de l'instruction publique". Quant à l'abbé Cotton des Houssayes, qui fut bibliothécaire de la Sorbonne, son programme est encore plus ambitieux : le bibliothécaire "doit avoir exploré d'avance toutes les régions de l'empire des lettres, (...) Travailleur assidu et infatigable, profondément dévoué aux lettres, son but unique et permanent sera d'en assurer l'avancement". Aujourd'hui ce "travailleur assidu et infatigable" évoque pour nous Larousse lui-même qui, dit-on, travaillait quatorze heures par jour, consacrant véritablement sa vie au Grand Dictionnaire.

C'est encore l'abbé des Houssayes qui permet à Larousse de définir les fonctions "idéales" du bibliothécaire à l'égard du public, et l'on peut dire que ces fonctions sont très modernes; l'accent est en effet mis sur la communication, et cela sous tous ses aspects : le biblithécaire doit accueillir, être un guide, mettre les livres à la disposition du lecteur, faciliter et compléter ses recherches. Tout cela n'a pas vieilli ; bien sûr, la formulation fait un peu sourire:"Jamais il ne cherchera à se dérober à tous les regards dans quelque retraite solitaire et inconnue (... Au moment de se séparer de l'étranger qu'il vient de recevoir, il ne manquera pas de le remercier de sa visite..." On retrouvera ensuite la grande préoccupation de Larousse : le vol ; le bibliothécaire doit se garder d'être tenté par les "trésors" qui l'entourent

Ainsi Larousse, par l'intermédiaire de l'abbé, met-il l'accent sur les qualités professionnelles, mais aussi humaines du bibliothécaire. Le GLE bien évidemment ne dit rien de la déontologie du métier de bibliothécaire et cela correspond à son propos : "Il se refuse à être un directeur de conscience et estime sa tâche suffisamment remplie s'il donne les informations nécessaires à l'établissement d'un jugement personnel" (Préface). En revanche, s'il ne dit rien sur ce que doivent être les différentes fonctions du bibliothécaire, c'est sans doute qu'en 1960 elles vont de soi (conservation, communication-prêt, information bibliographique). On ne peut tout de même s'empêcher de penser qu'elles auraient dû être mentionnées, ne serait-ce que sous la forme d'une simple nomenclature : on les trouve, il est vrai, à l'article BIBLIOTHEQUE.

Il est intéressant de noter le jugement assez étonnant porté par Larousse sur la science bibliographique "vaine et incomplète, qui ne s'attache qu'à la superficie". Cette phrase est de l'abbé des Houssayes, mais pourquoi Larousse reprend-il à son compte sa sévérité? C'est que selon lui, cette science se limite souvent à un simple signalement, à une simple description externe du livre (cette idée est confirmée dans l'article BIBLIOGRAPHIE). Elle n'a donc en soi que peu d'intérêt pour tout autre personne que le libraire ou le bibliothécaire ; pour Larousse, la science de celui-ci doit aller plus loin : il doit connaître les livres eux-mêmes, leur contenu ; il doit être un véritable érudit.

En dépit du caractère très ambitieux d'un tel programme, Larousse pense que certains bibliothécaires n'ont pas été loin de le réaliser. Vient alors une copieuse liste de noms. Ce souci de nommer, que nous avons déjà signalé, correspond à la volonté de transmettre à la postérité le souvenir de ces "hommes distingués". Larousse rend ainsi hommage à des bibliothécaires qu'il connaissait personnellement, étant donné sa fréquentation assidue des bibliothèques de Paris.

Cette personnalisation est bien sûr absente du GLE, ainsi que

.../..

tout ce qui concerne les salaires et la promotion des bibliothécaires, dont Larousse parle avec précision. En revanche, il ne dit rien de la formation professionnelle, comme le fait le GLE. On ne s'étonne guère de ce silence : il ne fait que refléter les carences de l'époque dans ce domaine. Notons que le GLE en est au contraire soucieux; et que son information est très à jour, puisqu'il signale la création de l'ENSB en 1963.

Enfin, on ne trouve pas dans le GLE les anecdotes, si chères à Larousse, qui terminent son article sur une note amusante, rétablissant ainsi l'équilibre d'un discours dont le ton se veut volontiers grave, même si aujourd'hui il nous fait un peu sourire.

Il faut ajouter quelques mots à propos du Supplément I du GDU ; celui-ci, en consacrant un article BIBLIOTHECAIRE au Congrès des bibliothécaires américains d'octobre 1876, met en évidence deux aspects modernes de la vie des bibliothèques : d'une part, l'intérêt nouveau porté à la bibliotechnie (le mot apparaît dans le Supplément I du GDU pour la première fois et la définition qu'il en donne est la même que celle que l'on trouvera dans le GLE), qui laisse présager l'importance de ce que seront les congrès de bibliothécaires réunis en associations; d'autre part l'intérêt pour les publications produites par les bibliothèques qui aux yeux du GDU offrent l'avantage d'informer le public. Ce rapprochement permet de mieux connaître ce public pour mieux satisfaire ses demandes. Or on sait l'importance que le GDU accorde à l'accueil et à la compétence infaillible des bibliothécaires.

BIBLIOMANIE

—

L'article BIBLIOMANIE est révèlateur à lui seul de la différence d'attention que lui accorde l'un et l'autre ouvrage dans leur traitement. Là où le GLE fournit une définition sèche et concise : "manie, passion du bibliomane", sans aucun commentaire ; le GDU saisit cette occasion pour faire, sur deux colonnes et demie, une longue confidence qui, sous prétexte d'encyclopédisme, n'est que la description amusée et amusante d'un comportement excessif. Nous centrerons donc plus notre exposé sur le GDU.

L'article BIBLIOMANIE dans le GLE, est ainsi réduit à sa plus simple expression ; le mot BIBLIOMANE est à peine plus fourni en faisant l'objet d'une citation de Mérimée qui met en relief la méticulosité, source de bonheur du bibliomane.
Le GDU cite à propos de ce mot P. Lacroix qui établit une classification "behaviouriste" avant l'heure, des bibliomanes.
Notons que le GLE présente ce mot comme nom et adjectif, mais qu'il n'est que substantif dans le GDU ; ce dernier donne, à la différence du GLE, l'étymologie : "biblio-livre"/"mania-folie".

Dans la partie encyclopédique, qui n'existe pas dans le GLE, Larousse nous brosse à l'aide d'anecdotes et de récits divers, un tableau du bibliomane fou, citant P. Lacroix : "la bibliomanie la plus relevée et la plus auguste n'est pas exempte de folie". Il établit même un corrélat entre bibliomane et bibliophile : "la bibliomanie devient quelquefois une véritable folie... du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas ; du bibliophile au bibliomane, il n'y a qu'une crise". Nous ne citerons pas les trop nombreux passages savoureux de son article mais nous pouvons relever cependant un certains nombre de points intéressants.

Tout d'abord, dans son discours confidentiel et bavard, Larousse n'omet pas d'esquisser quelques touches d'érudition. Il cite Diderot, La Bruyère et ses contemporains Nodier et Ch. Peignot (à l'article duquel on apprend que Larousse le considérait lui-même comme <u>le</u>"bibliographe le plus savant de ce siècle.).

Cette érudition étaye, on le sait, la volonté de Larousse de créer un dictionnaire encyclopédique sérieux, outil référentiel digne de confiance.
Mais le ton encyclopédique n'est pas de mise lorsque Larousse nous cite un journal anglais datant de quelques années (sans autre précision), pour lequel il ne nous donne aucune référence. Cela lui arrive souvent lorsqu'il occupe le terrain du dictionnaire plus comme un carnet de notes personnel que comme un instrument bibliographique à l'usage de tous.
Enfin, malgrè ce glissement dans le traitement, il n'est pas curieux de noter que le GDU, après la partie encyclopédique, réserve presqu' une colonne entière à citer des "anecdotes" proprement dites : "Nous allons terminer cet article par quelques anecdotes ; (...) ce serait désespérer de l'humour du Grand Dictionnaire, s'il avait la barbarie de sevrer le lecteur curieux". Cette distinction, qui nous parait aujourd'hui artificielle, entre la partie encyclopédique et anecdotique, alors que tout est traité sur le ton de la causerie de salon, est bien réelle pour Larousse. Dans la partie encyclopédique, il cite des faits vrais, dont, d'une certaine façon, il se porte garant en fournissant des preuves ; tandis que les anecdotes ont pour but avoué d'amuser sans qu'importe leur véracité.

En conclusion, nous dirons que le GDU par rapport au GLE, fait davantage qu'un dictionnaire encyclopédique ; c'est presque le propos d'un dictionnaire de psychologie de nous décrire les comportements du bibliomane (bibliomaniaque!), avec les phases pathologiques successives qui font d'un bibliophile un bibliomane puis un fou...
Finalement, l'article apparait comme un moyen, pour Larousse, de se démarquer d'une certaine bibliomanie - dont on peut penser qu' elle le tourmentait un peu - en la traitant sur le mode de la dérision. Il nous rappelle clairement d'autre part, s'il en était besoin, un objectif du GDU qui est de "plaire en instruisant", comme le préconise l'article "dictionnaire."

—

BIBLIOPHILE

—

L'étude de cet article est à rapprocher de celle du mot BIBLIOMANIE. Comme pour ce mot, les développements du GDU sont plus longs (3 colonnes et demie) que ceux du GLE (8lignes). Contrairement au mot BIBLIOMANIE, le GDU donne son analyse au mot BIBLIOPHILE et non à celui de BIBLIOPHILIE dont la définition est brève ("goût du bibliophile, amour des livres" dans le GDU, tandis que le GLE ajoute les termes "d'art et de science").
Il s'agit donc de souligner l'importance que lui accorde Larousse par rapport au GLE. Le GDU expose longuement ce goût en indiquant les liens qu'il entretient avec la bibliographie et les bibliothèques.

Partie dictionnaire

Nous aurons peu de choses à signaler ici. Les deux dictionnaires présentent la même définition : "personne qui aime, qui recherches les livres rares et précieux" (GLE); cependant, le GDU ajoute :..."et principalement les bonnes éditions." Dans sa définitions lexicographique Larousse tient donc à distinguer le bibliophile du bibliomane ; en effet, en parlant des bibliomanes, il précisait alors : "nous ne parlons pas de ceux qui attachent un prix infini aux bonnes éditions".
Les citations qui étayent sa définition sont nombreuses (Ab. Hugo, Th. Gautier, Balzac, Gérard de Nerval) et reviennent à établir une distinction entre le bibliophile et le savant. Pourtant, le développement encyclopédique rectifiera ce point de vue en précisant ce qui distingue bibliomane et bibliophile

Partie encyclopédique

Le bibliomane était dans le GDU, celui qui ne lit pas, qui aime les livres pour les livres, sans aucune préoccupation scientifique. Le bibliophile ne lit peut-être pas davantage les livres,

mais a le souci des "bonnes éditions" : "il les aime d'un amour plus éclairé, qui n'exclut pas l'amour de la science ; s'il ne les lit pas toujours au moins il sait ce qu'ils contiennent." C'est pourquoi "des hommes sages, intelligents comme Nodier, Brunet et autres" éprouvent "une jouissance de savant" et de "collectionneur".

Comme la bibliomanie, la bibliophilie concerne les bibliophiles : ici Larousse stigmatise encore le vol. Il compatit ainsi au malheur des bibliothèques publiques dévastées en évoquant "nos grandes bibliothèques indignement dépouillées par leurs Conservateurs eux-mêmes". Il cite même un de ces amis qui prête des livres mais ne les perd pas : "quand je communique un exemplaire, le vide est immédiatement comblé par un fac-simile en bois, sur le dos duquel je colle une bande de papier portant cette indication : volume prêté à M. X...". Il s'agit bien ici de la pratique actuelle du fanôme, pour signaler que le livre à tout simplement disparu...

Larousse en parlant de bibliophilie, ne pouvait pas oublier de mentionner quelques ventes d'ouvrages précieux : "le Décaméron de Valdorfer fut vendu 54,240 francs, prix inouïdans les annales de la bibliographie". Notons toutefois qu'il signale moins d'opérations ici que dans d'autres articles (INCUNABLE, LIVRE...etc).

Ces différents aspects ne sont plus du tout abordés par le GLE. Cela témoigne de la distinction qui s'est opérée depuis le XIX° siècle entre la bibliophilie et la bibliographie. A l'époque de Larousse, Quérard, Lorenz, Peignot, ces deux domaines étaient intimement liés : tout bibliographe était un peu bibliophile et inversement. De plus, rappelons que la bibliographie intégrait la bibliophilie. Le GLE fournit une liste des "bibliophiles les plus célèbres" aux XVI°, XVII°, XVIII°, XIX° et XX° siècles, dans laquelle on ne trouve que trois noms cités par le GDU (Grollier, Brunet et Peignot). Cette lacune du GDU étonne un peu lorsqu'on connait son gout pour les inventaires exhaustives.
La partie encyclopédique du GLE se réduit à cette liste et à l'évocation des "nombreuses sociétés de bibliophiles en France et à l'étranger". Le GDU parle lui, des "Sociétés littéraires" dont il cite les plus importantes en insistant sur leur rôle essentiel dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique, la Suède ou l'Angleterre qui respectent davantage les bibliophiles-bibliomanes, que la France: "chez nous, le mot bibliomane est ridicule et stigmatise

des maniaques ou des sots ; chez les anglais, il n'en est pas ainsi; le bibliomane est le bibliophile consommé".
Enfin, est-il utile de préciser que Larousse émaille son article d'anecdotes amusantes et de digressions savantes.

En conclusion, on relève, comme pour l'article BIBLIOMANE, combien cette matère est au centre des intérêts de P. Larousse, et de ceux du XIX° siècle en général. D'ailleurs, l'ensemble des anecdotes racontées apr Larousse provient souvent des discussions avec ses "amis grands amateurs de livres".

—

BIBLIOGRAPHIE

—

" Il est un autre domaine, infiniment plus étendu, neuf,encore inculte, mais qui est appelé à produire des fruits magnifiques, et dont nous avons entrepris la difficile exploitation. C'est peut-être la plus lourde partie de notre tâche, et nous avons dû nous en représenter sans cesse l'immense utilité pour ne pas être tenté cent fois de l'abandonner; nous voulons parler de la bibliographie complète de tous les temps et de tous les pays."

" Où trouver, quand on n'a pas une riche bibliothèque sous sa main, le compte-rendu d'une pièce de théatre, d'un roman, d'un poëme, surtout si l'oeuvre que l'on veut connaitre est celle d'un contemporain ?"

" Nous avons étudié, analysé toutes ces oeuvres, toutes ces productions de l'esprit humain ; nous en avons constitué un ensemble formidable, où chacune d'elles a trouvé une place proportionnée à sa valeur, à l'importance du rôle qu'elle a joué et de l'influence qu'elle a exercée dans le monde sans limite de la pensée."

GDU - Préf. P. LXXI

"Les oeuvres qui sont considérées comme les plus importantes font l'objet à leur ordre alphabétique d'une notice particulière qui résume leur sujet et caractérise leur intéret et leur valeur."

GLE - Avant Propos

—

On le constate d'emblée, alors que le projet de P. Larousse contient des vélléités bibliographiques, qui ouvrent des perspectives sur une matière débordant le cadre déjà important d'un dictionnaire encyclopédique ; le GLE trace avec beaucoup de fermeté les frontières de son entreprise.

L'article BIBLIOGRAPHIE est proportionnellement comparable pour l'un et l'autre dictionnaire (plus de trois colonnes dans le GDU, deux colonnes dans le GLE).

Partie dictionnaire

Deux différences essentielles se dégagent de l'étude comparée des parties dictionnaires. D'une part, le GDU définit la bibliographie comme"science des livres : connaissance des livres : (elle) exige un vaste savoir", Cette définition corrobore ce qu'affirme Malclès : "... La définition de la bibliographie comme"science du livre" est consacrée (...) par Littré (..) par la Grande Encyclopédie (...) ainsi que par toutes les éditions majeures et mineures des dictionnaires Larousse, jusqu'en 1960-1964".
Le GLE, lui, précise en effet : "science des ouvrages et de leurs éditions envisagés dans un domaine déterminé", précision qui permet d'emblée d'éviter de faire de la bibliographie une science englobant tout ce qui relève du livre et de la lecture dans leur totalité.
D'autre part, le GDU ne nous dit rien sur l'objet de la bibliographie qui est de constituer des répertoires, alors que le GLE signale bien que la bibliographie peut être un :"répertoire périodique d'ouvrages récemment parus", là où le GDU notait de manière imprécise : "partie d'un journal, d'une revue scientifique ou littéraire, où l'on rend compte des ouvrages qui viennent de paraître".
Enfin, pour la définition de la bibliographie comme "l'ensemble des publications sur un sujet déterminé" (GLE), elle se retrouve à peu de chose près, dans le GDU.
Mais c'est dans la partie encyclopédique des deux ouvrages que ces premières définitions vont s'affiner, et que la comparaison pourra peut-être apparaitre plus fructueuse.

Partie encyclopédique

Pour plus de clarté, il nous parait commode de reprendre la définition de Malclès, citée par le GLE. Il parle d'une "bibliographie" ou d'un "répertoire bibliographique", en insistant sur le fait que la bibliographie est une composante de la bibliologie, à la différence de Larousse pour lequel elle englobe tous les aspects du livre, puisqu'elle est "connaissance et description des livres".

D'autre part, comme nous l'avons dit ci-dessus, dans le GDU, le mot "bibliographie" ne renvoie pas automatiquement à la réalité du répertoire bibliographique. De même, le GDU ne nous précise rien sur un autre objet de la bibliographie qui pour le GLE, est de "recenser les textes dans un dessein bien défini" ; dans sa généralité, le GDU reste très vague.

Enfin, le GDU ne reprend pas, à la différence du GLE, les buts de la bibliographie (recherche, signalement, description, classement), qu'il faut deviner - d'un oeil averti - dans le discours fatrasique de P. Larousse.Là où le GLE établit une typologie des différents répertoires (bibliographies descriptives, analytiques, spécialisées), (répertoires exhaustifs, selectifs, retrospectifs, courants etc...); le GDU se limite à une simple distinction entre la bibliographie matérielle qui "embrasse le format des livres, leur prix, les diverses éditions (...), le nom de l'éditeur etc..." et ce qu'il appelle la bibliographie littéraire ou scientifique qui "n'exige pas seulement la connaissance des livres, mais l'appréciation du talent ou génie des auteurs".

On remarque donc que la typologie du GLE est très détaillée, expliquant pour chaque répertoire le recensement qu'il opère, tandis que le GDU s'en tient à une distinction de contenu, limitant la bibliographie à deux types : la bibliographie descriptive et la bibliographie critique.

Ses définitions sont complétées par leur destination : la bibliographie matérielle (en fait descriptive), "doit etre connue surtout des libraires et des bibliothècaires", la bibliographie littéraire ou scientifique (en fait critique), relève plutôt de la critique littéraire et concerne donc les hommes de lettres (le GDU opère d'ailleurs un double renvoi à "littérature" et "critique littéraire").

C'est ici que se révèle la véritable distinction -capitale- sous la plume de P. Larousse, entre ces deux bibliographies. Elle procède en réalité d'un jugement de valeur qu'il exprime plus loin dans cet article, lorsqu'il disserte longuement sur la <u>Bibliographie historique et critique de la presse périodique française</u> d'Eugène Hatin (dont l'existence n'est même pas mentionnée dans le GLE).

Il écrit à son sujet : "ce n'est point, en effet, une simple nomenclature, ni même une pure description bibliographique qui n'aurait eu d'intérêt que pour peu de personnes ; c'est, comme le dit le titre, un catalogue raisonné, ou répertoire analytique qui s'adresse surtout à l'historien, au travailleurs, au chercheur".

La bibliographie critique est la seule, aux yeux de Larousse, par laquelle la bibliographie méritera ses lettres de noblesse. Cela nous permet de confirmer ce que nous disions à propos de l' article BIBLIOTHECAIRE, dans lequel Larousse stigmatisait la science bibliographique "vaine et incomplète, qui ne s'attache qu'à la superficie". Il parlait en réalité de la bibliographie matérielle, "simple nomenclature, pure description bibliographique".
En revanche, la bibliographie littéraire permet à Larousse d'affirmer que c'est "de nos jours, ou pour parler plus exactement, dans notre siècle (1), que la bibliographie a été cultivée avec le plus d'ardeur, de suite et de soins". Il cite dans une énumération laudative "les Barbier, (...) les Beuchot, (...) les Prévost" et Nodier, "le plus paradoxal (...), le plus fantaisite des bibliophiles et des bibliographes".
Le GLE lui, se contente de citer le Manuel du Libraire de Brunet qui: "porte à la perfection la bibliographie universelle".
Cependant, si la bibliographie matérielle est peu exaltante à côté de la bibliographie littéraire, Larousse en reconnait la nécessité et le caractère irremplaçable : "un simple catalogue bien complet et distribué dans un ordre clair et rationnel, de tous les livres qui ont paru dans les diverses branches des connaissances humaines, serait une oeuvre d'une grande utilité non seulement pour les libraires et pour ceux qui veulent former des bibliothèques, mais encore pour les savants, les hommes de lettres et en général pour tous ceux qui veulent écrire sur un sujet quelconque". On peut donc constater que la bibliographie matérielle est austère mais qu'elle participe elle aussi, (même si elle ne flatte pas l'esprit des penseurs comme la bibliographie littéraire), à l'avènement récent de la science bibliographique .
D'ailleurs, on peut rencontrer des catalogues moins rébarbatifs que ceux qui sont faits généralement ; ainsi, dans l'article CATALOGUE,

---

(1) - Cette précision s'inscrit délibéremment dans le projet Laroussien de faire un "dictionnaire universel du XIX° siècle", c'est à dire le siècle de l'émergence d'une nouvelle ère de la pensée scientifique universelle. - cf. G Préf. p. LXXIII : "Ainsi, nous avons entièrement parcouru le vaste cercle des connaissances humaines ; pour chaque branche, nous avons établi une statistique précise, qui embrasse tous les progrès des lettres, des arts et des sciences, jusqu'au momment où nous écrivons".

Larousse cite celui de la Bibliothèque Impériale de Pékin dans lequel les "notices sont très abrégées; quoiqu'on y trouve en général ni des réflexions très fines, ni des aperçus très délicats, elles n'ont point les défauts ordinaires des notices bibliographiques, d'être sèches, monotones et ennuyeuses".

Le GLE insiste également sur l'étape de la création de la Bibliographie de la France : "à la bibliographie rétrospective, qui a triomphé jusqu'ici, va s'ajouter la bibliographie courante, qu'elle soit nationale ou spécialisée".

D'autre part, Larousse reprend ici l'idée qui commence déjà à émerger, d'un catalogue unversel. Il parle d'un "catalogue de tous les livres qui ont paru sur les diverses branches des connaissances humaines". Cette universalité correspond bien à ce que recherchent tous les hommes du XIX° siècle : Larousse et son entreprise en sont un exemple éclatant. Pourtant, le GDU reconnait déjà les limites d'un"catalogue complet" : "mais ce catalogue serait une oeuvre immense qui ne sera peut-être jamais réalisée".

Le GLE rappelle les tentatives de créer une bibliographie universelle en 1895 et surtout mentionne les efforts qui ont été entrepris en 1945 puis en 1947 par l'UNESCO pour fonder les catalogues collectifs de plusieurs pays en un seul.

Cependant, la différence essentielle dans le traitement de la bibliographie réside dans le fait que le GLE nous fournit un tableau historique depuis la fin du XV° siècle jusqu'en 1960;tandis que le GDU se limite au seul XIX° siècle. Le GLE met en évidence avec clarté les différentes étapes de la constitution de la science bibliographique. Il rappelle le premier emploi du mot par G. Naudé, en 1633, cite les travaux de Tritheim, de S. Champier, de C. Gessner, de Brunet. Le GDU ne mentionne pas ces bibliographes dans son article BIBLIOGRAPHIE, bien qu'ils figurent dans le corps de l'ouvrage à l'entrée de leur nom.

Un réequilibrage s'opère ainsi entre les deux dictionnaires, puisque nous verrons qu'à l'article consacré à Naudé, le GDU fait preuve d'un plus grand souci bibliographique que le GLE. En effet, ce dernier détaille peu les travaux des bibliographes, consacrant l'essentiel de l'étude du sujet au mot BIBLIOGRAPHIE.

Il peut paraitre curieux que le GDU si "historisant" d'habitude, ne nous brosse pas un long exposé historique de la bibliographie.

Cela tient sans doute au fait qu'elle ne fait pas encore au XIX° siècle, l'objet d'un discours scientifique, qui ne verra finalement le jour que très tard. Le GDU ne se fait donc l'écho que d' d'expériences bibliographiques : il cite des hommes qui travaillent en savants solitaires en dehors d'un système de recherche organisé scientifiquement (rôle des associations, des instituts et de chaque pays sur le plan international). Le caradtère frustre à nos yeux, de sa définition de la bibliographie, montre donc bien que cette science bibliographique, même si elle a des précurseurs lointains, ne fait qu'émerger au XIX° siècle.
A l'inverse, l'intérêt du GLE pour cette matière est lié sans doute à l'importance qu'elle revêt au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec l'intervention des organismes internationaux comme l'unesco.

En conclusion, nous dirons donc que l'article du GDU est à l' image d'une science en train de se constituer encore solitairement, (il nous parle surtout des savants au travail); tandis que la comparaison avec le GLE nous montre l'importante mutation théorique qui a touché la bibliographie : elle n'est plus l'affaire de quelques savants mais des états et d'associations et d'organisations internationaux. Son discours est aujourd'hui constitué avec son réseau de concepts et ses lignes de force dont la rationalité tranche avec l'empirisme du XIX° siècle. Ceci explique également que le GLE ne néglige pas ce qui s'est fait dans ce domaine dans les autres pays (Allemagne, Angleterre, Suisse, Pays bas), au cours de l'histoire et jusqu'à nos jours. Finalement le GLE, vise à faire comprendre au lecteur la nécessité de la science bibliographique. La logique de l'article montre comment les travaux des bibliographes sont apparus au cours de l'histoire dans plusieurs pays, jusqu'à ce que cette nécessité se fasse mondiale. Au contraire, le GDU reste français et dixneuvièmiste, même s'il envisage l'élaboration d'un catalogue universel dont il ne méconnait pas les difficultés de réalisation.

LIVRE

—

L'article comporte vingt colonnes dans le GDU et cinq colonnes dans le GLE. Cet écart sur l'ensemble des articles des deux ouvrages est tout à fait normal et témoigne dans les deux cas, de l'importance moyenne accordée à ce mot. Dans un cas comme dans l'autre, la partie dictionnaire consacrée aux développements linguistiques est très développée. On trouve en premier lieu l'étymon "liber" pécédé, dans le GDU, de la dissociation syllabique du mot (li-vre), comme pour tous les autres mots du dictionnaire.

Partie dictionnaire

Dans les deux dictionnaires, suivent les différentes expressions d'emploi du terme au sens propre et au sens figuré. Dans les deux cas, on trouve les différents domaines d'emploi du mot : mais certains sont apparus dans le GLE (droit maritime, droit international, zootechnie,...), tandis que d'autres disparaissaient (turfisme, administration militaire, jeux(1), anciens proverbes...).
D'une manière générale, le GDU est plus exhaustif et surtout plus prolixe que le GLE dont la concision est compensée par de nombreux renvois, fort rares dans le GDU. Ainsi, par exemple, dans la rubrique "religion", on rencontre quatre renvois dans le GLE (canons, liturgie, Bible, sapientiaux), qui n'ont pas d'équivalents dans le GDU. On peut donc signaler un phénomène de démultiplication des définitions dans le GDU, qui gonfle les notices et qui nous amène à rencontrer des acceptions, des usages identiques, sous des mots différents.
Voyons à présent quelques définitions et différentes expressions recensées dans les deux ouvrages:
On rencontre d'abord des définitions qui réapparaissent semblablement du GDU dans le GLE. Ainsi le sens figuré n'a pas bougé : "objet qui instruit, qui sert d'enseignement : le grand livre de la nature.

---

(1) La présence un peu étonnante de cette rubrique ne doit pourtant pas surprendre chez Larousse, dans la mesure où, comme le dit Rétif : "avec l'aide du dictionnaire, on pourrait dresser toute une encyclopédie des jeux à travers les âges. Beaucoup, oubliés ma maintenant, y sont mentionnés et décrits avec minutie." p. 23

"La conscience est le meilleur livre de morale que nous ayons - Pascal" ceci pour le GDU ; et,"...source d'enseignement, d'instruction" avec la même citation de Pascal dans le GLE. Il en va de même pour le Livre des métiers de Boileau,et pour l'expression "à livre ouvert".Cette exacte adéquation fait apparaitre le GDU comme la base référentielle de l'ensemble des dictionnaires de la Maison Larousse qui ont suivi. Tout se passe comme si ce dépouillement des grandes oeuvres littéraires classiques était rassemblé une fois pour toutes par P. Larousse pour être transmis au fil des différentes éditions jusqu'à nos jours (cf. notre Avant propos).

Cependant, on constate que des notions ont connu des glissements sémantiques plus ou moins marqués. C'est le cas de l'expression "parler comme un livre" ; dans le GDU c'est parler avec "facilité et pureté" (citation de Molière) : dans le GLE c'est parler "doctement".Pour l'expression "livres de bibliothèque : ouvrages d'une grande étendue que l'on consulte plutôt qu'on ne lit " (GDU), le GLE reprend cette acception en second niveau, mais la fait précéder de la notion de "livre qu'il sied d'avoir : les classiques du XVII° sont des livres qu'il sied d'avoir".Ce léger affinement de la définition, témoigne ici de la place acquise par le livre dans notre tradition culturelle. Une telle recommandation était moins concevable au XIX° siècle face à un public cultivé. Le GLE touche des catégories sociales moins imprégnées de livres et de lecture.
Pour "livre du destin", le GLE le qualifie de "livre imaginaire sur lequel on suppose écrits tous les évènements à venir", le GDU de "livre métaphorique" avec la même définition, le GLE donnant là une définition plus rigoureuse et plus rationnelle que le GDU.
Enfin, dans l'un et l'autre ouvrage, il est des acceptions qui ont apparu et sont disparues : ainsi l'expression "livre feint: . boite en forme de reliure imitant un livre relié", apparait dans le GLE. Son absence dans le GDU peut paraitre étonnante dans la mesure où elle existait au moyen-age. Viennent ensuite des expressions qui ont changé tout en définissant la même matière, ainsi, dans la rubrique "commerce" du GDU, on trouve l'expression "tenue des livres" qui devient dans le GLE "livre-journal" ; de même, "livre fatal" (GDU), devient "livre de la destinée".

Il faudrait ajouter à cela les multiples emplois du mot livre dans des expressions courantes relevées par le GDU : "n'avoir jamais mis le nez dans un livre", "dévorer un livre", "sécher, palir

sur les livres"...etc, et les nombreuses citations littéraires des auteurs classiques et contemporains (Voltaire, Pascal, Rousseau, Balzac, Michelet, F. Pyat, Ste Beuve...etc). Comme nous le disions précedemment, Larousse a rassemblé dans son ouvrage tout un ensemble citations, d'emplois littéraires, qui prolifèrent, contribuant à réhausser d'érudition le caractère affirmé d'universalité du dictionnaire. Cette volonté de faire un dictionnaire savant et pour tous, s'est totalement estompée dans le GLE qui se présente moins comme un outil d'érudit à l'usage de tous, mais plutôt comme un ouvrage de référence de base avec un corpus classique minimum.

On a vu que le GDU fait mention de "mauvais livre", défini à la fois comme "livres dangereux pour les moeurs" et/ou "livre mal écrit" (1). La partie encyclopédique reprendra cette distinction en parlant de "livre digne d'estime", et il faut la rapprocher de l'esprit contenu dans les citations littéraires que nous avons regroupées sous les divers thèmes suivants : ainsi le le livre est surtout, dans le GDU, livre de droit, livre de l'humaniste, (on parle beaucoup d'amitié et d'érudition), livre unique (l'unicité et l'exemplarité du livre sont opposées à ceux qui "font des livres à la douzaine"), livre-sagesse, livre-vérité ; on insiste sur la religion du livre, sur sa qualité (le bon et le mauvais livre), et enfin et enfin on souligne l'importance de la valeur du livre pensée. La distinction entre le bon et le mauvais livre est bien le reflet des querelles idéologiques des années 1860 dans lesquelles Le GDU s'est impliqué tout entier. Aujourd'hui, le propos d'un dictionnaire encyclopédique est davantage dégagé de ce type de polémiques.

Excepté les expressions "parler doctement" et "livre de bibliothèque qu'il sied d'avoir", le GLE propose une définition du livre objet, forme, contenant, support, alors que pour le GDU le livre est plus que cela puisqu' il est en lui-même symbole du savoir universel et qu'à la limite, la qualité de livre n'est vraiment reconnue qu'aux bons livres, définis selon les critères énoncés précédemment.

---

(1) - Voir Rétif p. 31 : "Le Dictionnaire de P. Larousse admet la censure sur le plan moral, mais s' élève contre la prescription des ouvrages pour des motifs philosophiques, religieux, politiques ou sociaux."
cf - le mot COLPORTAGE.

Al'extrême limite, ne pourrait-on pas dire que l'absence de la mention "livre feint" corrobore cette définition du livre en ne figurant pas dans le GDU ?

Partie encyclopédique

Les développements encyclopédiques des deux ouvrages consisten au départ, en une identification du livre à travers l'histoire (du volume-volumen au livre carré-codex jusqu'au livre moderne). Le GDU est comme d'habitude plus prolixe ; il décrit minutieusement le livre rouleau et le livre carré en établissant même une comparaison quantitative entre les deux : les Métamorphoses d'Ovide tenaient d'abord dans quinze volumes puis dans un seul codex. Les différentes étapes de l'histoire du livre (livre xylographique, Gutemberg, livre typographique) se retrouvent dans les deux dictionnaires avec une insistance plus scientifique dans le GLE pour mettre en relief les moments forts de l'évolution moderne (apparition de la page de titre, passage du livre religieux et littéraire au livre scientifique).
Le GLE donne des dates précises là où le GDU ne mentionne que des évolutions sans souligner les articulations de cette évolution ; le GDU reprend en fait les Curiosités bibliographiques de Ludovic Lalanne (ainsi trouve-t-on le prix détaillé de certains ouvrages classiques). La scientificité du GLE s'explique par une information bibliologique plus rigoureuse et plus récente ... Cependant, les différences ne se limitent pas à l'information dont l'une et l'autre encyclopédie disposent.
Ainsi, le GLE met davantage l'accent sur l'illustration, en proportion de la longueur de l'article, tandis que le GDU -sans la négliger se borne à la mentionner avec discrétion (citant la Bible des pauvres et le Livre de Donat).Le GLE termine la partie encyclopédique sur les progrès de la technique des XIX° et XX° siècles, et sur l'illustration en couleur.
Le GDU, après ce travail d'identification, complète sa notice en traitant des collections de livres et des bibliothèques. Ce long développement s'ordonne alors à partir de la notion de "goût du livre et des bibliothèques", que l'on retrouve des origines à nos jours. A partir de cette notion, le GDU en vient à traiter de la "destruction des livres", en mettant en relief deux types de causes : les guerres et l'ignorance. Evidemment, l'Eglise est (paradoxalement ?) au centre de la polémique : "les querelles religieuses du moyen-age et de XV° siècle furent aussi fatales au livre, de même que les

guerres de pays à pays. L'inquisition en anéantit un grand nombre, avec cette circonstance aggravante qu'"elle brûlait aussi ceux qui les avaient écrits" et "les moines, qui passent pour avoir conservé les livres de l'antiquité payenne, n'ont pas toujours joué le beau rôle de propagateurs des lumières". A la suite de cette griffe de bon aloi qu'on ne saurait ne pas rencontrer - même dans un article traitant du livre pour lequel l'Eglise a fait au moins autant que la République !-Il faut souligner, concernant le livre et tout ce qui s'y rapporte, combien le vol et la destruction sont deux préoccupations essentielles et récurrentes chez Larousse (cf- les mots BIBLIOTHEQUE, BIBLIOPHILIE, INCUNABLE, BIBL IMPERIALE etc. .), alors que ces problèmes ne sont pratiquement pas évoqués dans le GLE. On constate ici le fer de lance de ce que serait le discours bibliothéconomique de Larousse : la bibliothéconomie du XIX° siècle est axée sur la conservation.

Enfin, Larousse termine son article par un acte de foi inébranlable en l'imprimerie : "quant au livre digne d'estime que nous possédons, soit ancien, soit moderne, nous n'avons pas à craindre pour eux la destruction ou la disparition, à moins d'un cataclysme improbable. Grace à l'imprimerie, les livres ne périrons qu'avec la race humaine. Réédités à des intervalles plus ou moins longs, suivant l'intérêt des libraires et le goût des lecteurs, ils ont devant eux une durée à laquelle on ne saurait assigner de limite." dès lors, le GDU s'attache à préciser le contenu des diverses expressions possédant le mot livre dans divers domaines (droit, musique, Eglise...).
Un des premiers problèmes discuté par Larousse à la suite de l' exposé encyclopédique concerne le"prêt des livres": "l'usage s'est généralement établi dans les bibliothèques publiques de faire le prêt des livres aux personnes qui, par leur situation, inspirent confiance, et à celles dont les travaux font regarder ce prêt comme utile aux progrès des lettres et des sciences. Cet usage, qui a sans dout ses bons cotés, offre aussi des inconvénients que les bibliothécaires peuvent constater par la disparition des livres plus ou moins précieux." Larousse, dans sa longue analyse étayée par des exemples historiques (même St Louis et Louis XI ont dù fournir des gages pour emprunter un livre!), se fait le laudateur du prêt sur gages : "on ne peut se dissimuler que, de nos jours, les livres

courraient moins de risques si les administrations des bibliothèques exigeaient de ceux qui les prêtent des gages suffisants.". Le problème du prêt -comme celui de la destruction ou du vol - n'est abordé à aucun moment par le GLE. Au mot"prêt", les deux dictionnaires donnent la même définition mais le GDU fait un renvoi à LIVRE pour ce problème. En réalité, pour Larousse, le prêt contient en puissance la disparition pure et simple des livres, c'est pourquoi il s'y oppose (cf- BIBLIOTHEQUE IMPERIALE).

Sur l'ensemble de l'article, le GDU renvoi aux mots "bibliothèque", "incunable", et fait de nombreux renvois pour les livres signalés dans la liste bibliographique dont les titres commençent par le mot "livre". Le GLE ne fait pas de renvois généraux mais des renvois particuliers : "livres des métiers" voir "métier", "livre des pontifes" voir "Annales des pontifes", "livres sybyllins" voir "sibyllin"...etc. Il éxiste de plus, dans le GLE, des renvois de la partie dictionnaire à la partie encyclopédique, ce qui n'existe pas dans le GDU alors même qu'il développe en partie encyclopédique des sujets cités en partie dictionnaire (Grand-livre, livre rouge, livre d'Eglise, livre de commerce).
Pour terminer, il est à signaler que le GLE fait un renvoi bibliographique en fin de volume, citant 12 titres, alors que le GDU ne fait pas de renvoi mais cite parfois ses sources dans le corps même de l'article : l'Histoire littéraire de la France, Curiosités bibliographiques de Ludovic Lalanne, Le Bulletin du Bibliophile de mars 1835 et enfin les Mélanges d'Histoire et de Littérature recueillis par Vigneul-Marville (pseud. de Argonne Noël dit aussi Bonnaventure d'Argonne).

En conclusion, on peut donc rappeler que cet article met en valeur les préoccupations bibliologiques et bibliothèconomiques des XIX° et XX° siècles. Le GLE privilégie l'histoire du livre et les techniques qui s'y rapportent ; le GDU est bien sûr lui aussi historique (technique et conception du livre) mais insiste surtout sur les questions relatives au vol, à la destruction et au prêt. Le regroupement de ce que dit le GDU du livre et de la conservation dans les divers articles étudiés, offrirait un tableau de la conception bibliothéconomique et bibliologique de P. Larousse.

CATALOGUE

Le traitement du mot "catalogue" diffère sensiblement du GDU au GLE. Tout d'abord, quantitativement : 21 colonnes dans le premier, à peine une et demie dans le second. L'article du GDU est extrêmement détaillé dans sa partie encyclopédique.

1) Partie dictionnaire.

Pour la partie dictionnaire, les deux ouvrages donnent la même définition : "liste, énumération de personnes ou de choses classées dans un certain ordre", pour le GDU, "liste, énumération par ordre de personnes, de choses", pour le GLE qui ajoute un sens moderne au mot :"Salle d'une bibliothèque contenant le catalogue des oeuvres". Ce sens ne figure pas dans le GDU pour la bonne raison que c'est une réalité quasiment inexistante à l'époque, comme nous le révèlent non seulement cet article mais aussi ceux consacrés aux mots "bibliothèque" et "bibliographie".

Le GLE précise également le sens commercial du mot, que l'on ne trouve pas dans le GDU. En revanche, le GDU présente deux acceptions que l'on ne retrouve plus dans le GLE, la première est familière : "série, kyrielle", par exemple "le catalogue des vertus"; la seconde est une expression familière, passée de mode, à notre connaissance :"Le grand catalogue : la liste des maris trompés". Notons enfin que les deux ouvrages signalent l'utilisation du mot dans l'antiquité, mais tandis que le GDU écrit : "rôle de cadre, liste d'appel des anciennes troupes grecques", dans le GLE, on trouve le terme précis de "Catalogue des vaisseaux", c'est-à-dire l'expression par laquelle on désigne le dénombrement des forces grecques qui se trouve au Chant II de l'Iliade.

Le GDU termine la partie dictionnaire par une série de synonymes du mot "catalogue", synonymes qui ne le sont pas vraiment puisque Larousse dit en quoi ces mots ont un sens proche, mais différent cependant de "catalogue". Cette nuance est reprise tout au début de la partie encyclopédique du GLE qui précise ce qui distingue le catalogue de l'inventaire : le premier est un classement scientifique des objets.

2) Partie encyclopédique.

Si la partie dictionnaire des deux ouvrages est finalement assez comparable, il n'en va pas de même pour la partie encyclopédique. Le développement du GLE porte presque uniquement sur l'acception bibliographique du mot (on trouve à la fin de l'article quelques lignes sur le sens commercial); celui du GDU est également axé essentiellement sur cet aspect, mais on trouve d'abord une colonne consacrée à l'astronomie, au "catalogue d'étoiles" ; cette expression dans le GLE se trouve au mot "étoile" et non au mot "catalogue", où il n'y a pas de renvoi à ETOILE.

Cependant, c'est surtout le sens bibliographique qui intéresse les deux ouvrages, mais le traitement du mot est bien différent de l'un à l'autre. L'article du GLE commence par une distinction entre catalogue et inventaire, puis définit rapidement catalogue méthodique, catalogue alphabétique et catalogue collectif, ce dernier type faisant l'objet d'un exposé plus développé, car,comme le signale le GLE,la tendance est alors à ce type de catalogue, dont on nous signale l'origine dans le projet d'Otlet et de La Fontaine, qui ne figurent pas à leur nom dans le GLE L'ensemble de l'article est en fait axé sur les orientations contemporaines de la bibliographie, sur les problèmes de recensement des imprimés dont la communauté internationale a commencé à prendre conscience depuis 1945. Le GLE mentionne l'UNESCO et la FIAB, pour laquelle, dit-il, c'est l'une des préoccupations de réaliser l'uniformité du classement des livres sur le plan international, cette uniformité étant considérée comme réalisée en France.

D'une certaine manière, l'idée qui préside à la rédaction de l'article du GDU se situe sur un plan comparable : il offre, comme le GLE, un reflet des préoccupations de l'époque dans le domaine catalographique. Bien sûr, les problèmes ne sont pas les mêmes : le GLE les situe surtout au niveau international, le GDU au plan national. Larousse a déjà eu l'occasion, en particulier dans les articles BIBLIOTHEQUE et

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE, de déplorer le manque de catalogues et il dénonce de nouveau ici cette carence. Mais il ne va pas se contenter de cette attitude négative, il va lui-même tâcher de pallier cette carence ; et c'est cette volonté qui détermine toute la structure de l'article qui est indiquée nettement avant le développement : les catalogues de libraires - histoire et utilité des catalogues de bibliothèques - manière de dresser un catalogue - les divers systèmes bibliographiques en usage- liste de catalogues de bibliothèques importantes ou célèbres.

La partie la plus étonnante est celle consacrée à la manière de dresser un catalogue. Un tel développement est difficilement imaginable dans une encyclopédie moderne ; le GDU devient ici un véritable guide du catalogueur ; Larousse détaille sur trois colonnes, avec une très grande précision, tout ce qui doit être porté sur les bulletins - nous dirions les fiches - et de quelle manière. Il donne même un tableau des principales abréviations bibliographiques et un modèle de bulletin. Cet article, dans l'esprit de Larousse, devait être destiné à aider les bibliothécaires dans leur travail quotidien, à pallier le manque d'ouvrages pratiques dans ce domaine, à l'époque. Aujourd'hui, cet aspect de l'article prend un grand intérêt pour qui s'intéresse à l'histoire du catalogue; on s'aperçoit que beaucoup d'éléments sont encore valables et utilisés aujourd'hui, à côté d'autres qui font sourire, par exemple: il faut dire "si le titre est mystique, allégorique ou énigmatique, afin de ne pas s'exposer à classer dans les exercices gymnastiques la Grande danse macabre ou bien ceci, qui nous apparait comme bien laroussien" on complètera(les informations) par des anecdotes littéraires que l'on a pu recueillir sur l'ouvrage ou l'exemplaire dont on copie le titre".

On distingue chez Larousse, déjà, un certain souci de normalisation dans la rédaction de ces bulletins, surtout au niveau de leur contenu.

.../...

Ce souci correspond bien à l'idée qu'il se fait de l'utilité d'un catalogue et des qualités qu'il doit posséder : "Que demande (l'homme d'étude) à un catalogue ? une réponse immédiate (...) Un catalogue doit être simple, clair et méthodique".

Mais à côté des problèmes de rédaction des bulletins se pose celui de la classification méthodique ou systématique "indispensable à toute bibliothèque bien administrée". Le GDU va alors passer en revue tous les systèmes de classification des connaissances "proposés, suivis, abandonnés et repris". Il faut avouer que cet exposé fort long (II colonnes) est quelque peu fastidieux ; mais il est très révélateur de la véritable anarchie qui règnait en ce domaine ; il est assez étonnant que Larousse se borne à constater cet état de fait : "après avoir passé en revue tant de systèmes contradictoires, on ne sait plus lequel choisir ; mais on ne doit pas agir aveuglément". Ce qui compte pour lui c'est l'application pratique : "c'est par la simplicité des termes employés, par l'enchaînement naturel des classes et surtout par des renvois fréquents d'une division à l'autre qu'un catalogue sera bon * A ce niveau, il n'y a guère de souci de normalisation, et si Larousse cite comme intéressante la proposition de M. Danjou, bibliothécaire à Montpellier", qui ne demande rien moins que le classement uniforme pour toutes les bibliothèques de France et par suite un catalogue général qui embrasse à la fois tous les ouvrages qu'elles possèdent", il pose comme préalable à cette réalisation la confection d'une bibliothèque universelle, impossible à ses yeux Le siècle qui l'a suivi a démontré que cette uniformité était possible ; on peut dire que le GLE constitue ici un démenti au GDU, en témoignant des réalisations effectuées en matière de catalogues imprimés de grandes bibliothèques qu'il cite largement ; il signale également l'existence de catalogues collectifs, alors en cours de publication. Nous constatons donc que le GLE est tout à fait bien informé dans ce domaine et cela d'une façon précise.

.../...

* en italique dans le texte.

L'aspect historique n'est pas pour autant oublié, bien qu'il soit brièvement traité et en rapport avec le problème de la classification : par exemple : "L'un des catalogues les plus anciens d'imprimés est le catalogue des livres grecs imprimés par Alde Manuce (1498), classé méthodiquement". Cet aspect historique est dans le GDU presque exclusivement abordé dans la partie "catalogues des libraires, ou officinaux" alors qu'en fait il y est aussi question des catalogues des bibliothèques Cette "négligence" s'explique peut-être par le fait que Larousse a voulu traiter d'un seul bloc cette partie historique qui - et c'est rare dans le GDU - ne constitue pas l'essentiel de l'article, pour se consacrer ensuite pleinement aux problèmes de méthode.

Ainsi, la comparaison des deux articles permet-elle de se rendre compte de l'évolution des problèmes catalographiques en un siècle ; l'article du GDU révèle bien les carences d'une époque, tant pour les catalogues eux-mêmes que pour les manuels pratiques, professionnels. Larousse ici encore prend le parti de l'engagement : d'une part il donne son avis, ainsi dans la typologie des catalogues existants qui suit l'article lui-même, que nous ne pouvons détailler dans le cadre de cette analyse - il déclare que le catalogue systématique de la B.N. aurait pu être terminé en douze ans si on ne s'était pas tant embarrassé de détails mais,nous dit Larousse, "la critique est aisée mais l'art est difficile"; ainsi son engagement prend-il aussi la forme d'une participation active à la science catalographique, sous la forme d'un exposé pratique. Le GDU n'entend pas seulement informer un large public, il veut aussi guider les professionnels du livre, car c'est à eux que revient tout particulièrement la tâche de faire avancer la science .

Ce second aspect disparaît dans le GLE, ce qui s'explique largement par les progrès faits en un siècle en matière de catalogues, comme le démontre elle-même la liste des titres contenue dans l'article. Cependant, on sait que dans les années 60, tous les problèmes dans ce domaine étaient loin d'être résolus. Mais le GLE ne se pose pas ici en guide pratique, comme le fait le GDU, les spécialistes des catalogues n'ont

plus besoin désormais de recourir à une Encyclopédie pour exercer leurs activités, la formation professionnelle ayant beaucoup progressé depuis l'époque de Larousse.

La comparaison des deux notices permet donc d'avoir un aperçu non seulement de l'évolution des catalogues en un siècle, mais, au-delà, de celle d'un aspect important de la profession.

GABRIEL NAUDE

—

Tandis que le GDU consacre un peu moins d'une colonne à Gabriel NAUDE, le GLE ne lui réserve que neuf lignes.
Cette importante disproportion tient au fait que Larousse, dans son projet de faire aussi un dictionnaire biographique, accorde une place considérable à la carrière de Naudé. Là où le GLE signale simplement ses états de médecin et de bibliothécaire-bibliographe, le GDU développe avec un luxe de détails, les vicissitudes de son existence. Ainsi, le GDU établit en quelque sorte la genèse du bibliographe en nous racontant comment Richelieu lui confia l'identification de l'Imitation de Jésus-Christ.

Cet aspect mis à part, deux différences sont à remarquer : d'une part, le GLE nous apprend que les collections de Mazarin, dont Naudé était le bibliothécaire, étaient ouvertes au public (1643) alors que le GDU nous signale simplement qu'elles comprenaient 40 000 volumes, sans compter les manuscrits. Mais il faut préciser que Larousse ajoute que cette bibliothèque est connue sous le nom de Bibliothèque Mazarine. C'est pourquoi, semble-t-il, il ne lui parait pas utile de dire que ces collections étaient ouvertes au public : cela va de soi, si du moins, l'on consulte l'article BIBLIOTHEQUE MAZARINE, qui complète la notice consacrée à Naudé. On peut noter que le GLE ne dit mot, ici, de la Bibliothèque Mazarine D'autre part, il faut souligner l'exhaustivité de la bibliographie de Naudé dans le GDU. On y trouve de nombreux ouvrages au milieu desquels est"perdu" l'Advis pour dresser une bibliothèque, qui au contraire est bien mis en relief par le GLE, qui ne cite que ce titre Le GLE se borne ainsi à nous donner la seule image que l'histoire bibliothéconomique nous alaissée de Naudé. Aucun des deux dictionnaires n'insiste vraiment sur le travail proprement bibliographique de Naudé. Le GDU nous dresse surtout un portrait psychologique tiré sans doute d'ouvrages contemporains de Naudé, cités par Larousse (Tumulus I Naudei, Naudeana).

Contrairement à ce qui se passe pour Nodier, et même Naudé, qui sont traités par les deux dictionnaires, on constate des lacunes pour certains bibliographes dans le GLE. Ainsi, Gesner n'y figure pas au mot propre. Cela s'explique bien sûr, par l'exhaustivité (souvent infaillible!) de Larousse. Mais le fait le plus intéressant réside surtout dans ce que le GLE retient des noms, moins parcequ'ils

sont des bibliographes que parce que leur célébrité est liée à une autre activité, plus générale. Ainsi Naudé apparait plus comme le bibliothécaire de Mazarin que comme un savant bibliographe bien que son livre soit cité. Gessner est souvent cité comme le naturaliste qui a découvert la"Gessneria" et non comme bibliographe. Paradoxalement, nous constatons alors que le GDU fait montre d'un souci plus bibliographique que le GLE : Gessner est bien un bibliographe dans le GDU (cf. l'article CATALOGUE où Larousse cite davantage Bibliotheca Universalis), qui cite aussi tous les bibliographes de son temps, absents dans les pages du GLE (G. Peignot, Hatin, J. Brivois, Léon Vallier par exemple.)

—

QUERARD (Joseph-Marie)/ La France littéraire

Quérard était le contemporain et l'ami de P. Larousse. Il meurt en 1865 au moment où P. Larousse reprend sa Préface : "au moment où nous corrigeons les épreuves de cette page, nous apprenons la mort de Quérard, notre ami, notre collaborateur, et notre voisin". Il va de soi par conséquent, que le GDU s'attache davantage que le GLE à brosser le portrait du bibliographe. Le GLE se limite en effet à l'énumération des titres des ouvrages de Quérard, sans rien nous révéler de sa vie tourmentée. Le GDU, au contraire, fait l'éloge de Quérard en deux colonnes, en soulignant son"amour pour les livres" et son goût du travail : "sa biographie peut se résumer en un seul mot, le travail". P. Larousse est toutefois très"objectif"dans l'éloge : certes, "ses travaux resteront et seront classés au rang des plus remarquables qu'ait produits la bibliographie française"; mais ils contiennent de "graves imperfections". De plus, si Quérard est "né, a vécu et est mort en bibliographe" (Larousse cite P. Lacroix), "il était un écrivain très médiocre (...) et n'était point à proprement dire, un lettré". Bref, on sent que le caractère "difficile" de J-M Quérard a laissé des traces sous la plume de Larousse qui reconnait d'ailleurs : "franc, un peu brutal dans ses révelations, grincheux, agressif, mordant jusqu'àla malveillance,aigri par le malheur et l'injustice, il s'était fait beaucoup d'ennemis. Il s'étourdissait dans le vin, ce qui a fourni des armes à ces derniers"

Le GLE ne proposant pas de portrait de J.M.Quérard, la seule comparaison possible entre les deux dictionnaires ne peut porter que sur leur liste de titres ; le GLE ne cite que les deux plus connus aujourd'hui : La France Littéraire et la littérature française contemporaine (notons que La France littéraire ne fait l'objet d'aucune analyse, pas même au titre). Il ne mentionne pas les Supercheries littéraires dévoilées (ni au titre), ce qui peut paraitre étonnant. En revanche, le GDU fournit l'inventaire de nombreux outils, projets et oeuvres en collaboration avec Quérard, en insistant évidemment sur la Littérature française contemporaine, les Supercheries littéraires dévoilées et la France littéraire, pour laquelle il propose en outre, une entrée particulière.

L'article consacré à la France littéraire permet de compléter la conception bibliographique de P. Larousse (1). Il s'agit d'une analyse de deux colonnes qui importe surtout par la discussion par Larousse, des thèses de Quérard sur ce que doit être une bonne bibliographie.
Toutefois, il convient de préciser préalablement que cet article est, contrairement à ce qui avait été annoncé à l'article QUERARD, nettement moinsfavorable au bibliographe : "(..) ses divers travaux sont tout au plus connus des bibliothécaires : ce sont des monuments inachevés. Un seul eùt suffi ; mais l'architecte n'avait pas assez profondement médité sonplan ; il a travaillé sans méthode, sans esprit de synthèse". L'article s'achève même par la condamnation du "Tribunal de la critique impartiale" (cf. notre préface): "Il faut conclure de tout ceci que l'infatigable Quérard a dépensé ses peines et son savoir à composer une oeuvre diffuse, indigeste, peu utile au progrès de la science et des lettres".
Sur quoi porte donc le différend entre Larousse et Quérard ?
Essentiellement sur le fait qu'une bonne bibliographie pour Quérard, doit être aussi une biographie, alors que Larousse estime que la biographie doit etre réservée aux "dictionnaires historiques". D'autre part, Larousse reproche à Quérard sa méthode et le changement de plan entre La France littéraire et la Littérature française contemporaine. Cette critique virulente est tout à fait surprenante. La surprise est amplifiée lorsqu'on considère le détail des reproches adréssés à Quérard pour La France littéraire . Larousse cite le projet en trois points de Quérard et prononce aussitôt son verdict : "sur le premier point l'auteur s'abuse de bonne foi" (suivre la marche et les progrès des sciences); "quant aux deux derniers mérites, attribués par lui à sa compilation, ils n'intéressent que peu de gens"...(il s'agit de fournir les meilleures éditions et d 'indiquer la valeur vénale des livres recherchés).
Larousse est en effet déroutant car lui-même a montré un certain

---

(1) Notons d'ailleurs que P. Larousse emploie indifféremment le terme de "bibliographe" ou de "bibliologue". Rappelons que la "bibliologie" est, pour Larousse, "la partie théorique de la bibliographie", elle "traite des règles, des termes de cette science et (...) lui sert de préliminaire".

intérêt pour la bibliophilie (même si elle est dangereuse pour les bibliothèques et si elle est le passe-temps de certains "fous-bibliomanes"...). De plus, il ne néglige pas de temps à autre dans le Dictionnaire, de signaler au lecteur les prix atteints par des livres rares lors de certaines ventes.
Enfin P. Larousse, dans un démélé confus avec La France littéraire, rappelle sonattachement à "la connaissance (critique) des livres" qu'il nomme "bibliographie littéraire ou scientifique" dans son article BIBLIOGRAPHIE (cf. ce mot).

En conclusion, on ne peut que remarquer la gradation décroissante dont le jugement sur Quérard fait l'objet. Dans la Préface, il est "ami et voisin"; à son nom, il est travailleur remarquable mais aviné; à son oeuvre, il est sans utilité pour la science et les lettres... On est en droit de se demander si ces articles ont été rédigés par le même homme. Si c'est le cas, il semble que l'auteur ait connu quelque différend avec le bibliographe...différend dont nous n'avons trouvé nulle trace par ailleurs.

—

ILLUSTRATION/ILLUSTRATEUR

II n'y a pas de partie encyclopédique à ILLUSTRATION dans le GLE, qui consacre 28 lignes et deux illustrations ("La Résurrection des Morts", xylographie de Nuremberg, 1472 et "le Christ et ses disciples", xylographie de Venise, 1520) au mot (5colonnes dans le GDU). Il faut donc se reporter au mot ILLUSTRATEUR (une colonne) qui n'occupe qu'une ligne dans le GDU pour en comparer la partie encyclopédique à celle du mot "illustration" du GDU.

1) <u>Partie dictionnaire</u>.

Elle est révélatrice d'un glissement sémantique d'une époque à l'autre : pour le GDU, le premier sens du mot est "action d'illustrer, de rendre illustre : résultat de cette action, gloire, célébrité". Cette acception n'est considérée dans le GLE que comme d'un usage vieilli. Les deux ouvrages donnent le sens de "personnage illustre", par extension.

Si ce glissement sémantique s'explique aisément par le vieillissement du mot, on peut s'étonner en revanche de ce que le premier sens qui est donné par le GLE : "action d'illustrer, d'orner d'images" et qui est aujourd'hui le plus courant, ne figure pas dans le GDU. Cette absence est compensée par le fait que Larousse emploie le mot avec cette signification dans son développement encyclopédique. Il en va de même pour l'emploi du mot dans la langue classique : "action d'expliquer ; commentaire, éclaircissement" qui est signalé par le GLE et qu'on ne trouve dans le GDU que dans la partie encyclopédique, lorsqu'il écrit que "les livres à images (...) ont précédé les livres où l'image n'est que l'ornement, l'éclaircissement, l'illustration du texte". Du strict point de vue de la méthode lexicographique, le procédé manque quelque peu de rigueur.

La seule signification appartenant au domaine bibliographique qui

.../...

soit retenue par Larousse est celle de : "Ornements coloriés des manuscrits anciens/Aujourd'hui, figures gravées et intercalées dans le texte ou insérées dans le volume". C'est là une acception étroite du mot, qui n'apparaît qu'en 4ème position dans le GLE. Hormis la première, que nous avons déjà signalée, il en est encore deux que le GDU ne donne pas, il s'agit de "Ensemble de dessins et des gravures figurant dans un ouvrage, pour en augmenter l'attrait ou pour concrétiser les explications" et de "Un de ces dessins, une de ces gravures"(une parenthèse est faite pour distinguer "gravure d'illustration" et "estampe").

Enfin, on trouve dans les deux ouvrages l'emploi théologique du mot, signalé comme rare par le GLE.

Le GDU, dans sa partie dictionnaire, est donc moins complet que le GLE. Ces lacunes sont quelque peu compensées par l'emploi du mot dans d'autres acceptions à l'intérieur de la partie encyclopédique, mais d'un point de vue "scientifique" cela n'est guère satisfaisant.

2) Partie encyclopédique.

Comme nous l'avons dit, nous considérons les parties encyclopédiques de l'article ILLUSTRATEUR dans le GLE et de l'article ILLUSTRATION dans le GDU.

Ni le GDU ni le GLE ne consacre de développement à la miniature ; tous deux renvoient à l'article MINIATURE, le premier sans autre commentaire, le second après avoir cité le Codex Vaticanus et signalé "l'essor extraordinaire" que prit la miniature en Occident et en Orient"

De même, pour tout ce qui concerne les illustrations xylographiques le GDU renvoie à l'article IMAGE, où l'on trouve une rubrique "livres d'images" qui mentionne quelques uns des ouvrages les plus célèbres, tels l'Ars Moriendi, la Bible des pauvres (souvent cités par Larousse dans d'autres articles), le Speculum humanae salvationis également cité par le GLE.

.../...

Ces titres se retrouvent, dans les deux ouvrages, à l'article INCUNABLE, qui est évidemment complémentaire de l'article ILLUSTRATION pour cette période.

Il ne saurait être question de faire une comparaison détaillée entre les titres cités par le GDU et le GLE. Outre le côté fastidieux d'un tel procédé, on n'en retirerait guère d'enseignements. En effet, comment interpréter la présence d'un illustrateur dans l'un et son absence dans l'autre ? Lorsque c'est le GLE qui est "en retrait" par rapport au GDU, le problème ne se pose pas vraiment, on sait en effet qu'il est nécessairement plus sélectif et ne retient que l'essentiel ; mais dans un domaine aussi vaste que celui de l'illustration, cette sélection est parfois arbitraire ; ainsi on s'explique mal l'absence des <u>Chroniques de Nuremberg</u>, que l'on trouve dans le GDU. Lorsque c'est le GDU qui est "déficitaire" par rapport au GLE et ce pour des ouvrages d'importance, trois solutions sont possibles : ou bien Larousse ne connaissait pas cet ouvrage, qui ne sera découvert que plus tard, ou bien il a tout simplement oublié de le mentionner, ce qui est rare mais possible, vu l'énormité de son entreprise, ou encore cet ouvrage est mentionné ailleurs qu'à l'article où on le cherche et le GDU ne fait pas de renvoi ce qui lui arrive parfois.

Nous ne prendrons qu'un exemple : on est étonné de ne pas trouver dans le GDU la <u>Mer des Hystoires</u> de Pierre Le Rouge, "l'un des illustrateurs les mieux connus", dit le GLE. On ne le trouve pas non plus à son nom, ni au titre <u>Mer des Hystoires</u>. Il nous paraît très difficile d'expliquer cette lacune.

Il est en revanche aisé de constater que l'essentiel des deux articles consiste en une nomenclature d'illustrateurs et d'ouvrages illustrés. Celle que fait le GLE ne s'accompagne d'aucun commentaire et les noms des illustrateurs comme les titres des ouvrages sont donnés pêle-mêle, simplement par siècle, tandis que les peintres qui ont fait de l'illustration (Holbein, Dürer, Poussin, Oudry...) sont regroupés

.../...

dans un paragraphe qui leur est réservé et qui, quantitativement, représente la moitié de l'article, avec une prédominance des peintres du XX° siècle.

Le GDU est beaucoup plus fourni, non seulement pour le nombre des artistes et des oeuvres cités, mais aussi pour les informations apportées sur chaque ouvrage illustré ; en particulier il précise très souvent le nombre de gravures que l'on y trouve , ainsi que d'autres éléments, pouvant servir à l'élaboration de notices bibliographiques. En voici deux exemples : "l'Hortensius animae, traité de morale religieuse, enrichie de 67 planches gravées sur cuivre par J. Clein (Leyde, 1511)" ;"les Tableaux du temple des Muses, tirés du cabinet de M.Favereau, gravés par C. Bloemaert et Matham, avec des descriptions par l'abbé de Marolles (Paris, 1655)".

D'autre part, Larousse a le souci d'organiser son article selon un critère précis, à l'intérieur de chaque siècle, c'est celui des types d'ouvrages. Ainsi se trouvent regroupés : les recueils d'estampes, souvent intitulés Cabinet ..., Galerie ..., Musée ..., etc : les livres d'histoire, de voyages, d'archéologie ; les ouvrages littéraires ; les ouvrages scientifiques : les recueils de costumes. La consultation de l'article s'en trouve bien sûr simplifiée et permet une vision synthétique pour chaque domaine.

Aucun des deux ouvrages n'étudie avec précision l'évolution de l'illustration ; le GLE ne signale que l'apparition de la gravure en couleurs au XVIII° siècle, de la lithographie au XIX° et la découverte des procédés de reproduction de la photographie. Larousse n'est guère plus prolixe (il mentionne simplement la prédominance de la gravure au burin et le développement des frontispices au XVII° siècle), si ce n'est pour le XIX° siècle. Ce n'est qu'en abordant cette période qu'il se permet de porter un jugement personnel, d'une part au sujet de la lithographie : "Il nous sera permis de regretter que la lithographie soit délaissée aujourd'hui (...), elle serait plus fidèle et aurait à

.../...

coup sûr plus d'imprévu que la gravure sur bois, dont on fait actuellement abus", d'autre part à propos de Gustave Doré ,"le dessinateur le plus fécond, le plus original, le plus abondant de notre époque".

Bien que ni le GDU ni le GLE ne fassent de renvoi, l'article GRAVURE est le complément indispensable des articles ILLUSTRATION et ILLUSTRATEUR, pour ce qui concerne l'évolution de cet art et surtout son aspect technique. Les deux ouvrages offrent un développement fourni et d'une consultation aisée, car très clair, sur la gravure sur bois et sur métal, sous ses différentes formes, mais tandis que le GDU prend le mot "gravure" au sens strict, le GLE l'élargit et fait entrer la lithographie dans son exposé ; de plus, celui-ci est complété par de nombreuses illustrations ; reproduction de gravures mais aussi photographies de mains d'artistes à l'ouvrage, ce qui entre bien dans les intentions "pédagogiques" du GLE.

Le caractère un peu restreint des articles ILLUSTRATION et ILLUSTRATEUR est donc largement compensé par l'article GRAVURE ; l'ensemble offre une information fouillée, qui, dans les deux ouvrages, consacre une large part à la technique, vérifiant ainsi cette assertion de l'avant-propos du GLE : "l'histoire de l'industrie humaine est inséparable de celle du goût et des conceptions esthétiques".

INCUNABLE.

Le GLE consacre au mot "incunable" 24 lignes et ces 24 lignes se retrouvent presque exactement à l'intérieur des deux colonnes qui composent l'article du GDU.

Les deux ouvrages donnent l'étymon du mot "incunabulum : berceau ", mais le GLE ajoute le sens figuré du mot latin:"commencement" qui est plus explicite que le sens propre ; cette précision sera donnée par le GDU dans la partie encyclopédique.

Les deux définitions sont exactement semblables :"ouvrage qui date de l'origine de l'imprimerie" ; les citations sont différentes mais procèdent de la même idée : les incunables sont surtout recherchés par les collectionneurs.

La partie encyclopédique offre dans les deux ouvrages des éléments très semblables, nous l'avons dit, puisque tout ce que dit le GLE se trouve, de façon dispersée, dans le GDU, presque mot pour mot : date assignée à l'appellation d'incunable, distinction entre incunables tabellaires et incunables xylographiques, avec explication de ce qui les distingue, et titres d'ouvrages; ces titres sont semblables : la Bible des pauvres, qui retrace "les principaux évènements de l'histoire sainte", comme on le dit dans les deux dictionnaires, le Donat et le Speculum humanae salvationis pour la première catégorie, et pour la seconde : la Bible Mazarine et la Bible de Schelhorn, à propos de laquelle on retrouve aussi exactement le même commentaire : "plusieurs bibliographes (la) regardent comme l'oeuvre de Gutenberg lui-même".

On voit donc que le GLE n'hésite pas à reprendre textuellement le GDU, lorsque l'information de celui-ci est toujours valable.

Venons-en maintenant aux éléments du GDU, qui ne figurent

.../...

pas dans le GLE. Ils sont de deux ordres ; premièrement, une bibliographie matérielle de l'incunable qui analyse les divers éléments caractéristiques qui le composent : titre, adresse des librairès, illustrations, formats, mise en page, pagination ; deuxièmement, une liste de prix "qui ont été payés, dans les temps modernes, pour certaines éditions incunables".

Ajoutons que Larousse précise que les incunables "ont servi surtout à la propagation des romans de chevalerie" et qu'il cite les éditeurs "qui firent fortune dans ce genre de commerce".

Nous ne détaillerons pas ce qui est dit dans les lignes consacrées à la bibliographie matérielle; on y trouve des éléments "objectifs" d'information, assez rapides et toujours valables. "La physionnmie générale des incunables est facile à reconnaître, quand on les a examinés attentivement une fois. Elle est pleine d'austérité et de charme en même temps" écrit Larousse, et sans doute veut-il, par son article, permettre une première approche de cette connaissance de l'incunable, en essayant de le "faire voir" dans son aspect matériel. Il faut ici noter une réaction assez curieuse de Larousse : à propos des indications données par les éditeurs "afin que le client ne se trompe point, et pour que leur boutique soit bien achalandée" (il s'agit sans doute du colophon, mais cela n'est pas dit clairement), il écrit : "ces notes bibliographiques ne laissent pas d'être de quelque secours à l'érudition, mais elles ennuient à cause de leur longueur". Surprenante réflexion de la part d'un homme qui n'hésite pas devant certaines "longueurs" pour le service de la science ! Il est vrai qu'il a toujours le souci de ne pas ennuyer. On reste cependant étonné de cette réaction assez superficielle de Larousse devant un élément que l'on considère aujourd'hui comme précieux pour l'identification des incunables. Mais peut-être l'époque n'a t-elle pas encore pris conscience de l'intérêt scientifique de ces indications, et

.../...

l'article de Larousse montre bien que les incunables sont surtout à l'époque considérés comme des pièces de collection, n'intéressant guère que les bibliophiles, et qui ne sont souvent plus "que des lambeaux à demi arrachés ou détruits". Larousse lui-même fait preuve de cet intérêt bibliophilique et c'est avec lyrisme et émotion qu'il évoque ces "vénérables témoins des origines typographiques" qui sont "à ces échantillons de l'industrie humaine (=les livres) ce que l'aurore d'une journée admirable est à l'épanouissement, en plein midi, des forces et des magnificences de la nature". Cet épanchement poètique est évidemment assez savoureux dans le cadre d'un article encyclopédique !

C'est encore l'intérêt bibliophilique qui amène Larousse à donner une liste des prix payés pour certains incunables, comme il le fait aussi à l'article LIVRE ; cet aspect à complètement disparu du GLE, et des encyclopédies modernes en général, qui laissent cette tâche aux nombreux catalogues de ventes qui existent aujourd'hui.

Disons pour finir que l'article du GDU se clôt par une bibliographie sur les incunables.

Cette analyse montre donc qu'en ce qui concerne le terme "incunable", il n'y a pas de complémentarité entre les deux ouvrages, puisque le GLE n'apporte aucune information nouvelle par rapport au GDU ; il se contente de reprendre ce qui, dans l'article de Larousse, apporte au lecteur des renseignements sur la <u>notion</u> d'incunable : l'information qu'il apporte est d'ordre abstrait, pourrait-on dire. Le GDU, lui, essaie de "faire voir" ce qu'est un incunable, en en faisant une description matérielle ; de plus, il est le relfet d'un intérêt bibliophilique qui est le fait non seulement de son auteur mais aussi d'une époque.

LIBRAIRE / LIBRAIRIE

-

Les mots "libraire" et "librairie" sont développés d'un point de vue inversé dans les deux ouvrages. En effet, le GLE met l'accent sur le terme "librairie" (plus développé que "libraire" où figure un renvoi à"librairie"), tandis que le GDU consacre le mot "libraire" au détriment de "librairie". Dans les deux cas, c'est l'institution qui est analysée, mais le GLE la traite au métier alors que le GDU l'analyse à la fonction.(1) Il serait hasardeux de tirer une conclusion de cette constatation;simplement pour la librairie, le travail du libraire l'emporte sur la boutique qui est plus un moyen qu'une fin pour le libraire. Il en va différemment pour les bibliothèques dont la constitution des fonds prime, on le sait, sur le statut du bibliothécaire.

Partie dictionnaire

Dans les deux cas, la notice du mot "libraire" donne une définition semblable (marchand de livres), avec l'étymologie latine "librarius". Le GLE donne en plus à ce mot l'acception ancienne de "copiste de manuscrits ou de livres" dans la partie dictionnaire alors que le GDU ne la relève que dans le dével opement encyclopédique; le GLE parle du "libraire commissionnaire" alors que le GDU pour la même fonction parle de "libraire d'assortiment". Il faut ajouter que,dans le GLE, les expressions "libraire-éditeur" et "libraire-imprimeur" font chacune l'objet d'un article particulier, ces mêmes fonctions étant signalées dans le GDU dans le corps de l' article"libraire".

---

1 - Queques sondages montrent du reste, que cette interversion ne se retrouve pas dans le GDU pour d'autres fonctions : pour "imprimeur" on a le développement à "imprimerie", pour "bibliothèque", l'analyse est surtout faite à ce mot plutôt qu'à "bibliothécaire", "éditeur" et "édition" sont tous les deux étudiés en détailet enfin on a une longue étude à "artisan" plutôt qu'à "artisanerie", le mot "artisanat" n'existant pas.

La partie bibliographique du GLE cite et analyse le Manuel du libraire et de l'amateur de livres, mais dans le GDU, Larousse joue davantage un rôle de critique bibliographique. Il décrit longuement l'ouvrage de Brunet, insiste sur l'intérêt de la sélection des ouvrages dont on sait qu'elle est capitale à ses yeux dans la constitution d'une bonne bibliographie (cf. le mot BIBLIOTHEQUE). Enfin, Larousse ne résiste pas à la vanité chauvine de signaler que les étrangers ne possèdent pas d'ouvrage équivalent. Dans les deux dictionnaires, c'est le seul ouvrage mentionné.

La seule différence qui èxiste pour le mot "librairie" concerne l'expression "ballot de librairie" indiquée par le GDU mais non reprise par le GLE qui ne reprend pas davantage ce sens précis au mot "ballot". Ceci dit, les mêmes définitions se retrouvent dans les deux ouvrages avec un liste bibliographique identique.

Partie encyclopédique

Il nous faut à présent comparer l'article "libraire" du GDU à l'article "librairie" du GDU, et ceci du point de vue encyclopédique.
Les deux ouvrages consacrent de longs commentaires à l'histoire de la fonction. Cela n'est guère étonnant pour le GDU (dans l'ensemble duquel les analyses historiques réapparaissent comme un léitmotiv), mais cela mérite d'être souligné pour le GLE, qui est plus sélectif de ce point de vue. On a constaté en effet, comme l'histoire des bibliothèques y était passée sous silence tandis que celle de la librairie est longuement détaillée. Cet historique vise à mettre en relief les nombreuses difficultés du commerce de la librairie, "évoluant avec les principes politiques", jusqu'au vote de la loi du 29 juillet 1881, sous le régime de laquelle ce commerce vit toujours.
La démarche du GDU est tout à fait semblable, si ce n'est l'engagement et la passion qui en émanent. Ce qui apparait dans le GLE comme une explication objective, se traduit, dans le GDU, par une démonstration qui vise à convaincre. L'histoire est explicative dans le GLE, démonstrative dans le GDU.
L'étude du commerce du livre dans le monde antique est sobre et sèche dans le GLE. Selon lui, certains textes mentionnent l'existence de "librairies" dès le IV° siècle avant J.C., au temps de Zénon.

Dans le GDU, la même affirmation est prétexte à quelques évocations de la Vie de Zénon de Diogène Laërce... De même, là où le GLE nous dit : "les romains trouvèrent des librairies établies à Lyon", le GDU s'empresse de nous conter le récit de Pline le Jeune avec citation à l'appui : "je ne croyais pas, dit-il, qu'il y eût des librairies à Lyon...". On remarque ici, une nouvelle fois, combien les deux ouvrages se complètent retrospectivement : Le GLE nous donne une information concise et minimale, le GDU prône un savoir érudit en citant, le plus souvent possible, ses sources.
Dans les deux ouvrages, on souligne la définition de la librairie en tant que lieu de réunion, de discussion, de lecture des auteurs et des amateurs. Et enfin, nous aurons à revenir sur ce point, le GDU affirme qu'à l'origine, le commerce de la librairie fut entièrement libre.
Nous ne comparerons pas la façon dont les deux dictionnaires analysent chaque période historique. Contentons-nous de dire que le GLE passe directement de l'Antiquité au Moyen-Age avec la fondation des Universités au XIII° siècle; tandis que le GDU s'est ménagé une longue station polémique qui ne nous surprend pas: raconter le commerce des livres à l'avènement du christianisme... La démonstration s'achève sur l'anathème : "on pourrait donc croire que l'avènement du christianisme fut favorable à l'industrie des libraires; il eut au contraire, pour elle, des conséquences désastreuses...".

Pour les autres siècles, il s'agit, dans les deux ouvrages, de mettre en relief les différentes étapes de la législation relative à la librairie; c'est à dire d'étudier l'essor, toujours incertain, de la liberté d'un commerce par rapport à celui d'écrire et de penser (Le GLE note que la librairie s'est libérée difficilement à l'étranger, ce dont le gdu ne dit mot). Le GLE énumère également avec concision les réglements et arrêts royaux, en soulignant leur rigueur pénale, quand le GDU nous brosse une peinture vibrante de ce qu'il appelle lui-même : "le martyrologe de la librairie".
Cest ici qu'il convient sans doute d'avancer la raison pour laquelle la "librairie" est définie au mot "libraire" et non au mot "librairie Il apparait en en effet que pour Larousse, dans le GDU, la librairie c'est d'abord des hommes, des libraires, qui ont lutté pour leur liberté, la liberté de leur propre commerce. Ce commerce particulier leur fait incarner l'idée même de liberté. Pour Larousse, les

hommes priment toujours sur l'institution et il était sans doute opportun à ses yeux, que, traitant de la liberté de penser et d'écrire l'homme, le libraire, l'emportât sur l'institution, la librairie. L'histoire du premier relève de la nature, du droit naturel; celle de la seconde, des simples lois. Qui plus est, ces hommes sont sympathiques : "tous ou presque tous étaient des savants, plûtot que des industriels, amoureux de l'art, plutôt que du gain".

Une autre différence apparait entre les deux articles en ce qui concerne l'aspect financier de la librairie : le GDU nous donne le chiffre d'affaire de la "Bourse des libraires"de Leipzig; le GLE ne fait que de brèves mentions de cet aspect ("tous les prix de vente ou de location sont taxés par l'université" -indication que d'ailleurs le GDU ne donne pas-, "le droit de maitrise est fixé à 1000 livres" ...etc). Le GDU lui, détaille à plusieurs reprises. C'est l'occasion d'interrogation: "les éditeurs romains payaient-ils un droit aux auteurs ?", ou d'estimation sur la variation des prix du livre au fil des siècles : "lorsqu'on sut préparer le parchemin, le prix des livres baissa", il souligne "le peu de clarté des livres sous l'Empire", donne une équivalence de leur prix au Moyen-age : "on évalue, en général, que pendant tout le Moyen-age, les livres se vendaient cent fois plus cher que de nos jours". Cet intéret moderne du GDU, que l'on pourrait qualifier de bibliologique, n'apparait pas dans le GLE.
Il est, d'autre part, doublé d'un intérêt bibliophilique ; Larousse n'omet jamais, lorsqu'il parle du livre, de donner quelques prix d'ouvrages rares ou précieux (cf. mot LIVRE, MANUSCRIT, INCUNABLE...): "En 1416 (...), une Bible fut prisée 400 livres tournois, somme qui équivaut à environ 2800 fr. de notre monnaie". Cet aspect n'est pas présent dans le GLE.
A ce sujet, il convient d'ailleurs de noter, pour la connaissance du GDU, que l'article LIBRAIRE vient compléter l'article LIVRE. Il est l'occasion pour Larousse, de préciser une nouvelle fois l' importance du traitement du parchemin, l'apparition du papier chiffon, et l'invention de l'imprimerie; De parler pour la première fois de la commodité des formats (in-12, in-8) au XIX° siécle : "la lecture (fut) accessible à tous par la commodité du format et le bon marché du volume". Il souligne enfin les progrès de la typographie.

LeGDU établit de plus une ébauche de ce que nous appellons aujourd'hui Répertoire international de la Librairie avec une liste des libraires parisiens et de leurs spécialités, une liste de la librairie musicale et une liste des libraires étrangers. Ceci ne figure évidemment pas dans le GLE qui se borne pour la France, à nous donner ces chiffres : "5000 magasins de librairie et plus de 10000 points de vente de livres".
Enfin, le GDU, à la différence du GLE, ajoute comme toujours, une partie "anecdotique et amusante" à son article qui cependant nous semble aujourd'hui moins distrayante que certains propos sérieux de Larousse : "... Nous voulons faire remarquer la différence qui existe entre les libraires de l'Occident et les libraires de l'Orient Autant nos libraires s'agitent, se remuent pour porter leurs ouvrages à la connaissance du public, autant ceux d'Orient restent indifférents et inactifs; ils jettent leurs livres au fond de leur boutique, laissant au ciel le soin de leur envoyer des clients, par suite et de leur fatalisme et surtout de leur insurmontable paresse...".
A la suite de la partie encyclopédique du GDU, se trouve une rubrique "législation" qui ne figure pas dans le GLE qui s'en tient à la loi du 29 juillet 1881. Elle consiste, pour le GDU, à tracer en quelques lignes, la nouvelle législation concernant la librairie (décret du 10 Septembre 1870), dont la discussion n'est pas sans nous rappeler ce que nous connaissons aujourd'hui (abrogation des anciennes dispositions, maintien de certaines d'entre elles, réorganisation de la Direction de l'imprimerie et de la librairie crée en 1810 et déjà réorganisée sous le second Empire...)

En conclusion, nous ne reprendrons, pour les souligner, que les aspects qui nous paraissent essentiels dans la comparaison des deux articles.
En premier lieu, quelques récurrences que nous avons eu, et que nous aurons, l'occasion de noter pour d'autres articles : la complémentarité du GDU par rapport au GLE, le premier éclairant le second (ainsi des sources historiques, des citations érudites par exemple), l'engagement politique du GDU qui contraste avec le ton neutre et parfois prosaïque du GLE, enfin, la somme des données quantitatives du GDU par rapport au GLE qui ne fournit que peu de chiffres.

Mais c'est surtout la modernité du GDU que nous voudrions signaler ici. Au coté d'un intérêt bibliophilique (prix des livres rares et précieux), qui est celui de Pierre Larousse à n'en pas douter, se manifeste une double modernité : celle de l'intéret bibliologique (évolution du prix des livres dans le temps) et celle de l'intérêt bibliographique (liste des éditeurs). Ces trois aspects sont absents du GLE dont ce n'est pas l'objet, tandis que le GDU se fait précurseur dans ce domaine et signale ici l'urgence de certains besoins bibliophiliques et surtout bibliographiques dans la seconde moitié du XIX° siècle.

—

EDITION/EDITEUR.

Comme c'est le cas pour les articles LIBRAIRE et LIBRAIRIE, il faut étudier en même temps les articles EDITION et EDITEUR des deux ouvrages. En effet, l'article EDITEUR du GLE ne comporte pas de partie encyclopédique et c'est au seul mot "édition" que l'on trouve les développements qui, dans le GDU se répartissent entre les deux mots : tout ce qui concerne l'aspect législatif est rassemblé au mot "éditeur", tandis qu"EDITION" développe l'aspect historique, avec un exposé détaillé sur les grands libraires-éditeurs et les incunables ainsi que sur les fraudes et contrefaçons ; cet article a donc surtout un point de vue bibliophilique.

Par conséquent, nous analyserons tout d'abord la partie dictionnaire de l'article EDITEUR puis celle de l'article EDITION des deux ouvrages ; enfin la partie encyclopédique des articles EDITION et EDITEUR du GDU en rapport avec celle du seul article EDITION du GLE.

1) EDITEUR : partie dictionnaire.

Le GDU et le GLE font tous deux la distinction entre l'éditeur "intellectuel", et l'éditeur "matériel". Les définitions sont proches l'une de l'autre, notons simplement que pour la première acception, le GLE précise qu'il y a alors établissement d'une "édition critique", terme qui sera repris à l'article EDITION et que le GDU ne mentionne pas ; peut-être l'expression n'était-elle pas usitée à l'époque. Pour la deuxième acception, c'est le GDU qui apporte une précision par rapport au GLE, en disant que l'éditeur se charge d'éditer des ouvrages, "à des conditions convenues avec les auteurs" ; de plus les citations du GDU mettent l'accent sur la fidélité au texte des auteurs à laquelle les éditeurs se doivent : "Maudits soient les éditeurs qui se croient le droit de changer et de corriger : ils sont la peste de la littérature" (S. de Sacy). D'autre part, les deux ouvrages signalent l'expression

.../...

"éditeur responsable", pour laquelle ils donnent la même définition, si ce n'est que le GLE intègre dans cette définition une acception que le GDU met à part, sous la rubrique "Familièrement" : "celui qui a, de fait ou de droit, la responsabilité de certaines choses qui se disent ou qui se font" ; ce glissement de point de vue, si l'on peut dire, atteste bien l'évolution de la langue.

Enfin, on ne trouve pas dans le GLE l'emploi du mot pour désigner les magistrats ou les particuliers qui à Rome donnaient des spectacles à leurs frais, comme c'est le cas dans le GDU, qui fait ici, encore une fois, preuve d'érudition.

2) EDITION : partie dictionnaire.

Le GLE donne 4 sens au mot, le GDU deux seulement. Mais en réalité, le second sens du GLE ("ensemble des exemplaires que l'on imprime d'un ouvrage") est repris presque mot pour mot au début de la partie encyclopédique du GDU. Le seul sens nouveau qu'apporte donc le GLE est celui de "commerce du livre en général : Travailler dans l'édition", qui est une expression moderne. Quant à la définition "collection des exemplaires qui font la matière de cette publication" on la retrouve dans les deux ouvrages, sans aucune modification. Enfin, on retrouve le même sens figuré : "répétition". En revanche, le GDU et le GLE ne mentionnent pas les mêmes locutions, si ce n'est pour "édition princeps" et "édition compacte". Le GDU est le seul à donner "édition incunable" (le GLE parle seulement d'"incunables" dans la partie encyclopédique) et "édition de l'écrin ou de la cassette" et "édition des villes", qui se rapportent à des éditions d'Homère ; Larousse se montre encore ici fort érudit, en même temps que bibliophile ; le GLE ne retient pas ces deux acceptions, car elles sont beaucoup trop particulières, et ne toucheraient qu'un public très averti, or, là n'est pas son but. En revanche, on y trouve : édition critique, édition diplomatique, édition exégétique, édition "ne varietur", qui témoignent bien du souci moderne d'adopter une terminologie précise, scientifique.

Enfin, le GLE consacre une rubrique "droit civil" au mot sous le vocable "contrat d'édition" avec un renvoi à PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE ; l'absence d'une telle rubrique dans le GDU montre bien que, même s'il y avait des conventions entre éditeur et auteur, comme l'atteste le mot EDITEUR (cf supra), celles-ci n'étaient pas encore réglementées comme aujourd'hui.

On voit donc que, là encore, les deux ouvrages se complètent parfaitement.

3) EDITION(GDU et GLE) et EDITEUR (GDU) partie encyclopédique.

a) EDITION. Le début de cette partie marque, d'un ouvrage à l'autre, une remarquable continuité ; on retrouve presque mot à mot les mêmes définitions, qui avaient déjà été données dans la partie dictionnaire, mais auxquelles s'ajoutent une précision temporalle : la même dans le GDU et le GLE : le sens de publication d'un ouvrage, qui a d'abord été celui d'édition tend aujourd'hui à céder la place à celui d'ensemble d'exemplaires que l'on imprime. Puis vient le développement historique, avec là aussi les mêmes éléments ; ainsi pour l'Antiquité, les deux ouvrages rappellent le rôle d'éditeur joué par les libraires, mais le GDU fournit plus de détails ; on peut faire le même constat pour le Moyen Age, où des termes semblables sont repris, mais le GLE ne mentionne pas les éditions xylographiques, que cite le GDU, en donnant les titres. Il faut se reporter aux articles INCUNABLE et IMPRIMERIE pour retrouver cette mention et ces titres. Signalons d'ailleurs que cette idée de complémentarité des articles EDITION, INCUNABLE et IMPRIMERIE est également valable pour le GDU (les renvois sont faits explicitement à la fin de l'article).

Le parallélisme que l'on a constaté jusqu'à maintenant cesse rapidement. En effet, le GLE est très bref sur ce qui concerne l'historique de l'édition proprement dite, c'est-à-dire, les tirages effectués sur la presse à partir de la découverte de l'imprimerie ; c'est à ce mot

.../...

(imprimerie) qu'il faut se reporter pour en savoir davantage. Le GDU, au contraire, consacre de longs développements (4 colonnes) aux Alde, aux Estienne, aux Elzevir, aux Didot, en citant leurs éditions ; cela n'empêche pas Larousse de reprendre ces développements au nom de chacun de ces personnages, d'où une certaine redondance, qui gonfle les notices, comme nous avons eu et aurons l'occasion de le signaler. Le GLE vise à plus d'efficacité et, on ne retrouve pas de tels recoupements d'un article à l'autre.

Cette différence d'approche se situe aussi à un autre niveau : le GLE cerne de plus près que le GDU la définition même des mots édition et éditeur en signalant clairement la superposition des fonctions : parlant de celui qui était "l'éditeur des oeuvres de l'esprit", il écrit: "Après l'invention de l'imprimerie, ce fut l'imprimeur lui-même ou le libraire, très souvent confondus en une seule personne ou une seule direction" ; dans le GDU, s'effectuent d'incessants passages de l'éditeur au libraire, du libraire à l'imprimeur, sans aucun affinement ni essai de clarification. En fait, la distinction entre libraire, imprimeur et éditeur est, comme le rappelle le GLE, le fait de l'industrialisation de l'imprimerie, qui s'est précisément faite à l'époque de Larousse ; le GDU témoigne donc d'une certaine confusion conceptuelle qui accompagne toujours toute mutation technologique.

D'autre part, l'article de Larousse comporte un développement sur les fraudes ; les termes employés sont : "faux en librairie", "exemples de fraudes", "supercheries", "tromperies","falsifications", mais on ne trouve pas le mot "contrefaçon" qui est aujourd'hui le terme usuel pour désigner ces pratiques.

Enfin, Larousse termine son article EDITION par une longue typologie (8 colonnes et demie) des éditions originales et curieuses des classiques (grecs, latins, français, étrangers) et une bibliographie, qui témoignent de l'intérêt bibliophilique de Larousse pour les

.../...

"belles et bonnes éditions", comme il le dit. Cet intérêt est visible tout au long de l'article ; ainsi quand il aborde la période contemporaine, il fait remarquer que l'on se soucie moins de la beauté des livres que de leur bon marché, permis par les petits formats, mais que cependant il existe encore des éditions remarquables, en particulier les livres illustrés, et il en cite quelques-uns. On se rappelle du reste son engouement pour les ouvrages de Brunet, Quérard, Lorenz et Barbier et les analyses minitieuses qu'il en fait. Ici, Larousse devient un véritable bibliographe vulgarisateur, extrêmement documenté et de grande ressource

b) EDITEUR (GDU)/EDITION (GLE).

Nous abordons maintenant ce qui concerne la règlementation de la profession.

Si les idées abordées par les deux ouvrages sont sensiblement les mêmes, leur traitement est assez différent ; alors que le GLE fait clairement le point sur les questions ayant trait à la liberté de penser et de publier d'une part, et la propriété littéraire d'autre part, l'article du GDU n'est pas exempt de confusion. Après avoir établi la distinction entre éditeur "intellectuel" et éditeur "matériel", Larousse pose le problème de la responsabilité intellectuelle et juridique des éditeurs et celui de la propriété littéraire ; il en fait l'historique, depuis I'antiquité dont les usages en matière d'édition lui paraissent avantageux en regard de ceux de l'époque contenporaine. Puis il en vient à "notre vieille législation" et expose la règlementation de la profession dont il fait remonter l'origine au XIII° siècle ; il donne des exemples de quelques grands éditeurs français du XVème siècle. Puis il reprend les problèmes de droit de propriété, en exposant la législation s'y rapportant de 1757 à 1866. Ce n'est qu'ici que le GDU peut de nouveau être mis en parallèle avec le GLE, qui ne détaille la législation qu'à partir de 1777 ; mais il a auparavant exposé clairement le régime en

.../...

vigueur avant cette date, avec le système des privilèges, établis pour lutter contre les contrefaçons. Larousse emploie incidemment les termes d'"ouvrages contrefaits" et de "privilège du roi", mais ils ne revêtent pas dans son texte de caractère "scientifique", ce qui constitue une lacune de son article et le rend quelque peu confus.

Larousse reste assez flou pour la période révolutionnaire, vue seulement comme une libératrice, tandis que l'Empire, écrit-il, "rétablit les mesures restrictives de l'Ancien Régime" ; le GLE est à la fois plus neutre et plus précis ; on sent bien au contraire le parti-pris de Larousse : grand admirateur de la Révolution française, il ne donne ici aucune date de décret, aucune précision, tandis que les lignes réservées à l'Empire en sont "truffées" ; il est permis de voir ici un procédé stylistique destiné à accabler l'Empire, le grand ennemi des libertés.

Vient ensuite un développement sur le statut des éditeurs, leurs obligations (brevet, patente, serment, dépôt légal) et les peines qu'ils encourent, puis un exposé sur les rapports souvant orageux entre auteurs et éditeurs, et les "tentatives isolées" faites en Angleterre et en France par les premiers pour se passer des seconds. On sent ces lignes empreintes d'une certaine gêne de la part de Larousse. En fait, les problèmes juridiques sont pour lui épineux dans ce domaine. Là où le GLE expose laconiquement sans détail : "Les obligations réciproques des éditeurs et des auteurs français sont régies, ainsi que leurs droits, par la loi sur la propriété littéraire et artistique du 11 mars 1957", le GDU nous donne l'impression de disserter sur le "fil du rasoir", puisqu'on sait que Larousse est dans cette affaire juge et partie.
En deux mots, son point de vue embarrassé se résume à une tautologie qui affirme la double nécessité de la liberté des auteurs et des éditeurs, les premiers exagérant sans doute lorsqu'ils accusent les seconds des "plus noires abominations". D'autre part, les tentatives faites pour constituer des sociétés d'auteurs pour se libérer des éditeurs laissent Larousse dubitatif.

En réalité, c'est aux articles DROITS d'AUTEUR et PROPRIETE LITTERAIRE qu'on trouvera le point de vue de Larousse qui préconise bien sûr l'équité : "Il y a là en présence deux hommes, dont chacun apporte son capital : l'auteur son travail, l'éditeur ses fonds. Les chances sont à peu près égales et il est de toute justice qu'il y ait aussi une égale répartition dans les bénéfices futurs" (AUTEUR(droits d')). Pour le GLE, c'est à l'article PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE que sont détaillés les rapports entre éditeurs et auteurs.

Enfin, les articles EDITEUR (GDU) et EDITION (GLE) se terminent par une liste des éditeurs français les plus importants (sans indication d'adresse) pour le GDU et pour le GLE par des données chiffrées sur la profession (par exemple, 2600 maisons d'édition) et sur la place de l'édition dans le commerce français. Notons que le GLE fait un renvoi à LIBRAIRIE.

Nous dirons en conclusion que pour ces notices, si les deux ouvrages se complètent dans la partie dictionnaire comme nous l'avons dit, il n'en est rien pour la partie encyclopédique. Le GDU se trouve par rapport à cette question trop "engagé" dans son temps ; ses développements n'offrent à ce point de vue que peu d'intérêt dans une comparaison avec le GLE. Trop d'approximations subsistent dans la distinction entre éditeurs, libraires et imprimeurs et nous avons vu que cela était normal.

Il en va de même pour la question des rapports entre éditeurs et auteurs. Aux articles AUTEUR (Droits d') et PROPRIETE LITTERAIRE, Larousse nous fournit un état de la question au XIX° siècle, et le GLE fait de même pour le XX° siècle à l'article PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE. Mais une comparaison de ces notices nous conduirait à un exposé bibliologique d'histoire économique qui dépasse ici notre propos.

IMPRIMERIE.

L'écart quantitatif entre les deux dictionnaires n'est pas, pour cet article, très significatif ; la relative brièveté du GDU s'explique par le fait qu'il ne reprend pas certains éléments déjà développés à l'article EDITION.

II faut souligner l'abondance de l'illustration qui accompagne l'article du GLE ; des portraits de Gutenberg, de Schöffer, de Plantin, et de Robert Estienne ; différentes gravures : "Habit d'imprimeur en lettres", de N. Larmessin, "Imprimerie à Nuremberg au XVII°siècle", par Abraham von Werdt, "atelier d'imprimeurs (1769), d'après l'Encyclopédie de Diderot ; la reproduction de quelques lignes d'un donat du XVème siècle et enfin une double page de photographies des différentes machines de l'imprimerie, depuis la presse de Gutenberg jusqu'aux presses offset. Cette illustration est totalement absente de l'article du GDU, mais il faut préciser qu'on trouve de nombreux croquis à l'article PRESSE.

1) Partie dictionnaire.

Signalons d'abord rapidement les variations qui nous paraissent secondaires : le GLE donne au mot "imprimerie" deux sens qu'on ne trouve pas dans le GDU : "ensemble du matériel d'une imprimerie" et "personnel (qui y travaille); ce sont là des sens modernes ; à l'inverse le GDU donne la définition des expressions "caractères d'imprimerie", "imprimerie en taille-douce", imprimerie Lithographique" et "imprimerie de peinture", qui ne figurent pas dans le GLE.

Mais la différence essentielle entre les deux ouvrages tient au fait que le GLE considère comme un sens particulier le seul sens que l'on trouve dans le GDU : "art de tirer les écrits, à un grand nombre d'exemplaires, au moyen de caractères préalablement assemblés" Larousse néglige totalement le sens premier donné par le GLE, et qui est le sens étymologique : "Art de reproduire un écrit ou une image,

.../...

en pressant contre du papier, contre du tissu, une planche ou une "forme" encrée qui dépose son encre sur lui".

En fait, en retrouve, dès cette partie dictionnaire, la volonté de Larousse de ne prendre en compte que l'acception étroite et, il est vrai, la plus courante du mot; ce parti-pris se retrouve dans la partie encyclopédique comme nous allons le voir, et à l'article GUTENBERG.

2) Partie encyclopédique.

Les deux ouvrages consacrent un développement important à l'historique de l'imprimerie. Mais tandis que le GLE expose objectivement, d'un ton neutre, les procédés les plus anciens qui sont les ancêtres de cette technique (sceaux cylindriques et cachets sur cire et argile de Sumer et de Mésopotamie; briques estampées en creux avec formes de bois ou de métal, retrouvées près de Ninive; caractères mobiles du XIème siècle, en Chine), le GDU fait preuve d'une évidente mauvaise volonté, et refuse de considérer comme de l'imprimerie tout ce qui a précédé Gutenberg : "La manie paradoxale de rechercher dans l'antiquité l'origine de toutes les découvertes et inventions modernes ne pouvait manquer de s'exercer à propos de cet art sublime qui a renouvelé la face du monde (...) On a prétendu, en effet, retrouver dans l'impression tabellaire des Chinois et dans quelques procédés grossiers en usage dans l'Antiquité et au Moyen-Age, le principe et l'idée première de la typographie". Mais Larousse estime cependant de son devoir d'exposer ces procédés."Enumérons néanmoins rapidement ces procédés", dit-il avec réticence. Et cette réticence se manifeste, dans la demi-colonne qu'il y consacre, par des expressions telles que :"suivant les missionnaires", "si l'on veut", "il parait", etc.

Il prend donc bien soin de se démarquer des assertions qu'il ne fait que retranscrire, dans un souci d'objectivité, objectivité, qui on le voit, est très nuancée ... C'est que pour Larousse, les Anciens n'ont fait qu'"approché de cette découverte", ils n'ont connu qu'"une sorte d'impression"; le mérite de l'invention revient, selon lui,

au seul Gutenberg, "ce grand artiste". Le Hollandais Laurent (ou Laurens) Coster est mentionné par les deux ouvrages, mais de façon très différente : si le GLE fait preuve d'une certaine prudence en employant le conditionnel ("Le hollandais Laurens Coster aurait imaginé les lettres mobiles, ou caractères d'imprimerie"), le GDU nie carrément le fait : "L'assertion au moins singulière (...) que l'imprimerie aurait été inventée à Harlem par Laurent Coster, est une fable". Et Larousse renvoie à l'article COSTER.

GDU et GLE notent l'existence de l'impression xylographique, "point de départ des recherches de Gutenberg", écrit Larousse, qui renvoie à l'article GUTENBERG pour ce qui concerne les incertitudes de l'histoire sur les premiers temps de l'imprimerie. Nous renvoyons, nous aussi, à l'analyse de cet article, qui, plus encore que l'article IMPRIMERIE, montre bien le point de vue de Larousse, pour qui Gutenberg est le véritable inventeur de cette technique ; le GLE est plus nuancé et plus rigoureux en écrivant que Gutenberg "a conçu l'ensemble du procédé typographique : confection de matrices, fonderie de caractères, composition des textes, impression sur presse à bras". Comme nous le signalons à l'article GUTENBERG, le GLE a sans doute plus d'éléments objectifs d'information à sa disposition, dûs aux progrès des recherches, mais il nous semble qu'on ne peut nier la part de volonté délibérée de Larousse.

La suite de l'historique est comparable : les deux ouvrages mentionnent la rapidité de l'expansion de l'imprimerie, mais le GDU insiste surtout sur la France, en citant la mission confiée par Louis XI à Jenson, les noms de Friburger, Gering et Krantz, éléments qui sont repris dans le GLE, mais d'une façon moins détaillée.

Mais tandis que la partie historique du GLE se termine par la simple citation des Estienne, de Dolet, Cramoisy et Didot, celle du GDU va se poursuivre par l'exposé des privilèges, dont ont longtemps joui les imprimeurs ; Larousse fait ici un développement très détaillé sur l'anoblissement, le port de l'épée, les exemptions d'impôts et

d'obligations diverses, accordés aux imprimeurs; bien que Larousse n'émette pas de jugement explicite sur ces pratiques, on sent qu'il est assez favorable à ces hommages rendus aux imprimeurs, pour qui son admiration est grande. Cet aspect ne se retrouve pas dans le GLE.

Après ces lignes consacrées à l'"âge d'or" des imprimeurs, vient dans le GDU un long exposé chronologique consacré aux restrictions qui vont pesur sur les imprimeurs à partir de François I° : "Sous ce prince comme sous ses successeurs, l'imprimerie et la librairie restèrent soumises à des règlements d'une rigueur excessive", il relate la triste fin de Dolet en 1546 et du libraire Martin en 1560.

Comme nous le constatons dans les articles LIBRAIRE et EDITEUR Larousse est particulièrement sensible à ces restrictions de la liberté qui pèsent sur les métiers du livre et donc sur la liberté de penser elle-même, à laquelle il est tant attaché. Et, ici encore, la Révolution est regardée comme la grande libératrice : "Enfin, jusqu'à l'époque de la Révolution, l'imprimerie fut entravée par une foule de règlements restrictifs qui disparurent en 1791, lorsque l'Assemblée Constituante consacra le principe de la liberté de la presse, du commerce et de l'industrie". Il se récrie contre "l'éternel système des brevets" et les "règlements administratifs", dont il regrette que la République de 1848 n'ait pas déclaré l'abolition ; "elle fut loin de faire pour l'imprimerie ce qu'on avait le droit d'en attendre", écrit-il avec amertume.

Dans le GLE tout ce qui concerne ces règlements restrictifs n'est pas intégré au développement historique mais rejeté à la fin de l'article sous la rubrique "Droit administratif". Cette différence dans la structure de l'article est en elle-même significative ; en reléguant cette question dans le domaine austère du droit, le GLE ne prend pas parti, et cette neutralité est confirmée par la formulation ; la teneur des décrets et ordonnances est simplement et rapidement énoncée, avec les dates correspondantes. On est bien sûr loin de l'engagement et du ton critique de Larousse.

Enfin, les deux articles s'achèvent sur les progrès matériels de l'imprimerie. On pourrait s'attendre ici à une stricte neutralité, fût-ce dans le GDU. Il n'en est rien ; en effet, alors que le GLE énonce assez rapidement les procédés qui ont suivi l'imprimerie typographique (taille-douce, eau-forte, lithographie, photogravure, puis offset et héliogravure), sans donner de date, le GDU mêle à son exposé (qui suit la chronologie et donne des dates précises) des aspects politiques, et c'est encore une fois l'occasion pour Larousse de dévoiler ses opinions : "La Révolution, que l'on accuse si souvent de vandalisme, s'empressa de profiter de ces deux découvertes (la machine à papier continu et la stéréotypie)" ; il donne des exemples des initiatives prises favorables à l'imprimerie, et poursuit en ces termes : "De pareils encouragements disent assez l'importance que la Révolution accordait à l'imprimerie, et l'Empire, qui lui succèda, fut loin de donner à ce grand art une impulsion égale". Pour Larousse les progrès techniques vont de pair avec la liberté et la structure de son article est bien le reflet de cette conception.

L'article du GDU se termine par le détail des nouveautés révélées par les Expositions de 1844 et 1849, puis celles de 1855 et 1867 qui, dit-il "ont achevé de donner à cette grande branche d'industrie un essor qui ne saurait plus maintenant se ralentir, quelques entraves momentanées que les lois sur la presse essayent d'y porter". Et il laisse percer une pointe de chauvinisme, en disant que l'imprimerie française a su "tenir sa place" dans ces expositions.

Le GLE, lui aussi, conclut son article par le constat de l'évolution et des perfectionnements constants des techniques de l'imprimerie.

Signalons que le GDU fait un renvoi en fin d'article à CARACTERES, COMPOSITION, CORRECTEUR, FONDERIE, PRESSE TYPOGRAPHIQUE, TYPOGRAPHIE.

Mais nous pensons avoir montré que cet article est aussi à mettre en rapport avec les articles LIBRAIRE (et LIBRAIRIE) et EDITEUR (et EDITION), qui avec lui donnent un aperçu assez exhaustif des conceptions de Larousse sur les métiers du Livre.

GUTENBERG

Plus que la différence de longueur des deux articles (une trentaine de lignes pour le GLE, une colonne et demie pour le GDU), c'est surtout la différence de ton qui est sensible ici. D'un côté,le GDU fait l'éloge du génial inventeur et retrouve en lui un "confrère" ayant voué sa vie à la gloire du livre. De l'autre, l'article lapidaire du GLE retrace en quelques lignes les grandes étapes de la vie de Gutenberg et les péripéties de son invention. "Imprimeur allemand" nous dit le GLE, "Inventeur de l'imprimerie" nous dit le GDU. Toute la différence est là. Larousse prend délibérément parti et fait de Gutenberg le créateur de l'imprimerie moderne malgré les arguments qui pourraient nuancer cette thèse. De là un vibrant hommage à l'artiste mayençais "merveilleux génie qui a donné aux lettres la fécondité de la vie, à la pensée son instrument, et à l'esprit moderne, à la civilisation, le signe par lequel ils vaincront l'ignorance et la barbarie !".

Avec le GLE l'hommage disparait, la légende s'estompe et fait place à la prudence de l'historien. Du même coup, Gutenberg descend de son piedestal et rejoint la cohorte des inventeurs qui remplissent les pages des encyclopédies ...

Non que le GDU fasse de Gutenberg un être de légende. Grosso modo sa carrière est connue, tous les grands jalons sont déjà posés. Mais le regard de Larousse est sélectif.. Certes, de nouvelles recherches ont peut être permis au GLE d'apporter un complément d'information, et il faut distinguer le manque de ressource scientifique du bavardage volontaire. Fait significatif, pourtant : tout ce qui ne concerne pas le livre et l'imprimerie est gommé dans le GDU lorsque sont évoqués les premiers travaux de Gutenberg. Ainsi le GLE nous dit "établi à Strasbourg en 1534, il s'intéressa avec trois associés à la taille des pierres précieuses, puis vers 1437 à la fabrication des miroirs, et à

.../...

partir de 1438 à une technique entourée du plus rigoureux secret, mais que l'on peut identifier avec le procédé d'imprimerie en caractères mobiles". Or, le GDU ne nous souffle mot de ces activités antérieures de Gutenberg : "des actes authentiques constatent sa présence dans cette ville en 1434. Deux ans plus tard, il formait avec Dritzehen, Hans Riffe et André Heilmann une association pour l'exploitation de procédés secrets inventés par lui, et parmi lesquels il faut évidemment reconnaître la typographie naissante" ! On le voit, Larousse est précis et formel quand il s'agit de prouver la présence du mayençais à Strasbourg, il l'est moins quant à la description de ses premières activités; brûlant les étapes, il s'abandonne à l'idée séduisante que Gutenberg ne pensait qu'à sa future invention et, le mystère aidant, qui effectivement enveloppe le personnage à ses débuts, il suggère l'activité occulte du savant tout entier dirigé vers son but.

GLE et GDU semblent ensuite d'accord pour faire remonter à l'année 1440 la première grande invention de Gutenberg, avec cependant dans les deux ouvrages une certaine réserve quant à la nature exacte de l'invention. Pour le GLE, on l'a vu, il s'agit d'une technique "que l'on peut identifier avec le procédé de l'imprimerie en caractères mobiles".

Pour le GDU, il ressort incontestablement "que la presse appliquée à l'impression typographique a été inventée à Strasbourg par Gutenberg" Dans les deux cas on ignore s'il s'agit déjà de typographie métallique. Sur ce point le GLE ne sera jamais très précis. Le GDU est plus explicite, indiquant que Gutenberg trouva alors le moyen de fondre des caractères mobiles métalliques, permettant ainsi de réaliser sa fameuse Bible.

Mais le GDU enrichit l'article d'une longue recherche sur l'originalité de l'invention de Gutenberg, paragraphe absent du GLE et par lequel Larousse revient à son projet initial. Ici la difficulté est évidente : comment prouver le génie et l'originalité de Gutenberg,

.../...

alors que son invention était "dans l'air" et qu'elle avait connu de multiples initiateurs ? Certes, il y avait quelques concessions à faire et pour ce, Larousse laisse la parole à un savant, M. Vallet de Viriville qui commence son exposé. C'est alors l'histoire de l'imprimerie qui nous est racontée : l'impression tabellaire en Chine dès l'an mille de notre ère utilisée pour les cartes à jouer et reprise à Venise et dans les Pays-Bas ; le principe de l'imprimerie est acquis, mais avec la technique grossière de la planche de bois. Paradoxalement, ce lointain rappel historique rehausse le prestige de Gutenberg qui fait sortir à pas de géants l'imprimerie de ses balbutiements : "un pas immense restait à franchir, qui constituait, à lui seul, une nouvelle invention (...; ce pas, Gutenberg, aidé nous le concédons, par l'exemple des progrès antérieurs, Gutenberg le franchit seul, et le franchit tout entier". L'insistance sur le mot "seul" marque l'importance que Larousse attache à sa thèse, mais là encore il brûle les étapes et jette un voile pudique sur les recherches d'inventeurs plus proches de Gutenberg. Rien par exemple sur le rôle de Coster, son contemporain; cet imprimeur hollandais aurait pourtant inventé au début du XVème siècle l'imprimerie à caractères mobiles.

La vision de Larousse est claire : il s'agit de faire de Gutenberg la figure de proue de la typographie moderne, héros malchanceux face aux spoliateurs déloyaux, qui a traversé en solitaire les luttes et les souffrances pour faire éclater l'originalité de son invention. Et Larousse se fait avec complaisance le dépositaire de cette vérité positive et lui assigne sa postérité : "la critique a fait justice des thèses passionnées inspirées par la vanité nationale ou par l'amour du paradoxe, et la science, après la tradition et la reconnaissance des peuples,a définitivement consacré le grand nom de l'artiste mayençais, comme celui du père de la typographie." La voix éclairée et sanctifiée de l'encyclopédiste vient ici étayer la tradition.

SATIRE

Le GDU consacre au mot cinq colonnes et demie, ce qui est une longueur moyenne, et le GLE un peu plus d'une ; il s'agit donc d'un article assez développé. De plus, les deux ouvrages font, à la suite de l'article lui-même, une analyse de différentes oeuvres portant le titre de Satires.

1) Partie dictionnaire

Il faut tout d'abord dire quelques mots de la place accordée à l'étymologie dans les deux dictionnaires. Tous deux donnent l'étymon latin du mot "satira/satura" : "mélange de prose et de vers" dit le GLE; mais dans la partie encyclopédique il signale l'autre sens du mot : "salade, macédoine". La partie dictionnaire du GDU est plus complète et pose le problème d'une façon plus synthétique : d'une part, il fait saisir, mieux que le GLE, la logique qui préside à l'évolution sémantique du mot : la "satura", à l'origine sorte de poème composé d'une "variété de choses", vient du "lanx satura", plat rempli de toutes sortes de fruits ; la consultation du Dictionnaire Latin-Français de Félix Gaffiot confirme la justesse et l'exhaustivité de l'information de Larousse ; d'autre part, le GDU fait bien ressortir la confusion longtemps faite entre le mot latin "satira" ou "satura" et le mot grec σάτυρος, satyre.

On voit donc l'intérêt porté par Larousse à l'étymologie, comme nous l'avons signalé dans notre préface et à l'occasion de l'analyse de l'article ENCYCLOPEDIE. Il sait faire partager cet intérêt au lecteur, par la clarté et l'exhaustivité de son exposé qui ici (contrairement à celui du mot "encyclopédie") s'intègre parfaitement au développement consacré au mot en l'éclairant.

En ce qui concerne la définition des différentes acceptions du mot il n'y a pas de différence notable entre les deux ouvrages

.../...

(le GDU signale simplement un usage supplémentaire : "blâme indirect sous une forme railleuse" ; on peut même dire que la formulation du GLE est très proche de celle du GDU, et parfois identique.

Les citations sont plus nombreuses dans le GDU et leur fonction diffère sensiblement : tandis que dans le GLE elles ne sont guère là que pour témoigner de l'usage du mot, elles ont souvent dans le GDU une fonction explicative, comme par exemple celle-ci, de Saint-Evremond : "Le but de la satire est de corriger les hommes en décriant les vices et les rendant ridicules."

2) Partie encyclopédique.

Les deux ouvrages ordonnent leur développement selon la chronologie. Mais avant d'aborder l'analyse de l'exposé sur ce genre littéraire en tant que tel et les écrivains qui l'ont illustré, il convient de souligner le fait que le GDU accorde une place importante à l'origine de la satire, aux manifestations diffuses, dira-t-on, qui ont précédé et préparé son épanouissement littéraire.

Alors que le GLE écrit prudemment que la satire "est issue peut-être des vieux chants fescennins et des saturae, "mélanges" chantés, dansés et mimés, d'une verve railleuse", le GDU insiste sur l'aspect populaire des origines de la satire. Mettant à part les comédies satiriques et les iambes des Grecs "qui appartiennent à la poésie lyrique", Larousse nous parle des banquets spartiates où il était d'usage de débiter contre quelqu'un "des quolibets assaisonnés de gros sel", des fêtes religieuses où "on pouvait se permettre quelque mot piquant à l'adresse d'un dieu, et le dieu, bon enfant, ne se fâchait pas". Passant ensuite aux usages romains, le GDU mentionne, comme le GLE, les chants fescennins, mais Larousse est plus explicite et nous montre ce qu'étaient ces grossières improvisations satiriques en vers saturniens, chantées par les soldats accompagnant les triomphateurs, et nous en livre même un vers,

.../...

("le moins grossier", dit-il!) à propos de Jules César : "Gens de la ville, gardez bien vos femmes ; nous avons amené le galant chauve". Enfin, il revient sur l'étymologie du mot, en complétant les éléments de la partie dictionnaire.

Nous avons insisté un peu longuement sur cet exposé de Larousse afin de mieux faire saisir la différence d'approche entre GDU et GLE pour tout ce qui concerne l'origine populaire de la satire. Au-delà de la volonté d'information exhaustive du GDU, on sent un intérêt personnel de Larousse pour le "sève populaire (...) et savoureuse", comme le déclare Rétif (p.234), qui écrit aussi, p.239 ; "Dans le dictionnaire, les articles abondent où le ton va de l'esprit léger à la grivoiserie appuyée. Tout est mis en oeuvre : le jeu de mots, l'argot, l'ironie, la satire, la plaisanterie, la jovialité, la gaîté bourguignonne, au besoin la faute de goût". Rétif donne un échantillon des "notices gaies" du dictionnaire parmi lesquelles l'article FABLIAU, dont le ton est parfois assez proche de l'article SATIRE.

Venons-en maintenant aux développements consacrés à la satire, comme genre littéraire précis, aux auteurs et aux oeuvres satiriques.

Le GDU est très prolixe sur l'antiquité romaine, car, dit-il, "la satire, comme genre littéraire, appartient en propre aux Romains"; le GLE est plus bref, mais surtout plus "distancié" ; pour lui, ce sont les Latins eux-mêmes qui "ont revendiqué la satire comme un genre national", et, bien qu'il reconnaisse qu'elle lui doit son nom et "sa forme de libre causerie", il semble sous-entendre qu'un genre littéraire n'a pas d'appartenance précise, au contraire du GDU. Ainsi, alors que ce dernier met à part la comédie satirique et les iambes grecs comme appartenant à la poésie lyrique, et ne cite aucun auteur grec, le GLE parle de la "violente satire personnelle" d'Archiloque, Hipponax et Aristophane, de la "satire morale" de Sémonide, Ménippe, Timon et des opuscules de Lucien. Il est vrai que le GLE semble se contredire quelques lignes plus loin, en

déclarant que la satire "devient un genre littéraire (...) avec Lucilius" mais il entend par là que ce n'est qu'à cette époque qu'elle prend une forme précise et autonome, ce qui n'est pas le cas chez les auteurs grecs. Le GDU est plus précis, moins ambigu, car il déclare dès l'abord que "les Grecs (...) n'écrivirent pas de satires proprement dites".

Si l'on aborde maintenant le développement consacré aux auteurs latins dans les deux ouvrages, ce qui frappe dès l'abord c'est le fait qu'il commence par Lucilius dans le GLE, alors que pour le GDU, c'est à Ennius qu'on attribue l'invention de la satire. D'un point de vue strict, Larousse a raison : Ennius a effectivement écrit des Saturae, comme le confirme, par exemple, la Littérature latine de Jean Bayet. (1) Mais cet ouvrage montre bien qu'aujourd'hui, on ne se souvient plus d'Ennius comme d'un auteur satirique, mais comme le poète épique des Annales qui participa à la formation du classicisme romain. "Les Saturae, écrit Jean Bayet, (...) n'annonçaient que par occasion ce qu'on appellera plus tard "satire" (2).

L'absence de mention d'Ennius dans le GLE reflète bien l'oubli dans lequel est tombé cet auteur en tant que satirique. Larousse, lui, le signale, faisant preuve d'une rigueur pointilleuse. En revanche, il est un auteur que cite le GLE et qui n'apparaît pas dans le GDU, c'est Martial. L'érudition de Larousse serait-elle prise en défaut ? Il faut plutôt voir dans cette absence une deuxième manifestation de rigueur ou d'esprit de système de la part de Larousse. En effet Martial a écrit des épigrammes et non des satires. Le GDU lui consacre un article à son nom, article assez fourni qui analyse son oeuvre et en fait bien ressortir l'esprit satirique ; il le cite aussi à l'article EPIGRAMME.

(1) 3° édition. - Paris : Armand Colin, 1965. P. 56 et sq.

(2) P. 62.

Ainsi se confirme ce que nous avons déjà pu soupçonner : le GLE est moins systématique que le GDU, ses cadres de classification sont plus souples, les frontières entre des genres littéraires proches plus flottantes. Larousse lui, a un grand souci d'organiser les connaissance en ensembles cohérents, et il est certain qu'aujourd'hui ce souci semble un peu dater et nous paraît parfois confiner à l'exagération, comme le prouve le sens péjoratif qu'a pris l'expression "esprit de système".

Hormis ces deux exceptions, les développements du GLE et du GDU ne présentent guère de différences du point de vue de la nomenclature : tous deux nomment Lucilius, Horace, Perse et Juvénal. Sulpicia n'apparaît pas dans le GLE, et inversément Claudien et St-Jérôme (pour ses Lettres) sont absents du GDU, mais cela ne paraît pas très significatif. Cependant Larousse est beaucoup plus "bavard" que le GLE, en particulier au sujet de Lucilius :"Nous avons insisté à dessein sur Lucilius, écrit-il, parce que sa gloire a été injustement étouffée sous la renommée de ceux qui l'ont suivi" Il est assez amusant de voir un auteur d'Encyclopédie jouer les redresseurs de torts,les "défenseurs d'opprimés" ; mais sans doute est-ce là une manifestation de la générosité de Larousse, que souligne volontiers Rétif ; comme on le voit,il n'hésite pas à en faire preuve même à l'égard de ceux qui ne peuvent en jouir qu'à titre posthume !

Pour être plus sérieux,il faut aussi dire que ce long développement est aussi destiné sans doute à compenser l'absence de rubrique consacrée à l'oeuvre de Lucilius,après l'article SATIRE proprement dit.A l'inverse,Horace,Perse et Juvénal sont rapidement traités dans cette notice,car leurs oeuvres seront ensuite longuement analysées.

Il en va de même pour la période moderne.Nous ne ferons pas ici une analyse détaillée,car,dans la perspective qui est la nôtre,cette

.../...

période est moins riche d'enseignements.En effet,la comparaison ne révèle pas de différences très significatives.Pour le Moyen Age français,les deux ouvrages notent,en des termes très proches,la vivacité de l'esprit satirique qui se manifeste dans les fabliaux et autres genres littéraires de l'époque. Le GDU est cependant plus complet :il nomme quatre auteurs du XIII° siècle (dont Rutebeuf) et commente rapidement leurs oeuvres,en insistant sur leur aspect anti-clérical,ce qui,sous la plume de Larousse,ne saurait nous étonner...

Pour les périodes suivantes,on retrouve,d'une manière générale, les mêmes auteurs dans le GDU et dans le GLE : Du Bellay,Ronsard, Vauquelin de la Fresnay,la Satire Ménippée,Théophile de Viau,Régnier Boileau,Gilbert,Voltaire,Chénier,Auguste Barbier,Barthélémy,Hugo; on retrouve également les mêmes noms pour l'étranger.

Notons l'absence de Rabelais dans le GDU,qui s'explique par les mêmes raisons que pour Martial;Rabelais tient par ailleurs (à son nom et aux titres de ses oeuvres) une place importante dans le GDU.

Ce qui diffère du GDU au GLE -et cela est vrai pour la période antique comme pour la période moderne- c'est la longueur de l'analyse;celle-ci est le plus souvent remplacée dans le GLE par un jugement synthétique très rapide,voire une formule lapidaire,qui caractérise le ton d'un auteur,l'orientation de son oeuvre.Nous ne donnerons que deux exemples : "Perse,plus grave et plus oratoire (qu'Horace),pousse la concision jusqu'à l'obscurité ". "Boileau donne (à la satire) sa forme achevée en la débarrasant de toute grossièreté et du mauvais goût de style bernesque ".

Larousse dispose évidemment d'un"espace d'écriture" plus vaste, ce qui lui permet d'être plus nuancé,mais aussi d'émettre un jugement personnel,comme il aime à le faire,ou de citer largement

.../...

des critiques . L'aspect très schématique de l'article du GLE est quelque peu compensé par l'analyse de huit oeuvres satiriques, qui suit l'article lui-même. On les trouve aussi dans le GDU, au nombre de vingt. Le GLE est nécessairement plus sélectif, tant pour le choix des oeuvres analysées (comme la préface le précise, seules les oeuvres les plus importantes sont retenues) que pour le détail de chacune d'elles. Ainsi, tandis que le GDU étudie les Satires d'Horace une par une, le GLE fait un commentaire général et n'en signale que deux, comme étant les plus célèbres (notons au passage l'évolution du goût : la satire V du livre I, dit Larousse, est "d'un sel assez fade à notre goût"). Cependant, le GLE est dense dans sa brièveté et dégage bien l'essentiel.

Le GLE permet donc d'avoir un aperçu rapide de l'évolution de la satire et un résumé bref mais précis de quelques oeuvres. Le GDU fait une introduction fournie à ce genre et pour chaque auteur et chaque oeuvre, joue véritablement le rôle d'un manuel de littérature.

Cependant, le contenu du discours critique n'a pas tellement varié d'un ouvrage à l'autre, la formulation, et souvent même le jugement, diffèrent très peu. En revanche, cette analyse a montré - ou du moins a tenté de le faire - que la notion même de genre littéraire a quelque peu évolué, tendant aujourd'hui à devenir moins rigide, moins enfermée dans une classification dont les limites semblent parfois trop contraignantes.

GEORGE SAND

Ecrit du vivant de G. Sand, l'article qui lui est consacré dans le GDU s'étend sur trois colonnes et demie; celui du GLE en comporte deux et il est accompagné d'illustrations : portraits de l'auteur et photographie du château de Nohant.
Les deux ouvrages suivent la chronologie de l'auteur, en y mêlant des commentaires critiques sur son oeuvre ; la liste de ses livres est donnée à la fin des articles, mais elle est suivie dans le GLE de quinze lignes de jugement critique. Ajoutons que l'on trouve un article G.SAND dans le premier supplément du GDU, la mort de l'auteur étant intervenue après la parution du volume 14.
Pour plus de clarté dans notre propos, nous avons distingué deux aspects dans le contenu des articles: un aspect biographique et un aspect critique littéraire, sans négliger toutefois les nécessaires interpénétations des deux domaines.

1) L'aspect biographique.

Si les deux ouvrages font mention des origine de G.Sand, le GDU ne mentionne pour ainsi dire que la filiation paternelle, et donc aristocratique, négligeant le côté maternel qui, comme le GLE, lui, le note, rattache notre auteur au "petit peuple de Paris". Sans doute s'agit-il là d'une espèce de délicatesse de Larousse, qui, pourrait-on croire, veut honorer la "bonne dame de Nohant", en insistant sur sa noble extraction, se contentant pour d'autres détails de renvoyer à Histoire de ma vie.

En ce qui concerne l'enfance de l'auteur, passée à Nohant auprès de sa grand-mère, il est intéressant de noter que les deux ouvrages n'en retiennent pas la même "leçon" : le GLE nous dit : "Elle garde un

.../...

souvenir très vivant de ce premier contact avec la vie paysanne en pays berrichon ", donnant ainsi l'amorce, implicitement, d'une explication sur la génèse des futurs Romans rustiques ; nous reconnaissons là le reflet d'une tendance traditionnelle de la critique littéraire "biographique" souvent décriée aujourd'hui, mais encore bien vivace. Ce n'est pas cet aspect qui intéresse Larousse lorsqu'il écrit que la grand-mère de George, grande admiratrice de Voltaire et de Rousseau, "s'efforce de développer chez l'enfant les facultés qui devaient faire de la femme une libre-penseuse" ; cette phrase est très révélatrice de deux grands sujets d'intérêt pour Larousse : d'une part l'éducation, la pédagogie, d'autre part la libre-pensée : "Elle est la véritable hygiène de l'âme" dit-il dans la partie LIBRE-PENSEE de son article LIBRE, où il ajoute : "Les libres-penseurs célèbres ont presque toujours été les hommes les plus vertueux, les plus austères et les plus dignes de leur temps "; aussi se fait-il un devoir, précise-t-il, de rendre compte dans son oeuvre de ce qui constitue à ses yeux l'une des faces les plus importantes du XIX° siècle.

Or, ces remarques nous semblent pouvoir éclairer ce qui suit :alors que le GLE nous parle d'une crise mystique traversée par G.Sand de 1817 à 1820, avec la tentation d'entrer en religion, le GDU n'en fait absolument pas mention. Ignorance de la part de Larousse ? peut-être, il est difficile de le savoir, mais ne s'agirait-il pas plutôt d'une volonté de "gommer" cet aspect du personnage, de ne pas détruire la cohérence d'une image de "libre-penseuse", à laquelle il serait attaché ? Du moins l'hypothèse est-elle séduisante quand on connait les opinions de Larousse sur l'Eglise et ce qui s'y rattache.

Les deux ouvrages mentionnent ensuite le mariage de George et l'insuccès de celui-ci, mais le GDU reste silencieux sur le procès qui suivit la rupture, "long procès en séparation au bout duquel elle

.../...

obtiendra gain de cause", précise le GLE. Nous voyons là un souci de discrétion de la part de Larousse, une volonté de taire un épisode qu'il jugeait peut-être un peu sordide, et somme toute, peu utile à "l'instruction" de ses lecteurs. Nous allons également le trouver très discret pour tout ce qui concerne la vie amoureuse mouvementée de G. Sand ; parlant d'elle et de Jules Sandeau, il écrit :"Leurs âmes avaient fini par se confondre dans une communion mutuelle de sentiments et d'idées", lyrisme qui ne manque pas de saveur en comparaison du commentaire "prosaïque" du GLE : "(Elle) rencontre Jules Sandeau dont elle devient la maîtresse". De même, si Larousse nous parle de "l'épisode Musset", c'est par le biais de Lélia qui, dit-il, "reflètait déjà les émotions poétiques et autres, les inquiétudes et les déceptions qu'elle avait éprouvées dans le commerce d'Alfred Musset,avec qui elle avait fait un voyage à Venise". Aucune mention du médecin Pagello, que le GLE, lui,n'oublie pas. Michel de Bouges, dont le GLE nous signale qu'il est "le nouvel ami de G. Sand" n'est dans le GDU que celui à qui elle va emprunter son "républicanisme". Quant à la liaison avec Chopin, évidemment mentionnée par le GLE, il n'en est pas dit un mot dans le GDU !

En ce qui concerne les opinions et l'activité politiques de G.Sand pour la période de 1835, les deux ouvrages notent les mêmes influences : Michel de Bourges, Lamennais, Pierre Leroux. Quant à la participation de notre auteur à la révolution de 1848, curieusement le GDU ne la considère guère que comme "un moment d'effervescence", tandis que le GLE se fait ici presque plus interprétatif en notant : "Elle croit (y)voir la réalisation de son rêve démocratique". Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect (cf. infra).

Quant à la fin de la vie de G. Sand, le premier supplément du GDU met en place l'image, qui deviendra traditionnelle, de la bonne dame de Nohant et qui est reprise par la GLE.

.../...

2) L'aspect critique littéraire.

Cet aspect est plus développé dans le GDU que dans le GLE, mais cependant ce dernier consacre à la fin de l'article quinze lignes au jugement de l'oeuvre de G.Sand. Le fait mérite d'être noté car il n'est guère fréquent.

Il faut tout d'abord dire que Larousse se fait, beaucoup plus que le GLE, l'écho de la réception des oeuvres de G. Sand, les premières en particulier ; cette différence n'est pas surprenante, car à l'époque où le GDU paraît, tout cela est encore frais dans les mémoires; ainsi, si le GLE se contente de considérer Indiana, Valentine et Lélia comme des "romans pleins de passion romantique", Larousse note les réactions d'abord hostiles de la critique, choquée par des "théories soi-disant subversives", celle de jeunes lecteurs enfiévrés par ces "anathèmes contre certaines lois fondamentales de l'ordre social".

Ces variations entre les deux ouvrages s'expliquent, nous l'avons dit, par le simple facteur temps,mais il est intéressant de noter qu'il y a une sorte d'inversion proportionnemle dans les articles :le GDU parle du scandale littéraire, le GLE du scandale "privé", ou du moins l'évoque :"Sa vie est jalonnée d'aventures tapageuses, c'est moins par goût du scandale que par souci d'affirmer les droits de la femme à l'indépendance". On retrouve d'ailleurs cette idée dans le GDU, quand il parle du départ de George pour Paris, pour "chercher son indépendance dans le travail". La fin est la même dans les deux ouvrages, mais les moyens diffèrent !

D'une manière générale, on peut dire que le GDU a tendance à gommer l'aspect politique de l'oeuvre de G. Sand. Il est même assez sévère pour elle quand il parle de l'époque influencée par M. de Bourges, Lamennais et P. Leroux : "Elle n'écrivit plus pour ainsi dire que sous la dictée d'autrui (...)Elle ne fut plus alors qu'unécho qui embellissait la voix" De même, nous l'avons vu, la participation à la révolution de 1848 n'est

../...

considérée que comme un moment d'effervescence. C'est que pour Larousse G.Sand est avant tout un poète, en particulier dans les Romans rustiques On retrouve cette idée dans le GLE. Dans ce dernier, le jugement sur l'oeuvre de l'auteur est essentiellement synthétisé à la fin de l'article, le jugement de Larousse est plus diffus. Le GLE déclare l'oeuvre de G. Sand inégale : "sentimantalité conventionnelle", "déclamation" dans certains romans, mais aussi "sincérité". Il note aussi qu'elle "a maintenu au XIX° siècle la tradition idéaliste de J.J. Rousseau", auquel Larousse fait également allusion, mais simplement en parlant de la grand-mère de George, grande admiratrice de l'auteur de l'Emile. Le GLE se fait donc bien l'écho de la critique contemporaine de H.Sand ; quant à Larousse, il loue avec enthousiasme le style de notre auteur : "splendeur et précision,dit-il pour résumer. II termine son article, comme cela est fréquent, par une citation, ici de M. de Loménie, dont nous extrayons ce passage : "S'il y a des passions ou des fautes, il y a aussi des douleurs et des remords et surtout il n'y a généralement pas de vice" Cette phrase fournit une explication assez intéressante de la composition de l'ensemble de l'article, car si elle est censée juger l'oeuvre, elle permet aussi à Larousse de juger la femme : lui, si "moral" voire si moralisant souvent, a ici au contraire effacé tout ce que la vie de G. Sand a pu avoir de scandaleux aux yeux du public; il ne veut laisser d'elle que l'image d'un poète, d'une femme sensible et d'un authentique écrivain. II est vrai qu'il y a aussi sans doute une part de scrupules, G. Sand étant alors encore vivante. Le GLE lui n'a plus ce problème, il ne gomme rien, mais il donne une interprétation positive de la vie "tapageuse" de G. Sand, synonyme pour lui de volonté d'indépendance, nous l'avons vu ; il la resitue ainsi dans le courant féministe moderne, il la réactualise en quelque sorte.

.../...

Pour terminer cet article nous citerons deux passages extraits de l'avant-propos du GLE et de la préface du GDU au sujet des articles biographiques.

GLE (avant-propos) ! "Les notices biographiques consacrées aux écrivains visent à la précision sans s'arrêter à l'anecdote ; elles mettent surtout en lumière la place que leur oeuvre occupe dans la vie littéraire de leur pays".

GDU (préface, p.LXIX : " nous avons donné à chaque article une étendue proportionnée à la valeur réelle du personnage, mais en nous renfermant, à l'égard des contemporains, dans les limites d'une appréciation courtoise, qui ne va jamais jusqu'à une complaisance calculée, et à travers laquelle, néanmoins, perce toujours et facilement notre opinion. La vérité ne gagne rien à être formulée brutalement, et il y a des susceptibilités qu'il serait injuste et quelquefois cruel de froisser, en invoquant le prétexte de l'impartialité".

DICTIONNAIRE

—

Les articles"dictionnaire" recouvrent ce que nous avons déjà étudié dans les préfaces des deux ouvrages.
C'est particulièrement vrai pour le GDU qui rappelle à ce mot, dans sa partie encyclopédique, les recommandations propres à la fabrication d'un dictionnaire. Elles coïncident avec ce que fut le projet de P. Larousse et ne pouvaient donc être étudiées séparément de la préface. Le problème ne s'est donc pas posé pour le GLE qui ne consacre aucun développement encyclopédique pour ce mot, puisqu'à la définition linguistique succède immédiatement une liste des dictionnaires les plus fameux.
L'étude comparée du GDU et du GLE portera donc sur leur partie dictionnaire et sur la composition de leur liste finale respective.

Partie dictionnaire

Alors que le GDU retient trois acceptions et deux locutions familières, le GLE ne mentionne que deux définitions et une locution familière.

Il est frappant de constater l'exacte similitude des définitions primordiales. Tout d'abord, pour les deux ouvrages, le "dictionnaire" est un"recueil de mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés soit par ordre alphabétique, soit par ordre de matières, soit par analogies et expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre" (GDU). A un mot près, le GLE expose une définition identique qui confirme la pertinence définitive de celle de P Larousse.
Ensuite, ce mot revêt, par extension, le sens d' "ouvrage dans lequel on traite par ordre alphabètique, les matières relatives à un objet queconque, à une science, à un art, ou même à toutes les connaissances humaines" (GLE). La définition du GDU est semblable en tous points bien qu'il ne précise pas qu'il s'agit d'un emploi du mot par extension.
Enfin, le GDU et le GLE retiennent la même locution familière utilisée en parlant d'une personne savante : "c'est un dictionnaire vivant".

Aucune évolution sémantique n'est donc apparue entre les deux ouvrages : la Maison Larousse, en 1960, a sagement confirmé le bien-fondé des définitions émises par son fondateur. Cela n'a rien de déconcertant car quelque soit le dictionnaire auquel on recourre nous recontrons les mêmes significations du mot...
Toutefois le GDU se montre plus complet que le GLE. Il fournit la définition du "dictionnaire" considéré comme la "nomenclature des termes dont une ou plusieurs personnes se servent habituellement". Cette acception est curieusement absente des pages du GLE. Omission surprenante car elle figure dans nombre de dictionnaires contemporains du GLE et du GDU dont le Robert et le Littré (pour ne citer que ces deux-là)(1).
De même, l'expression familière "traduire à coups de dictionnaire" a disparu du GLE, alors qu'on ne saurait en admettre l'obsolescence. Elle est bien vivante dans le Robert et le Littré et trouve sa place dans le définition donnée par le Grand Larousse de le langue française.
A l'égard des citations littéraires qui étayent les définitions formulées par les deux ouvrages, on relève la même sentence de Racine sur les dictionnaires, du GDU au GLE. Unique dans le second, elle participe pour le premier de sa rituelle chrestomathie de citations qui permet en l'occurence, au lecteur, de se faire une première idée de ce que doivent être les qualités fondamentales d'un bon dictionnaire, avant qu'il n'aborde le développement encyclopédique. On relève notamment les opinions de Voltaire, d'Alembert, Fénelon, Dupanloup,et Boissonnade, dont il ressort qu'un dictionnaire doit faire des citations, qu'il constitue le fondement de toute littérature et qu'il ne saurait être parfait...
Pour terminer cette partie, nous soulignerons enfin qu'il est fâcheux de contater que le GLE ne mentionne aucun synonyme là où le GDU en signale trois : "glossaire", "lexique", et "vocabulaire" (il ne propose pas davantage de renvoi à ces mots. Certes, nous pourrions ratiociner sur la pertinence de ces synonymies, dans la mesure où ces trois mots ne recouvrent pas la même réalité bibliographique, mais on ne peut qu'apprécier les compétences du GDU

---

1 - On la trouve cependant dans le Grand Larousse de la langue française en six volumes.

sur ce point ; en effet, comme son contemporain Littré-et pourtant il n'aurait guère prisé le parallèle— Larousse éclaire les différences qui caractérisent ces trois types de recueils de mots, en montrant comment chacun d'eux appartient au même genre.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, nous ne consacrerons pas d'analyse à la partie encyclopédique du GDU, puisque le GLE n'en fournit pas, et nous aborderons donc directement l'étude de leur liste respective de dictionnaires.

Inventaire des titres recensés par le GDU et le GLE :

En se privant d'un complément encyclopédique, le GLE, à la différence du GDU, n'établit donc aucun historique de la fabrication des dictionnaires. En revanche, le GDU se montre très savant, et fait même preuve d'égotisme en se mettant en quête de ses "racines lexicographiques" par une recension des dictionnaires existant, sur trois colonnes et demie. Il apparait d'ailleurs clairement qu'en faisant ressortir l'assise historique de sa propre entreprise, P. Larousse en légitime l'initiative et institutionnalise son oeuvre, qui revêt alors une signification téléologique : Le GDU est bel et bien l'aboutissement d'un savoir millénaire.
Divers ouvrages, depuis les origines, sont mentionnés et même critiqués en bien ou en mal. Ainsi, apprend-on que la "méthode" du Lexicon de Suidas est "défectueuse" et que le classement alphabètique du Thesaurus linguae latinae de Robert Estienne "rend les recherches plus faciles et permet de passer en revue toute la latinité".
Une telle préoccupation ne se retrouve pas dans le GLE. Certes, il ressent lui aussi le besoin de s'inscrire sur l'histoire lexicographique (on l'a vu pour la Préface et on le verra à l'article ENCYCLOPEDIE, volontiers historique), mais son discours reste ici "pudique". La liste des ouvrages qu'il nous fournit résulte d'un choix scientifique qui ne regarde qu'une efficacité immédiate et essentielle : ce ne sont que les quatorze dictionnaires les plus connus ou que tout honnète homme se doit de connaitre.
Mais le GDU n'affiche pas qu'un souci historisant. En effet, ce dernier se change bientôt - par le ressort d'une obsédante exhaustivité - en vélléité de fair eoeuvre de bibliographe : pour P. Larousse, citer quelques titres, c'est se mettre en situation de les citer tous. Certes, la raison l'emporte : "la nomenclature seule des titres de ces livres occuperait un volume", mais il n'en cite pas moins 138 dictionnaires depuis 1550, dont la quasi totalité sont analysés (ces analyses occupent de deux lignes à deux colonnes). 35 d'entre eux sont étudiés dans la Préface à laquelle l'article

renvoie; cinq aux mots clefs auxquels ils se rapportent (HOMONYME, ANALOGIE, ONOMATOPPEE, PSEUDONYME, SYNONYME). A cette liste, il faut ajouter les sept dictionnaires figurant dans le 1° supplément dont le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio qui est traité par le GLE à l'entrée "Antiquité..."; et les 49 dictionnaires du 2° Supplément dont le Nouveau dictionnaire de géographie universelle de Vivien Saint Martin et C. Rousselet qui est analysé au mot "dictionnaire" par le GLE.

Au total, tous les titres cités par le GLE se trouvent dans le GDU sauf, bien sûr, les titres postérieurs à celui-ci et le GDU lui-même. Ce sont les plus importants : le Dictionnaire de l'Académie, le Dictionnaire universel de Furetière, le Dictionnaire de Bayle, de Littré, de Voltaire, de Robert, le Dictionnaire de Trévoux ...etc. Notons pour l'anecdote, que dans le GLE, l'analyse du GDU, son ancêtre "enthousiaste", est aussi longue que celle ~~du~~ Dictionnaire de l'Académie. L'analyse de ce dernier par le GLE est surtout descriptive; tout en signalant le vieillissement de la dernière édition d'alors (1935), elle cite également quelques collaborateurs et la préparation d'une nouvelle édition. Le GDU étudie le Dictionnaire de l'Académie dans sa Préface - à laquelle il renvoie - mais y consacre tout de même ici une colonne et demie à la fin de sa partie encyclopédique. II s'agit en fait, de signaler les quelques "déplorables définitions" contenues dans l'édition de 1835 qui "néglige (également) la partie étymologique" et de nous faire quelques anecdotes "authentiques" dont la formulation prête à sourire : "un jour, par une chaleur sénégalienne, tous les membres du bureau étaient à leur poste ...". Le GLE n'a d'ailleurs pas oublié de rappeler, à propos de GDU : "parfois, une citation pittoresque vient égayer l'ouvrage...".

En conclusion, nous remarquons donc que le GLE, par rapport au GDU, est très incomplet. Sa concision habituelle confine ici au superficiel. Sa définition linguistique est insuffisante en regard de celle du GDU, beaucoup plus satisfaisante encore aujourd'hui. Toutefois, il convient de signaler que dans les deux ouvrages, manquent certaines notions : on ne dit mot, par exemple, du Dictionnaire encyclopédique.

Enfin, la comparaison de ces deux articles appelle -nous semble-t-il - une étude plus large (pour ce mot et celui d'ENCYCLOPEDIE) qui

consisterait à les confronter à d'autres dictionnaires (1). Au delà de l'intérêt immédiat de pure rentabilité, cela offrirait l'avantage de nous donner des indications de caractère linguistique.

Pour une partie du développement encyclopédique du GDU et la liste des dictionnaires des deux ouvrages, nous rappélerons qu'un exposé proprement historique manque dans le GLE - même si le fait de citer les dictionnaires le précédant en fait quelque peu office. Le décalage à cet égard, est considérable avec le GDU qui, on l'a vu, met à profit la définfition de ce mot pour énoncer un exposé historique (toutes les analyses des dictionnaires visent à mettre à jour et à faire prendre conscience de l'absolue nécessité d'un nouveau dictionnaire : le GDU...), un exposé méthodologique (comment faire un bon dictionnaire-cf. l'étude de la Préface) et enfin l'ébauche "gloutonne" d'une bibliographie de dictionnaires existants en France.

—

(1) - cf. les travaux de :

IMBERT (Anne).- Etude comparative de quinze encyclopédies (In : Inter CDI, 42, Nov. - déc. 1979, P. 17-25)

HUMBERT (Marie-Andrée) - Une étude comparative de 12 diction- (In : Inter CDI, 46, juillet-aout 1980, p. 43-47).

ENCYCLOPEDIE

—

L'étude de cet article vient en complément de ce que nous avons dit des Préfaces des deux dictionnaires et sur l'article DICTIONNAIRE. A la différence de celui-ci, le mot qui nous occupe ici, comprend, dans le GLE, une partie encyclopédique, ce qui rend la comparaison possible avec le GDU.

Partie dictionnaire

Le GDU et le GLE fournissent, à peu de choses près, les mêmes acceptions du mot "encyclopédie". Par leur définition primordiale, "ensemble complet des connaissances" (GLE) et "connaissance de tout ce que l'homme peut savoir" (GDU), les deux dictionnaires sont équivalents ; si ce n'est la définition lato sensu contenue dans le GDU pour les "sciences humaines" : il ne s'agit pas ici de l'ensemble des sciences relatives à la connaissance de l'homme, mais de toutes les sciences produites par l'homme.
Pour tous les autres sens, analogiques, figurés, par extension, les deux ouvrages formulent les mêmes définitions. Toutefois, le GDU relève, dans sa partie dictionnaire, l'acception "dans l'absolu" qui désigne simplement l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Le GLE se contente d'un article de synthèse sur cet ouvrage, à la fin de sa partie encyclopédique.
D'autre part, le GDU mentionne - en plus du GLE - le sens "par exagération" d'"ouvrage qui contient un grand nombre de choses différentes". Cet emploi, encore en usage de nos jours, n'est pourtant pas signalé par le GLE.
On le voit, la comparaison linguistique des deux articles, ne fait pas apparaitre d'évolution majeure ; les deux omissions du GLE ne traduisant pas une nouvelle conception de ce que contient ce mot.
Notons enfin, que les citations littéraires du GLE sont au nombre de deux (Michelet et L. Halévy), alors que le GDU cite cinq auteurs (F. Pillon, Voltaire, La Harpe, Ste Beuve, Grimm). Celles du GLE ne consistent qu'en l'illustration d'un emploi (sens analogique et sens figuré), celles du GDU font ressortir le caractère à la fois titanesque et subversif de toute entreprise encyclopédique.

Partie encyclopédique

A - Remarques sur l'étymologie

Le GDU, pour l'étymologie du mot donnée dans la partie "dictionnaire", fait un renvoi complémentaire à la partie encyclopédique". C'est ici en effet, que Larousse dissèque sur une demi -colonne l' étymon du mot "encyclopédie". Cette analyse correspond tout à fait au voeu exprimé dans la Préface de "donner de très amples développements à la partie étymologique ". Mais, en l'occurence, ce souci rencontre une application incongrue... Larousse isole le mot grec "paideia", tiré de l'origine "enkuklopaideia" pour, de fil en aiguille, tenter d'établir l'histoire complète du radical "païs". Il cite les étymologistes Pictet et Lassen, dont les avis nous emportent dans une longue digression qui n'entretient bientôt plus aucun rapport avec l'étymologie du mot "encyclopédie"... Relevons au passage que l'étude de Larousse est plus synchronique que diachronique -même s'ilpart de l'origine grecque- dans la mesure où il aboutit à une mise en relations de racines lithuaniennes, kyminiques, armoricaines et sanscrites! Qui plus est, l'étymologie qu'il reprend (enkyklopaideia) est le résultat d'une fausse lecture d'un manuscrit pour "enkyklios paideia" (cf. Dictionnaire étymologique de la langue française / Bloch et W. Von Warburg.- Paris : PUF, 1975).

Il va de soi que le GLE n'entretient pas avec la science étymologique, d'accointance aussi excessive... Il se borne à rappeler que c'est Rabelais en 1532, qui a traduit ce mot du grec et que, chez Plutarque, "enkuklios paidiae" revètait le sens de "éducation qui embrasse le cercle entier des connaissances humaines"; ces précisions sont bien suffisantes à notre information.

Le GDU, finalement, en égarant le lecteur dans son dédale étymologique, ne donne aucune date de référence comme premier emploi du mot. Cela nous permet d'ailleurs de préciser l'écart qui existe entre les deux ouvrages en la matière : Le GDU a beaucoup vieilli et ne répond plus à l'attente du lecteur contemporain particulièrement attentif aux questions linguistiques.

B - Historique

La partie encyclopédique des deux dictionnaires consiste de part et d'autre, en un exposé historique proportionnellement plus volumineux dans le GLE que dans le GDU. Il recouvre plus d'une

colonne et demie dans le GLE alors que dans le GDU, il ne fait l'objet que d'une demi colonne, le reste de l'article étant consacré à la"question générale de l'utiltité des encyclopédies" expliquée par Guizot. Cette relative abondance du GLE par rapport au GDU, doit s'expliquer par l'absence de développements à l'article DICTIONNAIRE dans le GLE, et réciproquement par le fait que le GDU traite de ce sujet au mot DICTIONNAIRE : ce léger déséquilibre n'est donc pas étonnant.

En revanche, il est tout à fait singulier de constater que le GLE par son historique, n'est pas allé chercher ses sources bien loin... En effet, pour évoquer le livre de Martianus Capella au V° siècle, le Dictionarium universale de Salomon, évêque de Constance, le Speculum historiale, naturale, doctrinale, et morale de Vincent de Beauvais, L'Encyclopédie de Mathias Martius, l'Encyclopaedia VII tomis distincta de J.H. Alsted et enfin les travaux de F. Bacon, le GLE a purement et simplement recopié in extenso les lignes que Larousse leur consacrait. Nous avions déjà rencontré ce genre de "pratique" notamment aux mots BIBLIOTHEQUE, LIVRE et EDITION, mais elle ne recouvrait pas un caractère si flagrant... Qu'en conclure? Sans doute que le GDU fournit une information digne de foi qui en fait, sur le plan de l'érudition et de la recherche historique, un édifice irremplaçable. Mais paradoxalement, et plus prosaïquement, cela démontre combien le "pillage" entre dans l'élaboration d'un tel ouvrage...

Pour les dictionnaires qui suivent ces quelques titres, Le GDU se contente de citer l'Encyclopédie de Diderot et de renvoyer à sa Préface. Le GLE énumère queques collaborateurs de Diderot et renvoie à la fin de l'article où il analyse leur ouvrage. Cependant, le GLE complète ici la liste de l'article DICTIONNAIRE. Pour le XIX° siècle, tous les titres du GDU se retrouvent dans le GLE (soit dans la Préface, soit dans la partie encyclopédique). On peut ajouter que ce dernier se soucie particulièrement des ouvrages étrangers (XIX° et surtout XX°), préoccupation déjà propre à Larousse dans sa Préface mais qui est ici systématisée. A la suite de la partie encyclopédique, le GLE établit un compte rendu de l'Encyclopédie, alors que Larousse analyse longuement (trois colonnes et demie), le Discours préliminaire de d'Alembert, dans lequel on rencontre beaucoup de redites par rapport à la Préface.

Pour finir, on remarque deux portraits de P. Bayle et de P Larousse dans le GLE, tandis que, comme nous l'avons déjà remarqué, le GDU n'en reproduit pas.

En conclusion, on peut donc rappeler que le GLE compense ici la faiblesse de son article DICTIONNAIRE, le décalage étant ainsi moins marqué avec le GDU; Lacomparaison faisant ressortir la source historique que constitue le GDU pour le GLE.
D'autre part, on constate que l'èxigence étymologique de P. Larousse est comblée un siècle plus tard par le GLE, comme par tout dictionnàire du XX° siècle.

—

LAROUSSE (Pierre, Athanase).

Il va sans dire que les deux dictionnaires consacrent à Pierre Larousse des articles copieux et élogieux. La documentation contenue dans le GDU est beaucoup plus dense que celle du GLE ; la vie de Larousse est étudiée dans le volume 10 et les deux suppléments du GDU, elle ne figure qu'une fois dans le GLE. Ceci s'explique par le fait qu'il est le créateur du GDU et aussi par sa mort intervenue en 1875 (1er supplément : 1878, 2ème supplément : 1890).

L'article du GLE comporte trois parties : la biographie proprement dite, un historique de la Librairie Larousse, et enfin les titres des dictionnaires Larousse. Nous n'analyserons ici que la première partie, ne disposant pas d'éléments de comparaison pour les deux autres.

Le GLE en reste à un niveau général alors que le GDU est beaucoup plus anecdotique. Les erreurs de ce dernier ont été relevées par A. Rétif, auquel nous renvoyons pour tout ce qui concerne la vie et l'oeuvre de Larousse.

Dans le GDU, Larousse est considéré comme un grammairien, un lexicographe et un littérateur, puis encyclopédiste (1er Supplément) Dans le GLE, on ne trouve que les mentions de grammairien et encyclopédiste ; l'oeuvre de Larousse en tant que littérateur est en effet quelque peu dépassée ; qui en effet a gardé en mémoire ces titres déconcertants : Monographie du chien et La femme sous tous ses aspects?

Les deux ouvrages évoquent l'enfance de Larousse, mais le GDU insiste sur la modestie du milieu dont il est issu : il précise que son père était charron-forgeron (ce que ne fait pas le GLE) et nous montre l'enfant passionné de lecture dépenser ses "maigres économies" dans l'achat de livres de toutes sortes ; le ton du GDU est ému, presque larmoyant dans le 2ème Supplément, alors que le GLE se contente de signaler qu'"il lut beaucoup". Cette insistance du GDU sur la modes-

.../...

tie du milieu de Larousse (il fréquente une "modeste école primaire", nous est-il dit aussi) fait mieux ressortir le mérite et la probité du futur auteur du Grand Dictionnaire dont le GDU s'attache à tracer un portrait psychologique.

Les deux ouvrages usent ensuite du même procédé pour présenter les étapes de la carrière de Larousse : "à 16 ans", il obtient une bourse et vient à Versailles, "à 20 ans", il prend la direction de l'E.P.S. de Toucy ; ce procédé vise à montrer la force de caractère de P. Larousse dont l'ascencion a été rapide, grâce à un travail et à une volonté acharnés ; n'oublions pas que Larousse est essentiellement un autodidacte.

Pour ce qui concerne la direction d'une Ecole Primaire Supérieure (GLE) ou d'une Ecole Professionnelle (GDU) à Toucy, A. Rétif précise que "tout cela est faux" (page 50), l'école de Toucy n'ayant été créée qu'en 1894... (Larousse était mort depuis 19 ans !). En fait, Pierre Larousse n'a été que le directeur d'une école primaire à classe unique, celle de Barthélémy.

De même, alors que le GDU signale que Larousse a été "professeur" à l'Institut Jauffret, Rétif nous révèle qu'en réalité il n'était que répétiteur, c'est-à-dire surveillant, maître d'étude . A ce propos, la consultation de l'article MAITRE montre bien que le jeune homme ne dut pas considérer cette tâche comme très exaltante.

GDU et GLE insistent sur la méthode pédagogique de Larousse : "(il) conçut, dit le GLE, le projet de substituer à la routine de l'enseignement purement mnémotechnique un système pédagogique tenant l'esprit en éveil" ; de même, le GDU écrit : "(il) ne tarda pas à remarquer (...) le vice radical de ces méthodes routinières qui réduisaient l'intelligence de l'enfant au rôle d'un simple mécanisme. Dès lors, il résolut d'opposer à cette scholastique vermoulue une bibliothèque complète d'enseignement primaire et secondaire". Les mêmes ouvrages

sont cités, à quelques exceptions près, dans le GDU et le GLE, mais seul le 1er Supplément du GDU montre le lien entre le Grand Dictionnaire et la Méthode lexicologique, "(elle) contenait en germe l'idée du Grand Dictionnaire". Il est vrai que le volume 10 ne parle pour ainsi dire pas du Grand Dictionnaire, conformément à la volonté de Larousse ; le GLE en dit peu de chose, puisque le GDU est analysé à l'article DICTIONNAIRE. Les deux suppléments du GDU, en revanche, glorifient longuement la grande oeuvre de Larousse.

Cette oeuvre,nous précisent-ils,n'a été possible que grâce au "caractère florissant" de la maison Larousse, fondée en 1852,qui permit de financer la réalisation du GDU. Le GLE ne nous donne aucune information de ce type ni à l'article LAROUSSE, ni à l'article DICTIONNAIRE.

Le ton des deux dictionnaires est donc assez élogieux mais le GDU, dans ses deux suppléments, tranche avec le GLE. L'article LAROUSSE y est en effet l'occasion d'une oraison funèbre dont les accents sont d'autant plus vibrants qu'elle s'organise autour de la connaissance intime de l'homme : on nous parle de sa mère, de sa femme, de sa maladie. Ils insistent également sur sa probité, son désintéressement et sa bonté,qui inclinent à "honorer la mémoire de l'homme affectueux et bon ". Parfois même, l'éloge est plus emphatique qu'il ne conviendrait: "les ouvriers ont perdu un père"...

Les deux dictionnaires s'accordent enfin sur l'aspect le plus frappant de l'oeuvre de P. Larousse : le GDU est le dictionnaire d'un seul homme. Le 1er Supplément du GDU précise même qu'il relisait, annotait et corrigeait toutes les épreuves de ses collaborateurs; le GLE souligne "qu'il édifia (le GDU) avec une entière indépendance d'esprit et de jugement". Bref, P. Larousse apparaît surtout comme un "travailleur infatigable" (GDU) qui "devait mourir (...) miné par un labeur qu'il ne voulut jamais interrompre". (GLE).

.../...

En conclusion, les deux dictionnaires, mais surtout le GDU, nous peignent un homme qui a consacré sa vie à la lecture (le GDU rappelle souvent ses longs séjours en bibliothèque) et au travail, jusqu'à sa mort, n'ayant pour ambition que de faire coïncider son idéal humaniste et sa propre vie. Des articles du GDU et du GLE, ressortent beaucoup d'affection et d'émotion (son portrait est investi par l'image du "père") qui culminent dans l'évocation de sa mort avant que son entreprise ne soit totalement achevée. Mais les auteurs cherchent à dépasser cette tristesse,en rappelant qu'on parle désormais du "Larousse" ;les journalistes,les publicistes et les personnages officiels le "pillent" même sans vergogne. Les successeurs de Larousse soulignent donc ici le caractère indispensable et la pérennité du GDU.

BILAN

Arrivés au terme de cette étude,nous tenterons ici de faire un rapide bilan des enseignements retirés de l'analyse comparée de quelques articles du GDU et du GLE.

I. On notera tout d'abord la présence dans le GDU de thèmes récurrents qui ont pratiquement disparu du GLE ou qui,du moins,n'apparaissent plus qu'incidemment.

I.1. Larousse,dès que l'occasion s'en présente,ne manque pas d'insister sur les entraves qui ont pesé et pèsent encore à son époque sur les éditeurs et les imprimeurs.Les réglements administratifs,les brevets, les diverses obligations sont à ses yeux autant de mesures restrictives qui vont contre la liberté ,maître mot de sa pensée et de son existence Ce culte de la liberté,et en particulier ici de la liberté de penser, sous-tend les articles IMPRIMERIE et EDITEUR,mais on le retrouverait à PRESSE,à JOURNAL,etc.

I.2. Face à ces contraintes,la Révolution française de 1789 apparaît comme la grande libératrice.Il n'est pour ainsi dire aucun article, parmi ceux que nous avons étudiés - et bien sûr dans tout le GDU - qui ne la glorifie.Comme le dit A.Rétif(p.180),Larousse est un"militant de idées de la Révolution " et il cite ce passage de la Préface, p.LXXIII-LXXIV :"Le germe enfanté par 89 est impérissable;il serait déjà arraché s'il avait pu l'être (...) Le soleil a ses éclipses,la liberté peut avoir les siennes,jusqu'au jour où,dégagée irrévocablement de toute entrave,la grande exilée ne se vengera qu'en versant des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs. " La Révolution, dit-il ailleurs,est "notre mère et la mère du genre humain". Elle joue un rôle important pour tout ce qui concerne le livre,puiqu'elle a non seulement réinstauré la liberté des professions s'y rapportant,mais encore permis l'enrichissement des fonds des bibliothèques et aussi favorisé les progrès de l'imprimerie.

I.3.La glorification républicaine de la Révolution se combine avec l'anticléricalisme d'un discours laîque.Bien que cela ne soit pas au centre des articles que nous avons étudiés,ce trait ne manque pas de ressortir à l'occasion;nous renvoyons ici à l'analyse de BIBLIOTHEQUE,

.../...

SATIRE, LIVRE, G. SAND.

I.4. Plus directement liée à notre propos, l'une des préoccupations de Larousse est le vol et la destruction, comme nous avons eu souvent l'occasion de le signaler, en particulier pour les articles LIVRE, BIBLIOTHEQUE et BIBLIOTHEQUE IMPERIALE.
Les vols et les destructions le scandalisent non seulement parce qu'ils choquent sa probité et son intégrité morales, mais aussi parce que voleurs et "barbares", en privant les "honnêtes gens" de livres, freine le progrès de la connaissance et l'accès de tous à la culture.

I.5. Ce désir d'un accès à la connaissance se manifeste aussi dans l'affirmation souvent réitérée de la nécessité de catalogues. (Cf les articles BIBLIOTHEQUE, B.I, BIBLIOTHECAIRE, CATALOGUE, BIBLIOGRAPHIE.

I.6. D'une manière plus générale, nous avons maintes fois insisté sur l'intérêt bibliophilique de Larousse, qui se manifeste dans presque tous les articles analysés, que ce soit par l'analyse détaillée d'ouvrages célèbres, par des listes de prix payés dans des ventes (cf. LIVRE, INCUNABLE) ou, plus généralement, par la curiosité et la sensibilité dont il fait preuve pour tout ce qui se rapporte au livre.

I.7. C'est que pour Larousse le livre est un instrument essentiel de progrès. Ce thème est constant dans le GDU; son auteur est très sensible à toutes les améliorations techniques apportées dans le domaine de l'écrit (cf. GUTENBERG, IMPRIMERIE, ILLUSTATION, GRAVURE, LIVRE, EDITION), car en progressant, le livre fait progresser l'homme. Or, il n'est pas de liberté sans progrès, et Larousse a milité toute sa vie pour la "promotion" de ces deux idées.

2. L'exposé rapide de ces thèmes récurrents nous conduit naturellement à constater que le GDU porte la marque des engagements de Larousse que nous mettrons ici en parallèle avec la neutralité du GLE.

2.1. Il n'est pas question ici d'étudier les diverses formes de l'engagement politique, social, religieux, moral. Républicain fervent, partisan de la justice sociale et de la liberté, anticlérical souvent virulent, défenseur d'une morale laïque et humaniste de l'honnêteté, de la probité, du courage, du travail, Larousse se laisse deviner dans son Grand Dictionnaire; malgré les déclarations de sa Préface concernant la vérité, l'impartialité, le respect et la tolérance, nombreuses sont les lignes du GDU qui laissent percer ses sympathies et ses répugnances. A. Rétif a étudié tout cela en détail dans son ouvrage.

.../...

Nous nous contenterons ici de signaler quelques points précis qui se dégagent de nos analyses.

2.2. En dehors du contenu du discours des deux ouvrages, la formulation même est révélatrice : tandis que le GDU use sans cesse du "nous", qui marque bien l'appropriation, le discours du GLE est un discours impersonnel, qui ne porte la marque d'aucune subjectivité. Du même coup, le ton du GLE est celui d'un ouvrage "scientifique", alors que le GDU désigne son auteur; son écriture est davantage celle d'un ouvrage littéraire, qui se lit "comme un roman", ce qui n'est pas l'un des moindres intérêts du GDU.

2.3. Directement en rapport avec le point précédent, la part de l'expérience personnelle, vécue de Larousse présente dans son ouvrage contraste avec la "technicité" du GLE. Les articles BIBLIOTHEQUE IMPERIALE et BIBLIOTHECAIRE fournissent de bons exemples de cet aspect: Larousse avait, semble-t-il, lié de nombreuses amitiés dans le monde des bibliothèques.

2.4. Indépendamment des "indices" fournis par le GDU des convictions politiques ou autres de Larousse, il y a dans son ouvrage des partis-pris qui se manifestent par des omissions et des refus (cf. G. SAND, GUTENBERG, IMPRIMERIE). Nous ne reviendrons pas sur les conclusions que nous avons tirées de ces constatations; nous dirons simplement que le GLE est totalement étranger à ces procédés; il cite les faits tels qu'ils sont, avec prudence lorsqu'il y a doute ou hypothèse possible et sans chercher à orienter le jugement du lecteur.

2.5. Enfin, les ancdotes et les réflexions humoristiques, si fréquentes dans le GDU, ont totalement disparu du GLE. Elles sont en effet une autre manifestation de la personnalité mais aussi des objectifs de Larousse: elles révèlent son caractère gai, plein de verve, sa personnalité de Bourguignon, comme le dit Rétif, tout en participant d'une méthode pédagogique : Larousse veut instruire en amusant (cf. notre préface). Tout cela s'accorde évidemment mal avec la volonté explicite de sérieux et de neutralité du GLE.

Ces constatations faites, il nous reste maintenant à examiner un dernier point : l'utilisation des deux ouvrages.

.../...

3. L'utilisation du GDU et du GLE

3.1. Par leur contenu linguistique, le GDU et le GLE diffèrent peu. Le GLE prime pour la modernité de certaines acceptions mais le GDU offre souvent au lecteur une grande diversité de sens, notamment par ses nombreuses expressions imagées. D'autre part, comme nous l'avons dit à maintes reprises, le GDU présente l'intérêt de proposer un très riche corpus de citations littéraires.

3.2. Le contenu historique des deux ouvrages est différent. Le GDU est systématiquement "historisant", alors que le GLE l'est plus brièvement et plus rarement. Le GDU va même plus loin puisqu'il lui arrive de citer ses sources : il cite Pline dans l'article LIBRAIRE, il donne le texte du décret impérial d'Amsterdam du 14 octobre 1811 au mot BIBLIOGRAPHIE, il cite la réponse de la Faculté de médecine à Louis XI, qui demandait le prêt d'un manuscrit de Rasés, médecin arabe du X° siècle, le 29 novembre 1471, dans l'article LIVRE, etc. L'intéret historique du GDU est considérable en regard du GLE.

3.3. Le souci des techniques est plus affiché dans le GDU que dans le GLE où il est tout de même manifeste (cf. les planches sur la fabrication du PAPIER et sur l'IMPRIMERIE). Pour le GDU, cela tient en grande partie à sa volonté de faire apparaitre sa filiation avec l'Encyclopédi de Diderot.

3.4. Les différents critères d'utilisation pratique des deux dictionnaires font ressortir le meilleur rendement du GLE. Il est plus maniable, avec une réduction à 10 volumes et 2 suppléments, moins encombrants que ceux du GDU (15 volumes et 2 suppléments, in-4° au lieu d'in-folio).

La lecture en est plus aisée (3 colonnes par page et non quatre) avec des caractères typographiques plus gros.

De plus le GLE, comme on l'a dit, est plus illustré, comporte plus de renvois, et fournit des réponses ponctuelles et rapides, là où le GDU "traîne" trop souvent en digressions sur des points très particuliers. II faut aussi dire que ce dernier contient, de par la personnalité et l'engagement de l'auteur, quelques contradictions (cf. QUERARD et BIBLIOGRAPHIE)

La spécificité du GDU tient donc à son exhaustivité historique, à "la présence d'articles biographiques, historiques, techniques introuvables ailleurs", comme le signalent M. Beaudiquez et A. Béthery dans

.../...

Ouvrages de référence pour les bibliothèques publiques.
Il constitue en outre un bon outil bibliographique pour les titres du XIX° siècle et permet d'établir des iconographies.
Enfin, il est un témoin irremplaçable sur l'actualité, les personnages, les mentalités de son temps.

Le GLE, lui, répond tout à fait à sa vocation de dictionnaire encyclopédique par sa maniabilité et ses notices courtes qui permettent des recherches rapides pour des renseignements immédiats.

L'orientation humaniste donnée par Larousse à son entreprise a été poursuivie par ses successeurs du GLE . En dépit d'une inévitable et nécessaire évolution, la maison Larousse a gardé présente cette volonté de servir le progrès des connaissances et de l'intelligence humaines. La récente parution du Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse en souscription témoigne de la vitalité de cette maison.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUJOT(J-P) ,LEHMANN(M.) . - Langue,idéologie,dictionnaire.
(In : Bulletin du Centre d'analyse du discours de l'Université de Lille III, 3 , 1978)

BUZON(Christian) . - Dictionnaire,langue,discours,idéologie.
(In : Langue française, 43 , septembre 1979, pp.27-44.)

COLLINSON(R.) . - Encyclopaedias : their history throughout the ages: a bibliographical guide. - 2e ed. - New York : Hafner,1966.

DUBOIS(Jean),DUBOIS(Claude) . - Introduction à la lexicographie: le dictionnaire . - Paris : Larousse, 1971.

Les Ecrivains célèbres . - Paris : Ed.d'Art Lucien Mazenod, 1966.

GIRARDIN(Chantal) . - Contenu,usage social et interdits dans le dictionnaire.
(In : Langue française , 43 , septembre 1979, pp.84-99.)

HUMBERT(Marie-Andrée). - Une Etude comparative de 12 dictionnaires.
(In : Inter-CDI , 46, juillet-aout 1980, pp.43-47.)

IMBERT(Anne) . - Etude comparative de 15 encyclopédies
(In : Inter-CDI ,42, novembre-décembre 1979 , pp.17-25)

LAROUSSE(Pierre) . - Pages du Grand Dictionnaire universel du XIX° siècle . - Paris : U.G.E ,1975 .

MALCLES(Louise-Noëlle). - Manuel de bibliographie . -3e éd. - Paris : P.U.F , 1976 .

MATORE(Georges) . - Histoire des dictionnaires français . - Paris : Larousse , 1968 .

RETIF(André) . - Pierre Larousse et son oeuvre : 1817-1875 . - Paris : Larousse , 1974 .
(Cet ouvrage contient une excellente bibliographie sur Larousse .)